Navigation

fait

293

1818

Navigation

Hull

294

1817 – 826 Batimens sortis pour les diverses parties du monde
id – 467 id – entrés (sans comprendre les caboteurs)

1816 – 584 Batimens sortis &
id – 533 id – entrés

accroissement en 1817 de près d'un tiers dans le mouvement du port

(Lettre du V. Consul du 19 9bre 1819)

	Batimens arrivés au port de Hull	~~Tonnage du port de Hull~~	~~Batimens~~ partis du port de Hull	Tonnage
1816 –	548	98, 383	533 –	84, 950
1817 –	826. dont 8 de france	143, 340	467 – dont 40 pour france	57, 522
1818 –	1384 dont 5 de france	212, 118	389 – donc 16 pour france	49, 848

	Caboteurs arrivés	Tonnage	Caboteurs ~~partis~~	Tonnage
1816 –	1994	76 352	2061	77 829
1817 –	2273	80 769	2136	78 527
1818 –	2814	90 918	2767	89 639

Droits de douane perçus à Hull en 1818 – 528, 248 L. st.

1818 — # Navigation et commerce

295

Consulat de Liverpool

30 avril 1818 Lettre de M. Marclet Consul
5 7bre id.
25 Xbre id.
20 mars 1819

année	Nombre de Batimens entrés dans le port de Liverpool	trimestre	valeur de la cargaison	Année	trimestre	nombre des Batimens sortis du port de Liverpool	valeur de la cargaison
1818	254	1er		1818	1er	334	
	579	2e			2e	731	
	586.	3e			3e	699	
	387.	4e			4e	377	
	1,806					2,141	

~~Il n'est pas entré un seul Batiment français pendant le 1er trimestre~~ 1818

navires français entrés à Liverpool	trimestre de 1818	Navires français sortis du port de Liverpool	trimestre de 1818
aucun	1er	aucun	1er
id –	2e	id –	2e
id –	3e	id –	3e
3.	4e	3 –	4e

28 févri 1818 –

Batimens entrés à Liverpool – en 1817 – 1260

Batimens sortis 1602

1818

Navigation

Ecosse

Lettre du Consul à Edimbourg du 6 avril 1818

Pendant les 6 1ers mois 1818 — 715 batimens entrés avec chargement dans le port de Leith
dont — 109 - étrangers
606 - anglais

12 9bre 1818 Lettre de M. Huget

Le commerce et la navigation du port de Leith vont toujours en croissant
au 30 8bre 1818 il était entré venant de l'étranger depuis le 1er janvier — 680 batimens chargés
Id. 1817 Id — Id — 503 id.

Différence en plus 177 id

Le cabotage a éprouvé une amélioration proportionnelle — ~~la dilatation~~ L'arrêt du Conseil qui ~~ditamo~~ ouvre le port de Leith au commerce des Indes orientales ne peut que contribuer à augmenter sa prospérité.

1817 297

Navigation

Consulat de Liverpool

9 Mai 1817 – Lettre du Consul (Marclet)

1er trimestre –

205 batimens entrés avec des cargaisons montant à
dont 117 anglais et 67 américains
238 Id. sortis — id.
dont 140 anglais non compris les navires faisant le cabotage
84 américains et le commerce d'Irlande

2ème trimestre

393 – batimens entrés avec des carg.
dont 172 anglais
157 américains

519. batimens sortis
dont 340 anglais
89 américains

3ème trimestre

443 batimens entrés
dont 232 anglais
130 américains

550 – batimens sortis
dont 291 anglais
176 américains

4e trimestre

319 batimens entrés
dont 1 seul françois

295 batimens sortis

205	bat. entrés	1er trimestre	238	batimens sortis	1er trimestre
393	id.	2e id	519	–	2e
443 –	id.	3 "	550	–	3e
319 –	id.	4e "	295	–	4e
1360			1,602	dans ce nombre ne sont pas compris les batimens de cabotage ni ceux destinés pour l'Irlande	

6308 – Nombre total des Batimens enregistrés à la Douane de Liverpool en 1817
du port de 692,716 tonneaux
à déduire 2567 navires du Cabotage de la Gde Bretagne en 1817.
3,741 enregistrés à la douane comme étrangers
Il est entré en 1817 — 107 batimens de moins qu'en 1816

Chacun des Etats de navigation renferme en marge d'excellentes observations à consulter.

1818

Navigation

Irlande

298

5 Juin 1824 – Lettre du Consul à Dublin

			Tonnage	Equipage
En 1814	10,242	Batimens entrés dans les ports d'Irlande	904,677	52,651
En 1817	10,890.	Id.	954,012	56,189
En 1818	10,475	Id	907 782	53,906
En 1814	9,901	Id. sortis des ports d'Irlande.	883,432	51,865
1817	9 909	id	887,520	51,869
En 1818	10 129	Id. Id.	893,370	52,788

1817	10890	954 012	56 189	1818	10475	907,782	53,906
id.	9909	887 520	51 869	id.	10129	893 370	52 788
	20,799	1,841,532	108 058		20,604	1,801,152	106,694

1818 **Navigation**

14 mai 1829 – Document officiel joint à la lettre

Nombre de bateaux à vapeur appartenant aux différens ports du royaume uni

Années	Nombre des vaisseaux	Tonnage	Equipage
1817.	42	2,382	233
1818	53	3,807	305

1818

Navigation

300

14 mai 1829

14 mai 1829 Bateaux à vapeur

1818

Marine (marchande) du Royaume uni

Suivant l'état B. faisant partie de l'appendix au mémoire annuel de M. Séguier pour 1819

La marine marchande du Royaume uni et de ses colonies se levait au 30 7bre 1818 à —— 25,507 navires, jaugeant 2,674,468 tonneaux et ayant 173,699 hommes d'équipage

Suivant les détails du même état P. 85

il a été construit dans le royaume uni en 1818 – 928 navires, jaugeant 97,505 T.

Tableau C

Il est entré dans les ports du Royaume uni de la G.^d B. & I. en 1818

Il est sorti des ports du royaume uni pour toutes les parties du monde en 1818.

navires anglais	tonnage	équip.	navires étrang.	tonn.	équip.	navires ang.	tonn.	équip.	nav. étr.	tonn.	équip.
30,481	3294,704	193803	6293	775,368	44593	29,536	3,223,744	191,531	5447	741,810	40,497

1818 Navigation

Parliam. abstracts – 1826 – P. 568 – vaisseaux construits et enregistrés (a)
Id 1826-7 – 738 – vaisseaux enregistrés ——— (b)
Id – Id – 740 – 745 – ——— (c)
Id – Id – 749 – 752 ——— (d)

(a) Nombre de vaisseaux ~~construits et~~ enregistrés dans les domaines de l. M. B. non compris l'Irlande –

	nombre	tonnage
1817	980	101 250
1818	1011	102,083.

Nombre des vaisseaux entrés dans les ports de l. M. B. y compris les différens voyages — Nombre des vaisseaux sortis des ports de l. M. B. y compris les différens voyages

			tonn.	Nombre d'hommes				
1817	anglais	18,707	2240,675	131,901	anglais	19754	2,249,296	136,947
id	étrangers	3163	401792	24745	étrangers	2674	396,164	22981
1818	anglais	20401	2,457,779	143,800	anglais	19791	2,401,067	142,476
id	étrangers	5898	704,511	40,690.	étrangers	5068	671,342	36 764

(b) Nombre des vaisseaux enregistrés au 30 7bre et appartenant à tous les ports du roy. uni en deux colonnes

	au dessus de 100 tonneaux	tonnage	équip.	au dessous de 100 tonneaux		
1817	8859	1,943,018	110,978	16487	741,968	60,035.
1818	8916	1926,787	113,120	16.591	747,681	60,489.

(c)

Pêcherie

fait

303

1818

Peche de la Baleine

304

Etat joint a une lettre du V.C. de Hull du 30 8bre 1820

en 1817 — 150 Batimens des ports de Londres, Hull, Liverpool, Whitby, Newcastle, ~~Le~~ Leith, Dundee, Montrose, Aberdeen, Peterhead

72 tonnes 1/2 d'huile par batiment

300
1050
75
10,875

~~Produit~~ Montant total des tonnes d'huile 10,875 ~~en un par batiment~~
a 25 L. St. par tonne

54,375
21750
271,875

En 1818 — 157 Batimens des mêmes ports
90 Tonnes 1/2 d'huile par batiment

14130
78 1/2
14,208 1/2

~~produit~~ Montant total des tonnes d'huile 14196 id.
a 25 L. St. la tonne

Terme moyen du prix de la tonne d'huile à Hull 25 L. Sterl.

14 208 1/2
25
71,040
28,416
12-10
355,212-10

1818 Pêche de la morue

305

3 Décembre (Voir législation commerciale)

1818 — Pêcheries — 306

27 février 1817. Lettre du Vice Consul de Hull

Les pêcheries du Groenland, et du détroit de Davis sont une des sources principales du commerce de Hull qui arme chaque ~~année~~ [pour ces pêches] de 50 à 60 batimens de 3 à 400 tonneaux; tandis que aucune ville maritime du Royaume n'en a armé au delà de 20.

Hull a environ 29 000 habitans suiv. le topogr. diction. de Capper; Elle porte aussi le nom de Kingston-upon-Hull. Sa ~~situation en~~ Bourg et port de mer dans l'Est Riding du C^té d'York à l'embouchure de l'Humber et de Hull – 36 milles S. E. de York et 170 m. de Londres: elle est située sur des marécages qui l'ont ~~n'a pu~~ sèche ce qui la rend [très humide et] malsaine: cela provient surtout de ce que l'Humber ~~en alluv~~ +

Les batimens de Hull employés à la pêche ont ordinairement de paix un équipage de 55 hommes et de 50 en tems de guerre.

+ élevé que le terrain sur lequel les maisons de Hull sont bâties.

Pêche du Hareng

4 Septembre —

La pêche du Hareng dans le Firth de Murray, Cte Ecosse orientale, en pleine activité

3 000 grands bateaux employés entre Thurso et Fraserburg l'un dans l'autre 5 hommes d'équipage. —

Plus bâtiments marchands qui vont porter le poisson dans les différents marchés.

Les anglais s'occupent beaucoup d'améliorer cette pêche mais inférieurs aux hollandais — 1° par la qualité du sel de régime auquel cet article est soumis 2° faute de chêne en cause pour la construction des barils qu'on est obligé de faire avec le bouleau ou le platane anglais qui préserve beaucoup moins le poisson.

(1818) Pêche de Hareng – Contravention aux réglemens de la part de pêcheurs français

308

19 février (Lettre du Mtre. à M. Séguier)

5 mars –

Le Ministre ayant informé M. Séguier que durant la dernière saison de la pêche du Hareng, des pêcheurs français se sont rendus à Portsmouth, et y ont acheté de grandes quantités de poisson et les ont introduites dans nos ports comme étant de leur propre pêche, le Consul général pour prévenir cet abus et cette contravention aux lois sur la pêche, a adressé une circulaire aux divers ~~aux~~ agens ~~du Consulat général~~ pour leur faire connaître les prescriptions françaises relatives à la pêche.

1818

Pêche du hareng

14 8bre 1818. Lettre de M. Hugot (~~extrait~~)

La Pêche du Hareng du Comté de Caithness s'élevait d'après une lettre de Wick écrite par un fonctionnaire public du Cté de Caithness connu par des travaux sur l'économie politique et la richesse publique.

en 1786	—	à 6000 barils	au plus
1790	—	8000 - id	
1800	—	11000 - id	
1818	—	130000. id	

L'intrépide secrétaire de la société de la pêche est en ce moment en croisière au milieu des pêcheurs hollandais accompagné de personnes expertes du métier dans la vue d'observer, vérifier et s'assurer du meilleur mode de curage pratiqué par cette nation, et s'il est reconnu que ce mode a des avantages réels sur le nôtre, nous le mettrons en pratique l'année prochaine. Mon opinion particulière est que les barils devraient être introduits dans le sel plus longtemps à l'avance, et que la préparation et curage devraient être effectués avec plus de promptitude

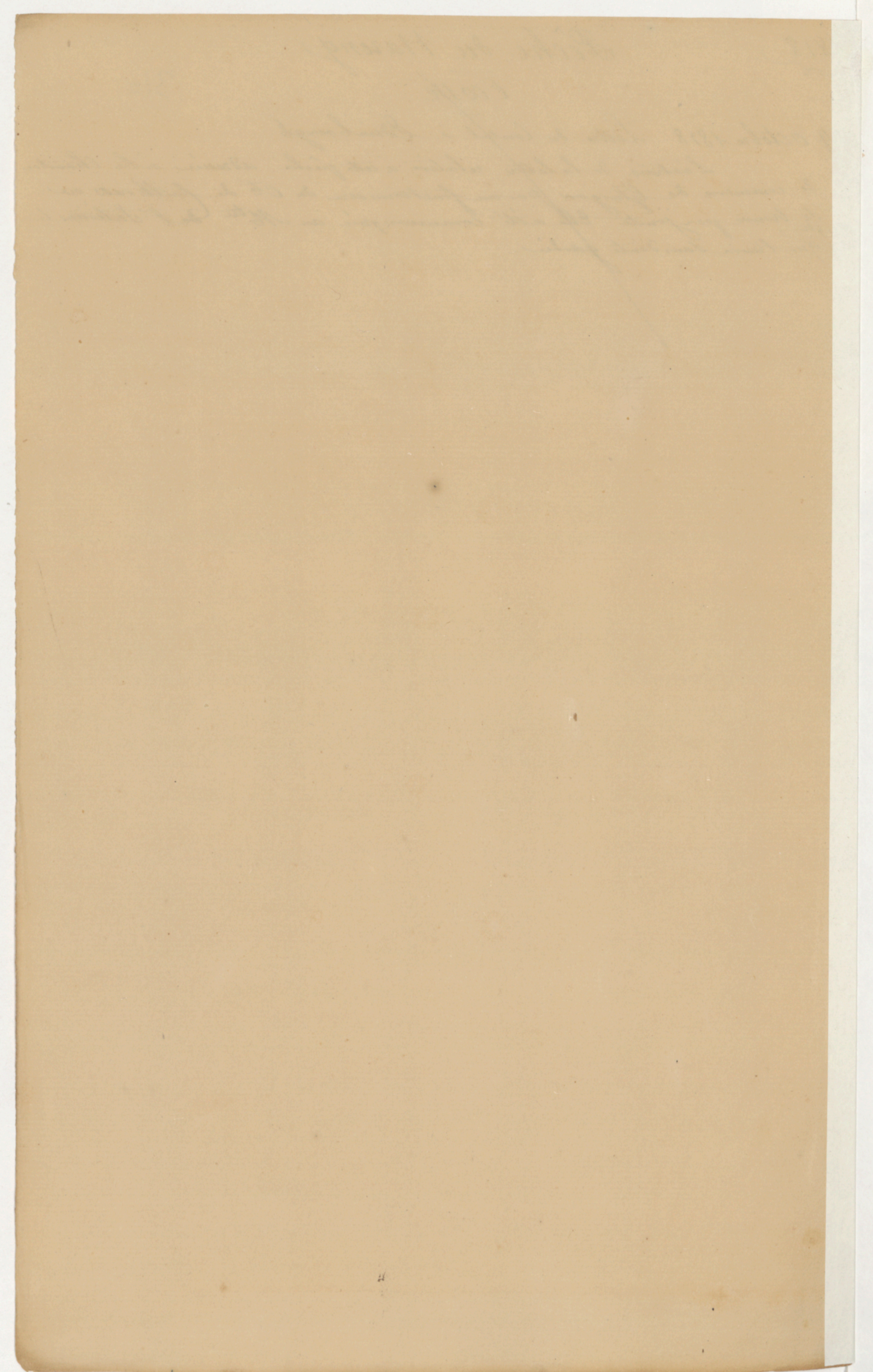
1818

Pêche du Hareng

Ecosse

14 octobre 1818 Lettre du consul à Edimbourgh

L'extrait de la lettre relative à cette pêche adressée à la Chambre de commerce de Glasgow par un fonctionnaire du Cté de Caithness ne se trouve pas jointe. Elle a été communiquée au Mtre de l'Intérieur le
8 18bre
Qui l'aura sans doute gardée.



Taxe des pauvres

311

fait

1818

Taxe des pauvres

23 Juillet 1820

somme dépensée en Angleterre pour la taxe des pauvres

	somme dépensée en Angleterre		somme imposée pour icelle, Id.		Différence
en 1816	5,673,490 L.St.	—	6,886,408	—	1,214 170
1817	6,859,992	—	8,070,192	—	1,210 721
1818	7,822,735	—	9,253,026	—	1,439,332
1819	7,468,384.	—	8,368,917	—	1,408,705

extrait par le Jal anglais d'un document official
on voit par ce document que la taxe des pauvres ne
s'élève pas comme on le croyait généralement entre
9 et 10 millions sterlings. Ce qui avait donné lieu à
l'erreur, c'est que toute la somme imposée n'est pas uniquement
employée pour les pauvres.

Change entre l'Angleterre et la France
et fonds publics français en Angleterre

fait

313

1817
Eaxer

10 févier 1817

31 8bre

1818 Change avec la France

28 Décembre

Par suite de la disette de Numéraire à Paris la livre sterling qui était à 24 f. 20 est tombée à 23 f. 50

1818
v

Change

Irlande

1 7bre 1817. Lettre du Consul de France à Dublin

Point de change direct entre Dublin et Paris. Les opérations de cette nature se font ordinairement par Londres. Le change entre cette capitale et Dublin est maintenant à 9 1/2 p %. c. a. d. que pour 100 L. St. d'Angleterre vous en recevez 109 1/2 d'Irlande. Mais ce change varie assez ordinairement au fur et à mesure que celui entre Paris & Londres éprouve des variations

Ecosse

8 Janv. 1821 – Lettre de M. Hugot, Consul à Edimbourg

Il ne se fait point d'envoi de fonds directement d'Edimbourg à aucune ~~autre~~ place étrangère. Toutes les transactions de cette espèce ont lieu par l'entremise des Banquiers de Londres auxquels les Banquiers écossais adressent les fonds au moyen d'une lettre de change qu'ils délivrent gratis, si elle est payable à 20 jours de date; mais pour laquelle ils se font payer l'intérêt de 20 jours à raison de 5 p. % par an, si elle est payable à vue.

315

1818

Fonds français

316

28 Décembre

Des achats considérables de fonds français faits par des spéculateurs anglais [vers la fin de Xbre d.] avaient ~~fait ma~~ [d'abord] produit ~~la~~ hausse de ces fonds mais la disette de numéraire à Paris et la hausse du change anglais ont écarté les spéculateurs et nos fonds ont baissé

L'instabilité de notre gouvernement est la cause principale de la baisse des ~~nos~~ fonds français en angleterre.

1822 # Agriculture – grains

317

18 Janvier
8 février
18 id.
27 id
4 Mars
8 id
2 avril / mai
14 id
3 Juillet
~~ier id~~ et 12 id.
~~1 Août~~

nouveau prix moyen des grains. Acte passé à la fin de Juin 1822 à la chambre des Communes, ~~et~~ le 10 juillet suivant à celle des Lords approuvé par la couronne le 15 (annual register 1822 p. 325). d'après lequel les nouveaux prix moyens qui détermineront l'introduction à l'intérieur des grains étrangers ont été ~~déterminés~~ arrêtés ainsi qu'il suit: p. le quarter

Bled	avoine	orge	fèves ou pois
70 Shellings	25 sh.	35 sh.	46 sh.
droit de consommation			
12 Shell.	~~4~~ sh.	6 sh.	8 sh.
droit additionnel plus 3 1ers mois			
5 sh.	2 –	2 –	3

Les grains actuellement en entrepot pourront entrer à ce prix pour la consommation intérieure; mais la première fois, les ports ne seront ouverts aux nouvelles importations que lorsque les prix moyens spécifiés par la Gazette de Londres auront atteint l'ancienne fixation c'est à dire 80 sh. par quarters le Bled; 28 sh. avoine; 40 sh. orge; 53 sh. fèves et pois. Bien entendu que les grains nouvellement importés payeront alors pour entrer en consommation les nouveaux droits généraux spécifiés plus haut.

Le New corn Bill dont il est ici question a été envoyé par Mr Séguier avec la lettre du 16 aout 1822, à laquelle il n'est plus joint.

1822

Commerce avec l'Inde et la Chine

318

mémoire annuel — 16 8bre 1824

Commerce du R.-uni avec la Chine (la Cie des Indes en fait le monopole)

~~Thé~~

en 1822 l'Angleterre a exporté de Canton 27,478,823 livres de Thé qui ont coûté 1,924,738. L.st.

et id. elle a envoyé à Canton en draps pour — 693,699. L.st.

et en fer, plomb, étain et drogues — 44,899

738,598. id.

Cette valeur est un peu inférieure à celle des années 1820, 1821 — ~~on remarque~~ où elle avait envoyé chaque ~~An~~ année environ 5000 pièces de Calicots, envoi qui n'a pas eu lieu en 1822

En calculant l'augmentation de prix que les marchandises anglaises doivent trouver à la Chine et l'augmentation bien autrement grande du thé en angleterre, on verra que ce commerce est très profitable à la Compagnie des Indes, même après le prélèvement de ses frais de factorerie, ambassade à la chine, établissement à Londres, d'assurance de fret &c qui s'élèvent annuellement à environ 560 000 L.st.

319

1823

Commerce

Commerce du Royaume uni avec la Côte occid.^e d'Afrique.

Fait

1823 Commerce de l'Angleterre avec Sierra leone

15 mars 1824

Les droits d'importation perçus par la Douane de Sierra Leone se sont élevés
d'après le New times du 15 mars 1824
en 1812 à — 1922 L. St
1822 à — 4764
1823 à — 6939

preuve d'accroissement graduel du commerce et de l'aisance qui règne dans cette colonie, lorsque l'on considère que sa population n'était calculée qu'à 16672 individus en 1822.

1823

Cap de Bonne espérance

Population au 1er janvier 1824

Noirs libres du sexe		Hottentots du sexe		Nègres apprentis du sexe		Esclaves du sexe		Totaux du sexe		Total général
mascul.	fémin	mascul.	fémin	mascul.	fémin	mascul.	fémin	mascul.	fémin.	
891	1098	15336	15213	1118	652	19,786	13412	37,131	30,375	67,506

Documens parlementaires – Asiatic journal Juillet 1827 – Bin des sciences géogr. mai 1829. p. 320.

1823 Commerce de l'Angleterre avec la côte occid. d'Afrique

14 mai 1824 Document communiqué par le M^tre du commerce manque

~~14 mai 1829 Docu~~

Il résulte d'un document parlementaire contenant un rapport détaillé des importations de la côte d'Afrique en Angleterre pays compris entre le Sénégal et la côte de Guinée, et des exportations vice versa, depuis 1815 jusqu'à la fin de 1823

1° Que les importations en angleterre ont été plutot en décroissant puis que les droits payés qui ne se sont élevés en 1821, 1822 et 1823 qu'à 26 et 27 mille L. st. étaient en 1818 et 1819 de ——— 30 à 36 id

~~Le montant officiel~~ des valeurs officielles de la ~~totalité des marchandises~~ vient à l'appui de cette conclusion

Il a été en 1819 de 153,000 L. st.
1821 de 164,000 —
1823 de 132,000 —

La gomme du Sénégal article dont il serait le plus fâcheux pour nous de voir augmenter l'importation, est celui qui a le plus diminué. Il s'était élevé en 1816, 17, 18 à 10 mille, 6 mille et 5 mille quintaux
— et en 1822, et 1823 à 1000 et 1700 quintaux seulement

L'importation du chêne d'Afrique improprement appelé bois de Teak qui a commencé en 1820 s'est élevé (progressivement) en 1823 à 3764 Loads (de 40 pieds cubiques anglais chacun)

Les articles les plus importants d'importation sont l'huile de palme, la gomme copal, les dents d'éléphant, les graines de guinée, la cire &c

Les exportations d'angleterre ont au contraire augmenté considérablement
~~en 1815, 1816, 1817, 1818 terme moyen — 170 000 L. st~~
~~1819, 1820, 182~~
comparativement aux années antérieures à 1821
en 1823 elles se sont élevées à 312,000 L. st.

Il existe une amélioration ~~progressive~~ successive dans la propriété des établissements anglais et dans leurs relations de commerce avec les peuplades voisines

Les principaux articles d'exportation sont les cotonnades, la poudre à canon, les armes à feu, la terraille, le rhum, le tabac. L'accroissement de ce dernier article d'exportation est surtout remarquable.

1823

30 Septembre

Cap de Bonne espérance (Colonie du)

323

324

1823

Commerce et navigation entre la France et le Royaume uni.

~~fait~~

1823 — Navigation entre la France & le R. uni

voir entrée et sortie de Batimens français

24 janvier – Les voyages réguliers de compagnies rivales ~~[illegible]~~ établis à Calais et entre Calais & le Havre, en écartant de la concurrence les ~~entreprises~~ entreprises isolées ont nui à la navigation française.

La navigation directe entre Rouen et Londres se ralentit visiblement, par suite des communications régulières entre Londres et le Havre qui sont moins coûteuses – voir les explications de M. Léguier

Calais et le Havre sont aujourd'hui les deux ports de la côte de la France qui font le plus de commerce avec l'Angleterre, ~~en observant~~
et ceux de ces deux ports et de Rouen et de Caen qui sont en général expédiés en Angleterre les
que les marchandises transportées de ces deux ports, de même que celles
toutes marchandises françaises, quoiqu'il y ait avantage d'y porter en observant
venant de Rouen et de Caen le ~~sont~~ et vice versa le sont entièrement par batimens français

Tandis que la navig.on entre la Charente, Bordeaux, Marseille, Cette et Londres n'emploie presque que des batimens anglais par la raison que la plus grande partie des cargaisons qui viennent de ces ports consiste en vins et eaux de vie pour ~~lesquels~~ [lesquels aujourd'hui] les navires anglais sont plus avantagés en Angleterre que les navires français, et que les navires français de ces ports ne rapportent guère en retour que du charbon de terre dont le seul bénéfice est de les couvrir d'une partie de leurs frais.

1823

Importations et exportations et navigation

Ecosse

326

5 Juillet 1823 - Lettre de M. Maschet, Consul à Edimbourg

1er semestre 1823 — aucun vaisseau français n'a paru dans les ports d'Ecosse

Id - 702 navires ~~anglais dont 5 venant anglais venant de France~~ 71878 - 7055 (tonnage - équipage) sont entrés dans les ports du Consulat d'Edimbourg

dont — 684 anglais sur lesquels 5 venaient de France

Id - 525 navires - 53,403 (tonnage) - 5275 (équipage) sont sortis d'Idem

dont 517 anglais sur lesquels 1 se rendait en France

1822 - navigation entre la France et l'Ecosse (Lettre du gérant du Cons. d'Edinbourgh du 12 février 1823)

Nombre de bâtimens français entrés dans le port de Leith	Tonnage	equip.	valeur d'achargement sommes et vins	Nombre de bat. fran. sortis	tonnage	equip.	valeur du Charg.t
3	116	23	5,000	3	116	23	néant sur lest.

Irlande

Lettres de M. Romain Consul à Dublin des 24 janv. 1824 et 5 juin 1824

8 - B. fr. sortis des p. d'Irlande 1481 T. en 1822

2 id. id. 333 en 1823

D'après l'état G. joint au mémoire annuel de 1823 ~~[illegible]~~ la navigation entre l'Irlande et la France par Bat. français ~~aurait été nulle pend.t~~ cette année

Liverpool

		valeur des cargaisons		valeur des carg.
1er trim. 1822.	3 n.res fr. entrés dont 1 sur lest -	13,200	3 nav. fr. sortis	392,512.
	6 — 3 sur lest	— 214,467 -	5 — id —	706,578.

1823 Commerce entre la France et le Royaume uni

voir Entrée et sortie de Batimens français

327

mémoire annuel - 10 8bre 1824 -

1823) 1/ Commerce entre la France et l'Angleterre

Lettre de M. Séguier du 10 Octobre 1824 — Exposé commercial de 1823

Il a acquis la preuve d'un fait important qu'il n'avait fait jusque là que soupçonner; c'est que dans les relations de commerce entre la France et l'Angleterre la balance penche en faveur de la première de ces puissances.

D'après les relevés ~~cumulaires~~ pris dans la Chancellerie du Consulat général ~~ou~~ sur les registres du Consul gal et sur les feuilles de commerce, les importations et les exportations se sont élevées ainsi qu'il suit:

~~1822~~ Années	Importations de France en Angleterre en francs	Exportations d'Angleterre en France en francs
1822	36,424,545	26,284,331
1823	46,578,040	24,291,942

L'obligeance d'un des principaux officiers de la grande douane de Londres a mis M. Séguier à même de prendre dans le grand registre ~~de la douane~~ cette douane ~~[illegible]~~, ce qu'il n'avait pu faire jusqu'alors le relevé article par article des importations de France en Angleterre pour les années 1814, 1815, 1820, 1821, 1822, 1823.

Il n'a pas osé demander encore de semblables Etats pour les exportations d'Angleterre en France.

Il résulte de ce relevé, ~~auquel~~ où l'on trouve non seulement les quantités mais les valeurs établies en prenant les termes moyens du prix de chaque chose après l'arrivée en Angleterre, au plus bas et en se contentant des valeurs pour les articles qui ne sont point spécifiés par quantités, mais ad valorem; que les importations de France en Angleterre se sont élevées

en 1822 à — 48,442,723 francs d'après les quantités et à 21,555,000 fr. d'après les valeurs officielles
et en 1823 à — 57,470,063 Id. Id — à 27,568,475 Idem.

Nous avons fait connaître d'où provenait cette différence dans le rapport de 1818 en ~~expli~~ expliquant ce qu'on entendait en Angleterre par valeur réelle et valeur officielle, et en ~~faisant connaître~~ dévoilant le charlatanisme du Gouvernement anglais qui depuis 1696, afin de faire croire que la balance penchait en sa faveur cotait très bas tous les articles d'importation et très haut ceux d'exportation.

Etat des importations et des exportations valeur officielle d'après les douanes anglaises pour l'année 1823.

importations en Livres Sterling d'après	exportations en L. St.	importations en francs	exportations en Francs	importations en Angleterre en francs d'après les douanes françaises	exportations de France en Angleterre en francs d'après les douanes françaises
1,102,739	984,566	27,568,475	24,614,150	43,468,000	22,361,000

Quoique les taux offerts par les douanes anglaises et ceux présentés par les douanes françaises ne se ressemblent pas, l'avantage est toujours énorme du côté de la France.

Nos douanes évaluent trop bas certains de nos articles qui sont portés en Angleterre ~~les vins~~ par exemple, les vins, les articles de fantaisie tels que dentelles, fleurs artificielles, parfumerie, tabatières. Ces derniers articles sont aussi évalués trop bas par les douanes anglaises qui, quoiqu'elles aient le droit de préemption admettent toujours l'évaluation inférieure donnée par le marchand qui les fait venir, parce qu'elle [illegible] l'un détaille et ne craint pas que la douane ~~[illegible]~~ entre les mains de laquelle les

1823) 2/ Commerce de la France et de l'Angleterre

marchandises seraient sans valeur, usé de son droit de préemption.

D'après ces considérations et ces calculs, M. Séguier pense, quoiqu'il n'ait pu se procurer le détail officiel des exportations par quantités, détail qui trancherait la question, qu'il y a inexactitude dans la conclusion de nos douanes qui pour terme moyen de 5 années donne à l'Angleterre l'avantage de la balance sur la France dans la proportion de 34 à 28; et que cette inexactitude ne s'existerait pas moins quand bien même il prendrait la valeur des articles français au lieu d'exportation, et non comme il le fait à leur arrivée en Angleterre, c'est à dire, augmentée des frais de transport, de débarquement &c. puisque la valeur des importations est tellement supérieure à celle des exportations qu'on peut faire telle défalcation qu'on voudra sans que ~~change~~ la balance cesse pour cela d'être à notre avantage.

La France ~~avait~~ importe en Angleterre

en 1822 – 1135 tonneaux de vin de 1000 bouteilles; dont 1098 tonn.^x ont payé des droits de douane en 1822

et en 1823 – 1443 Id. Id. Id. et 1084 Id – en 1823

En 1822 il en a été exporté d'Angleterre 429 tonn.^x

et en 1823 – id — — 417

Il en restait en entrepôt au 5 Janvier 1823 – 892 tonn.^x ci 892 tonn.^x

id 5 Janvier 1824 – 986

auxquels il faut ajouter pour autant déposés chez les marchands de vin ayant payé le droit de douane, mais non ceux de l'excise ou de consommation — 1147

Total disponible au 5 Janvier 1824 . . . . 2.133 tonneaux

Articles principaux importés de France en Angleterre suivant relevé des douanes anglaises P. 34, 5, 6 & 7 du rapp. de M. Séguier du 10 8bre 1824.

1822					1823			
vins de france	~~1,1~~35 tonn.	valeur	~~4,~~992,~~5~~460 fr.	+	vin de france	1443 tonn.	valeur	6,349,663
~~de Canarie~~	~~8~~	~~id~~	~~8408~~					
~~Madère~~	~~1~~	~~id~~	~~1,972~~					
eaux de vie	~~1,572~~ 120 gallons	id	4,716,360	+	eaux de vie	2,915,488 gallons	id	8,746,465
Batiste	34,050 pièces	valeur	4,256,250	+	Batiste	31,912 ½ pièces	id	3,989,062
chapeaux	56,244	id.	1,687,320	+	Chapeaux	20,101	id	603,030
crême de tartre	1345 quint.^x	id.	134,524	+	Crême de tartre	2510 quint.^x	id.	251,063
graines de trèfle	21,715 id.	id	1,954,431	+	graines de trèfle	16347 id	id	980,835
garance	42,115 id.	id	3,158,700	+	garance	32881 id	id	2,114,381
huîtres	8316 boisseaux		332,640	+	huîtres	23912 boisseaux	id	956,480
œufs	49,425,124		2,965,507	+	œufs	48,418,187	id.	2928,850
laine	692,585 livres		2,770,340	+	laine	424,130 livres	id.	1696 520
soye	364,667 id		14,586,680	+	soye	397,918 id.	id	15,916,740.
peaux de chèvres	63,325 nombre		1~~2~~58,313	+	Peaux de chèvres	29,467 nombre		73,650
id. de chevreaux	424,162 id		424,162	+	peaux de chevreaux	506,157 id.		506,157
Pruneaux	10 160 quint.^x		508,017	+	Pruneaux	12,567 quint.^x		628,400
Térébenthine	10 301 id		206,027	+	Térébenthine	19,052 id		385,460.
Parfumerie	~~xx~~		246,612	+	Parfumerie	—		394,550
Livres	0,1380 quint.^x		414,157	+	Livres	1779 quint.^x		534,003
Lin	1870 id		149 612	+	Lin	68,686 id		5,494,939
gravures	—		458,180	+	Gravures	—		445,480
Dentelles	—		392 008	+	Dentelles	—		351,371

P. 24 ~~La presque totalité de~~ L'exportation de la batiste irlandaise ne s'élève qu'à une valeur de 1141 L. st. seulement pour l'Angleterre, ce qui prouve que nous n'avons pas de compétiteurs de ce côté: ce

la presque totalité de la toile d'Irlande qui consiste en toile unie ~~ou [illegible]~~ s'est élevé à une valeur de 2,882,839 L. st. dont

une valeur de 2,372,574 id. est passée en angleterre qui n'en a exporté

que 723,860

1823

Commerce entre la France et le Roy^me uni

Suivant les Parliament. abstracts de 1826 p. 408 et 409

	Importation de la France dans la G. B. et l'Irlande en 1822		Grande Bretagne — Exportations de la Grande Bretagne en France en 1822 — Produits du sol	Marchandises col. et etrang.	Total des imp. et des export. en 1822.	Importation de la France dans la G. B. en 1823	Exportation de la Grande Bretagne en France en 1823 — Produits du sol	march. colon.	Total des importation et des export^on en 1823
G.B.	862,200	L. st	345,061	839,127	2,046,839	1,102,739	241,029	743,536	2,087,304
				Irlande					
Irl.	16 072	id.	1208	23	17,303	13,061	808	38	13,907
	878,272		346,269	839,150	2,064,142	1,115,800	241,837	743,574	2,101,211
	25		25	25	25	25	25	25	25
	4,391,360		1731,345	4195750	10,320,710	5,579,000	1,209,185	3,717,870	10,506,055
	1,756544		692538	1678300	4128284	2,231,600	483674	1487148	4202422
	21,956,800		8,656,725	20,978,750	51,603,550	27,895,000	6045,925	18,589,350	52,530,275
			28,978,750				18589,350		
			37,635,475				24,635,275		

années	Importation de France dans le Roy. uni en France	Exportation du R. uni en France	Total des imp^on et des exp.
1822 –	21,956,800	37,635,475	51,603,550
1823 –	27,895,000	24,635,275	52,530,275

année	Importation de France en Irlande en francs	Exportation d'Irlande en franc	Total des imp^on et des exp^on
1822 –	401,800	30 315	432,115
1823 –	326,525	23,650	350,175

années	Importation de France dans la G. B. en francs	Exportation de la G. B. en France	Total des imp^ons et des exportations
1,822 –	21,555,000	29,604,700	51,159,700
1823 –	27,568,475	24,614,125	52,182,600

vérifiez le calcul.

1823

Commerce de la France et de l'Irlande

5 Juin 1824 – Lettre du Consul à Dublin – mémoire joint. 331

Les importations de France en Irlande se sont élevées en 1823 à 632,676 f.
en produits de son sol et de l'industrie

et les Exportations d'Irlande en France se sont élevées la même année à 38,452 f.

Balance en faveur de la France – 594,223

Les objets que la France importe principalement en Irlande sont vin, eaux de vie, Pommes, peaux de chevreaux apprêtées, graines de trèfle, thérébenthine, Pruneaux, garance, Liège, vinaigre, crème de tartre

Les objets qu'elle exporte d'Irlande sont principalement des salaisons

1823
~~29~~

Entrée et sortie de Batimens français
port de Londres

Navigation, importations et exportations

~~27 avril~~
~~8 aout~~
22 ~~octobre~~
24 ~~Janvier 1824~~

27 avril	1er trimestre 1823			valeur des chargemens
	entrée 25 batimens franc.	2803 tonnage	177 équip.	– 3,172,060 francs
	sortie 25 id.	2445 id.	165 id.	– 4,705,850 –

dans les importations de France en Angleterre les vins figurent ~~dans le 1er trimestre~~ pour 1er trimestre pour 2,554,000 francs

~~Navigation entre la France~~

8 aout 1823 –	2eme trimestre 1823			
	entrée – 15 navires fr.	1720 tonn.	115 equip.	3,775,460 fr. valeur des impor.
	sortie – 20 id.	2276 –	143 –	2,283,100. id. des export.
22 8bre 1823. –	3e trimestre 1823			
	entrée 15 nav. franç. –	1720 tonn.	115 équip.	3,775,460 – valeur des impor.
	sortie – 20 –	2276	143 id.	2283,100 id. des export.
24 janv. 1824 –	4e trimestre 1823			
	entrée – 15 nav. franç.	1611 –	103 –	7,448,500 valeur des imp.
	sortie 14 –	1490 –	95 –	2,077,800.

Prendre en quatre lettres pour rédiger l'article Commerce de la France et de l'Angleterre

1822 trimestre	Batimens entrés à Londres: nombre de batimens	tonnage	Equipage	valeur de charg.t en f.	trimestre	Batimens français sortis de Londres: nombre de Batimens	tonnage	equipage	valeur de chargement en f.
1r	24	2295	167	2578450	1r	27	2873	199	3,578,450
2	13	1612	110	2 409,150	2e	22	2193	163	3,199,400
3	28	2938	201	1,660,490	3e	25	2703	180	4,126,900
4.	18	1645	116	5,858,550	4eme	26 ~~8292~~	2593	178	3,817,420
	83	8,492	594	12,506,640		100	10,362	720	14,722,170

1823

Commerce

Banquer

fait

333

1823
5/6

Banques

Parliam. abst. 1826 – P. 358, 366, 368 et 370

P. 358 – Nombre des billets des banquiers de provinces (Country bankers' notes) ~~frappés~~ émis (Stamped) dans la Grande Bretagne

années	Billets de banque n'excédant pas 1 L. H. 1 S. — nombre	valeur à 1 L.	Billets excédant 1 L. 1 S. et n'excédant pas 2 L. — nombre	valeur à 2 L.	Billets excédant 2 L. 2 S. et n'excédant pas 5 L. 5 S. — nombre	valeur à 5 L.	Billets excédant 5 L. 5 S. et n'excédant pas 10 L. — nombre	valeur à 10 L.	Billets excédant 10 L. et n'excédant pas 20. — nombre	valeur à 20 L.	Billets au dessus de 20 et au dessous de 30 — nombre	valeur à 30 L.	Billets excédant 30 et n'excédant pas 50. — nombre	valeur à 50 L.	Billets excédant 50 et n'excédant pas 100 — nombre	valeur à 100 L.	valeur totale
1822	1,888,959	1,888,959	11,700	23,400	267,213	1,336,065	65,032	650,320	13,756	275,120	100	3000	206	10,300	1,060	106,000	4,293,164.
1823	1,969,758	1,969,758	25,110	50,220	273,184	1,365,920	74,232	742,320	9,573	191,460	199	5970	292	14,600	1,392	139,200	4,479,448
1824.	2,501,849	2501,849	21,500	43,000	442,112	2,210,560	131,196	1,311,960	22,139	443,780	14	420	528	26,400	1,861	186,100	6,724,069

P. 366 – Valeur moyenne des billets de la banque d'Irlande y compris les Bank post Bills émis (issued) pendant chacune des années suivantes.

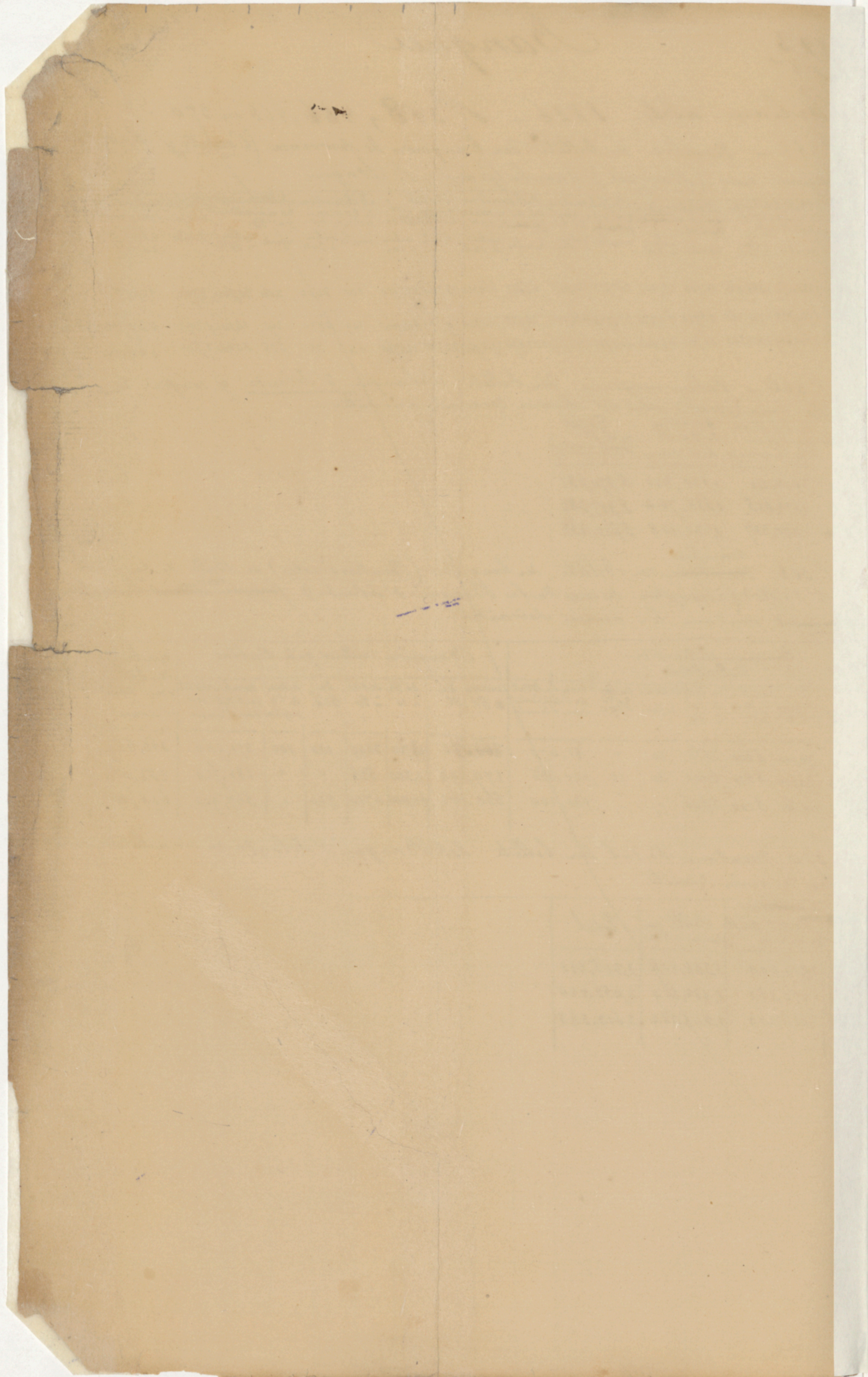
années	de 5 L. H. et au dessus Irish currency	au dessous de 5 L. H. Irish currency	Total en L. H. (Irish currency)
1822	3,618,111	1,552,321	5,170,432
1823	3,528,625	1,588,764	5,117,389
1824	3,890,337	1,732,118	5,622,455

P. 368 ~~Montant~~ Nombre des Billets des banquiers (Bankers' notes) et Bills de la poste (Post Bills) (à l'exception de ceux de la Banque d'Irlande) ~~frappés Stamp ou imprimés~~ émis ~~(Stamped)~~ pendant les années suivantes.

années	Banquiers particuliers à Dublin — nombre des billets émis au dessous de 5 L.	de 5 L. à 10	de 10 L. à 50	de 50 L.	~~de 50~~ de 50 à 100	nombre total des billets émis dans l'année	Banquiers ailleurs qu'à Dublin — au dessous de 5 L. H.	de 5 L. à 10	de 10 L. à 50	de 50 L.	au dessus de 50 jusq. à 100	nombre total des billets émis dans l'année	Nombre total des billets émis dans l'année
1822	70,000	6300	5,350	20	"	81,670	264,570	3,700	3499	100	100	271,969	353,639
1823	90,000	4500	5,400	30	20	100,352	179,899	1,300	525	"	"	181,724	282,076
1824	119,500	5100	5,500	"		130,100	550,102	10,900	6700	200	"	567,902	698,002

P. 370 Montant total des billets de la Banque d'Irlande en circulation au 1er Février des années suivantes

~~Ban~~ années	Billets de 5 L. H. et au dessus	Billets au dessous de 5 L.	Total
1823	1,919,604	1,386,214	3,305,818
1824	1,970,154	1,481,869	3,452,024
1825	2,015,164	1,598,184	3,613,348



1823

335

Commerce

Contrebande

fait

23

336

Contrebande

Parliamentary abstracts – 1825 – P. 480 – Saisies

Le produit de la vente des saisies faites sur les Smuglers s'est élevé

en 1822 – à 69,460 L. St.
en 1823 – " 109,934 Id.

337

1823

Commerce

Banqueroutes

~~faillite~~

1823

Banqueroute

Irlande

Parliam. abstr — 1826 — P. 45
en 1827 — 39 —
en 1823 — 51 — Commission of Bankrupt
ep 1824 62 — Id.

1823

Banqueroutes

Parliam. abstr. — 1826 — P. 363

Nombre des banques de province qui ont fait banqueroute dans le courant des années suivantes

Années	Nombre de commissions de Banqueroute contre des Banques	Nombre des associés	Nombre des commissions auxquelles on a sursis	Nombre des commissions auxquelles on n'a pas donné suite dans le mois de leur date
1822 –	9	15	aucune	1
1823 –	9	11	2	aucune
1824 –	9	15	1	aucune

1823

Pecherier

fait

340

1823
26 août

Pêche du Hareng &c

341

Parl. abst. 1826. p. 375, 377, 378, 379, 381, 383

~~La G. B. a exporté pour tous les pays du monde~~

en ~~1823~~ ~~p. 14 886 L. H. de poisson de toute espèce~~

La G. B. a importé (en 1823) de tous les pays du monde l'Irlande exceptée; en valeur officielle

exporté dans tous &c

~~année~~ importé

15,134 L. H. en poisson

541, 637 id. en huile (Train and Blubber)

et exporté valeur officielle

produit du sol et de l'industrie du R. uni { 262 273 L. H. en poisson de toute espèce
29 564 huile de Baleine

produit étranger { 14 886. poisson
8 417 huile de Baleine

exporté valeur réelle et déclarée

produit du sol et de l'industrie du R. uni { 237, 085 poisson
33, 309 huile de baleine

La G. B. a exporté en Irlande en 1823 valeur off. en L. H.

78, 748 poisson de toute espèce } produit de l'industrie
4, 337 huile de Baleine }
12, 191 — Id — produit étranger.

en valeur réelle

78 414 — poisson de toute espèce ~~produit de l'industrie~~
4 622 — huile de Baleine

De son côté

L'Irlande a importé de tous les pays du monde la G. B. exceptée
valeur officielle

352 L. H. en poisson

et elle a exporté dans tous les pays du monde
valeur officielle

782 — en poisson produit de l'industrie
876 id. Id. valeur réelle

1823 1/

Pêche du hareng

342

Parliamentary abstracts – 1825 – P. 414.

Il résulte du rapport des commissaires pour la pêche du Hareng (for the Herring fishery) que pendant l'année 1823 (du 5 avril 1823 au 5 avril 1824) des progrès très remarquables ont été faits par les pêcheurs anglais tant dans la construction des barils, que dans la préparation du poisson ; ce qu'on s'est surtout attaché à préparer le poisson de manière à ce qu'il put convenir aux différens marchés auxquels il était destiné et qu'on a pris les mesures nécessaires pour introduire une connaissance plus approfondie du mode employé par les Hollandais pour saler ~~le poisson~~ les harengs destinés au continent de l'Europe.

en 1823 La quantité totale des harengs salés (cured) s'est élevée à 392,190 barils 3/4
dont 299,631 barils ont été entitled to bounty
239 630 ½ id. ont été exportés
d'où il résulte une augmentation sur 1822
de 143,321 3/4 barils dans la quantité salée (cured)
96,521 id. id. séchée (branded)
69,185 ½ id. id. exportée.

Les pêcheries ont été en 1823 dans un état très favorable et supérieur à celui des autres années et quoique les prix aient été très bas, et quoique l'on ait pris une très grande quantité de harengs on a tout lieu de croire disent les commissaires qu'il en est resté très peu dans les mains des saleurs (curers) au commencement de la saison suivante.

1 La pêche de la morue a été aussi très heureuse en 1823
102 navires sont sortis (for the tonnage bounty) avec
63,590 quintaux salés et séchés (cured dried)
5437 barils salés (cured in pickle)
et on a exporté 23,089 quintaux salés et séchés (cured dried)
et en comparant les résultats de 1822 à ceux de 1823 on trouve que pendant cette dernière année il y a eu d'employés 14 navires de plus
9 016 ½ quintaux de poisson séchés (dried fish) de plus
1 746 barils – de poisson salé (pickled fish) dans la quantité (found entitled to bounty)
3699 barils dans la quantité exportée.

Nombre des navires sortis (cleared outwards) pour la pêche du hareng (not on the tonnage bounty) y compris leurs voyages répétés en 1823

487 vaiss. 2099 hommes 14779 67/94 tonn.x 1,186,680 yards carrés de filets 128 023 ½ boisseaux de sel et 68,950 barils

1823) 2/

343

Pêche des harengs

Nombre des vaisseaux qui sont entrés (y compris les différens voyages) de la pecherie de harengs (not on the tonnage bounty) en 1823.

467 vaisseaux 14,321 66/94 tons 1,141,700 3/4 yards carrés de filets 22,330 barils vides y compris ceux pour le sel

en 51,898 3/4 barils de harengs débarqués (landed)

336,797 ½ barils de harengs blancs salés sur les voyages en 1823 vidés ou non vidés (gutted and ungutted)

to cure and pickle the fish
préparer le poisson et saler –

1823

Pêcheries

Irlande

344

14 Août 1823 (Lettre du Consul de Dublin) La pêche qui se fait sur les côtes d'Irlande qui abondent en poisson de différentes espèces, était tombée en décadence depuis plusieurs années, soit par suite du défaut d'encouragement de la part du Gouvernement, soit par suite de l'état de guerre qui enlevait les marins, soit enfin à la disparition de certaines espèces de poisson.

Depuis quelques années on s'en occupe de nouveau avec activité.

En 1812 la pêcherie d'Irlande occupait plus de 10,000 marins
1821 — " — — 36,000 —
1822 — — — — — 44,892 —

Les bateaux pontés	306	Tonn. 10,960	hommes	2095
— demi-pontés	286	id. 5,694	—	1684
à voile non pontés	2516	—	—	12,733
à rame	6196	—	—	28,380

Sans y comprendre les marins employés en Angleterre, l'Irlande présente une masse de 50000 matelots.

mémoire annuel - 10 8bre 1824

Pêcheries de la Grande Bretagne

Le tonnage des bâtimens de la grande Bretagne employés dans les pêcheries du Groenland et de la mer du Sud a été ainsi qu'il suit :

Années	Pêcheries du Groenland	de la mer du Sud
1822	73,842	23,976
1823	73,925	33,035

mémoire annuel p. 1823 p. 14; 21 et 27

années	Import. dans la gr. B. de tous les pays du monde; val. off. en L.	Exportation de la Gr. B. dans tous les pays du monde val. off. en L. St.		
	Huile de Baleine	Poisson		
1822	426,059	208,191		
		Huile de Baleine produit du sol ou de l'Industrie 21,264	8939	prod. étranger
	Huile de B.	Poisson		
1823	[illegible], 637	262,273		
		Huile de Baleine prod. de l'Industrie 29,564	8417	Id.

Irlande a exporté suiv. état ci joint a une lettre du Consul à Dublin du 5 juin 1824

Juillet 1824

665 Barils de Harengs salé en 1822 évalués offici. a 665 L. St d'Irlande

2439 id en 1823 4097. L. St. d'Ang

~~Point d'indication~~

Elle à importé

en 1822 - 66 155 barils Harengs salés évalués off. 66155 L. St

1823 - 100 233 id id id. 92,523 id.

1,823

Navigation

fait

345

1823
~

Marine anglaise

346

10 Janvier
19 février
22 juillet

un paragraphe du Navy list (qui ne se trouve pas joint) parle d'un inconvénient qui existait du temps de Pitt et qui influait essentiellement sur la langueur des opérations maritimes d'avoir : la trop grande réduction de la marine et la mise hors d'état de servir de cette marine. Cet inconvénient n'existe plus aujourd'hui que les anglais ont dans leurs Docks et sous des abris des flottes entières prêtes à sortir au premier signal. La marine est aujourd'hui trois fois plus nombreuse, elle consiste en vaisseaux de tout rang construits dans un système tellement amélioré qu'avec économie de ~~bâtim~~ construction et d'entretien leur force est cependant plus grande &c.

L'angleterre ne doit pas faire de réduction dans la marine

1°. parcequ'il est dans ses intérêts de maintenir la supériorité dans la mediterranée

2, a besoin d'entretenir dans les indes orient. et occid. force maritime prête à agir

3°. défendre d'insulte ~~sa~~ pavillon marchand dans l'atlantique et la mer pacifique

4– quelque faut sur la cote d'Afrique par le moindre relachement de vigilance et qu'on ne doit diminuer aucunement la dépense en ce qui regarde la répression de la traite.

mémoire annuel 10 Octobre 1824 P. 11 ~~a~~

Marine marchande ~~anglaise~~ du royaume uni des Iles de Jersey Guernesey et Man, et des Colonies – vaisseaux enregistrés

au 30 7bre 1822 – 24,642 Navires 2,519,044 tonnge 166,333 équip. dont (pour les colonies) 3404 nar. 203,641 tom. 15016 équip
id. 1823 – 24,542 id. 2,506,760 id. 165,474 id. dont id. 3500 id. 203,893 id. 14736 id

Batimens construits dans l'Empire britannique P. 12.

en 1822 – 780 navires de 67,144 tonnx dont 209 nar. de 15,611 tonnx dans ses colonies
1823 – 792 id. 78,467 id. dont 188 id. 14,679 id. id.

1823

Navigation du Royaume uni

Parliamentary papers 1825 S. 452, 453

Parliam. pap. 1825 – S. 462 & S. fait connaître le nombre des ~~Navires~~ qui sont entrés dans les différens ports ~~du Royaume uni~~ de l'angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande port par port, en indiquant le tonnage et le montant de l'équipage de ces navires, en distinguant ceux qui sont anglais de ceux qui sont étrangers. On trouve ~~ensuite~~ S. 474 la récapitulation ~~[illegible]~~ – que nous donnerons.

~~On remarque~~ Les ports ~~de l'angleterre~~ dans lesquels il est entré le plus grand nombre de ~~navires~~ en 1822 et en 1823 ~~peuvent~~ peuvent être classés dans l'ordre suivant, d'après ~~leur degré~~ l'importance de leur navigation

angleterre

1822								1823					
	Navires anglais			Navires étrangers				Navires anglais			Navires étrangers		
Noms des ports	nombre des navires	Tonnage	Equipage	Nombre des navires	Tonnage	Equipage	Noms des ports	nombre de navires	Tonnage	équipage	Nombre des navires	Tonnage	équipage
Londres	3230	603,167	32,392	597	106,099	4,749	Londres						
Liverpool							Liverpool						
Hull							Hull						
Douvres							Douvres						
Whitehaven							White haven						
Southampton							Bristol						
Newcastle							Southampton						
Bristol							Newcastle						
Ecosse													
Leith	209	34,335	1969	77	8,752	549	Leith						
Greenock							Greenock						
Dundee							Dundee						
aberdeen							aberdeen						
Irlande													
Dublin	200	28,062	1604	75	14,948	780	Dublin						
Belfast							Cork						
Cork							Belfast						
Newry							Newry						
Récapitulation													
angleterre	9,416	1,398,476	82,661	2860	387,812	23,964	angleterre	9635	1,481,198	96,197	3486	497,149	29,103
Ecosse	1,028	176,327	11,223	229	28,156	1647	Ecosse	1063	187,138	11,830	272	31,571	1872
Irlande	643	89,363	5,092	300	53,183	2810	Irlande	573	72,523	4,217	311	54276	2853
	11,087	1,664,186	98,976	3389	469,151	28,421	1	11271	1,740,859	112,244	4,069	582996	33,828

Parl. pap. 1826. S. 569 – Vaisseaux construits et enregistrés et ~~1826-27 S. 745~~ [illegible]

~~568~~=569 vaisseaux ~~entrés~~ entrés et sortis

Parl. pap. 1826, 27 S. 738-739 vaisseaux enregistrés –

Id – Id – 744 vaisseaux entrés et sortis

1823

Navigation

Lettre du N. Consul de Hull du 18 avril 1823

Lettre de M. Seguin 25 avril 1828

do. 31 avril 1828

Mémoire annuel du 10 octobre 1824 P. 12

navigation du royaume uni

Années	Batimens venus de toutes les parties du monde anglais navires	tonnage	équip.	Etrangers navires	tonnage	équipage	Batimens partis pour toutes les parties du monde anglais navires	tonnage	équipage	Etrangers navires	tonnage	équipage
1822	11,087	1,663,627	98,980	3389	469,151	28,421	10023	1539,260	95,998	2843	457,542	25,394
1823	11271	1,740,859	112,244	4069	582996	33,828	9666	1546,976	95,596	3437	563,571	29,323

	Totaux entrée et sortie réunis anglais			Totaux entrée et sortie étrangers			Total général des navires anglais et étrangers entrés et sortis nav.	tonn.	équip.
1822	21110	3,202,887	194,978	6232	926,693	53,815	27,342	4,129,580	248,793
1823	20937	3,287,835	207,840	7506	1,146,567	63,151	28,443	4,434,402	270,991

1823

Bateaux à vapeur

14 Mai 1829

— Suivant un document officiel

en 1822 — 129 — 11 007 tonn. 924 équipage

en 1823 — 151 Bateaux à vapeur d'ensemble 13,104 tonneaux et de 1112 h. d'équipage

appartenaient aux différens ports du royaume uni

1579 + 1433 = 3 012
861 + 842 = 1,703
237 + 242 = 479
1195 + 590 = 1785
413 + 138 = 551
702 + 516 = 1218
1207 + 1122 = 2,329
~~401 669~~
~~354~~
18,991 + 17 826 = 36817
12 860 + 13 359 = 26 219
63 606 + 66 428 = 130 034
165 699 + 150 885 = 316 584
130 034 + 316 584 = 446,618

222 377 + 119 456 = 341,833
341,833 + 32, 573 = 374 406
21 353 + 11 220 = 32 573
81,202 + 26,427 = 107,629
107,629 + 149 178 = 256,807
86013 + 63 165 = 149,178
61 353 + 44 553 = 105906
105906 + 158,841 = 264,747
87 035 + 71 806 = 158,841
85,124 + 77,017 = 162,141
162,141 + 89 096 = 251,237
49 578 + 39 518 = 89,096

2998 + 3569 = 6,567
6,567 + 13 871 = 20,438
7121 + 6750 = 13,871
10 737 + 5 826 = 16,563
16,563 + 1 676 = 18,239
1136 + 540 = 1 676
3764 + 1260 = 5,024
5,024 + 6 402 = 11,426
3795 + 2607 = 6 402
4213 + 3256 = 7 469
7 469 + 8 029 = 15 498
4373 + 3656 = 8 029
8 314 + 2329 = 10,643
10,643 + 12 505 = 23,148
8 074 + 4 431 = 12,505

1181 + 724 = 1905
1905 + 2329 = 4,234
828 + 659 = 1483
1483 + 1218 = 2,701
387 + 266 = 653
653 + 551 = 1204
85 + 40 = 125
125 + 1785 = 1,910
509 + 476 = 985
985 + 479 = 1464

107 429
294 126
5

Navires anglais entrés ~~en sortie~~ venant des, en sortie, allant dans les, pays ci contre

Tableau comparatif des sept pays dont le tonnage d'entrée dans les ports du R. uni et ~~le~~ tonnage de sortie des mêmes ports ont été le plus considérable en 1822, en distinguant les navires anglais des navires étrangers

1823

Navigation nationale et étrangère

14 Janvier — Réduction de droits de fanaux, ainsi que des droits de bouées et autres
procurer à la navig.on de la Tamise pour attirer chez elle cette navigation de passage que les villes de Flandre et surtout la Hollande ont attiré si longtemps. voir fanaux.

5 Octobre ; manière dont la navigation étrangère est traitée en Angleterre comparativement au régime français vis à vis des étrangers en pareille circonstance.

~~23 mai 1829~~
14 id. id
14 id id. (Bateaux à vapeur voir)

23 mai 1829 (Document off.ciel)
Etat général des navires (Shipping) employés dans le Commerce du roy.me uni y compris leurs différens voyages.

Années	Vaisseaux ~~Anglais~~ entrés			Vaisseaux ~~Etrangers~~ entrés		
	vaisseaux	tonneaux	equipag.	vais.	tonneaux	équip.
1822	11,087	1,664,186	98,980	3,389	469,151	28421
dont pour la france	1420	101,098	9451	1150	49727	7856
1823	11 271	1,740,859	103,450	4069	582,996	33,828
dont pour la france	1207	85,124	8,314	1181	49,578	8074
1824	11,733	1,797,320	108,700	5,653	759,441	42,112
dont pour la france	1310	82650	9219	1168	52648	7,916
		Sorties			Sorties	
1822	10023	1,539,260	95,998	2,843	457,542	25394
dont p. france	1132	84,936	8490	794	50048	5201
1823	9666	1,546,976	95,596	3,437	563,571	29,323
dont de france	1122	77017	7689	724	39518	4431
1824	10,157	1,657,533	103,097	5026	746,707	38,785
dont de france	1,096	69,427	8005	768	44,917	4892

6 juillet 1828 — Document off.ciel

	1822 navires entrés dans les ports du Roy. uni du pays ci contre						1823 navires entrés dans les ports du R. uni					
	navires anglais			navires étrangers			navires anglais			navires étrangers		
Ile de Jersey guernesey alderney et man	1757	84863	7,154	1	100	7	1852	85,956	7891	3	367	24
Colonies anglaises de l'Amérique nord	1416	356,448	17,070	"	"	"	1579	401,669	18991	"	"	"
France	1420	101,098	9,451	1150	49,727	7856	1207	85,124	8314	1181	49 578	8 074
Russie	1208	219,919	10,656	66	16,363	862	1195	222,377	10737	85	21,353	1,136
Indes occid. anglaises	839	232,426	12,258	"	"	"	861	233,790	12,860	"	"	"
Paysbas	802	70,049	4840	584	62,648	3244	702	61,353	4,213	824	87,035	4373
Allemagne	601	84,345	4545	70	9800	482	590	78,372	4394	91	11 456	606
Prusse	539	102 847			58 270			81,102	3764		86 013	
Portugal	460	46779	2714	54	6412	477	432	46262	2651	73	9502	612
açores	152	10594	691	1	85	16	175	12 479	800	"	"	"
madère	13	1674	97	"	"	"	13	1847	112	2	171	15
	625	59,047	3,502	55	6,497	493	620	60,588	3,563	75	9,673	627
Espagne et canaries	381											
Italie	247											
Etats unis	138	37385	1770	500	156,054	6869	237	63,606		509	165,699	

1823 Navigation de la Grande Bretagne

351

Parliam. pap. 1825 P. 453 – à 455

~~Parliam. pap. 1826–1827 P. 740 – vaisseaux~~

Parliam. pap. 1826–27 P. 752 – 755; 757

1823 navigation du port de Londres

Parliam. abstr. 1825 P. 448, et 449

352

1823

Navigation

Irlande

353

5 Juin 1824 Lettre du Consul à Dublin

				Tonnage	Equipage
En 1823 —	10 936	Batimens entrés dans les differents ports d'Irlande		952,688	55,462
dont	10 622	anglais, Irland. et Ecoss.	Id	897,709	52,395
a par un français					
En 1823 —	10 066	Batimens sortis des diff. ports d'Irlande		897,818	51,774
dont —	9753	ang. Irl. et Ecoss. —	Id.	842,715	49,035

N°. Quoiqu'il y ait eu en 1823 ~~plus~~ moins de navires employés qu'en 1822, cependᵗ. la valeur des exportations de 1823 est plus forte qu'en 1822, sans doute à cause de la valeur relative des cargaisons supérieure dans la 1ère année.

1823 Navigation de l'Irlande

Parliam. pap. 1825 P. 456

354

Parliam. pap. 1826-27 P. 753. 758

1823 Navigation du Royaume uni avec la Nouvelle Hollande et ses dépendances.

355

Parliam. pap. 1825 P. 458.

35/ 1823

Acte de Navigation

356

19 aout le mémoire sur l'état de l'Europe à l'époque où l'Angleterre publia son fameux acte de navigation, n'était pas joint.

1823
20 Juin

Paquebots

357

1823 # Navigation

358

Parliamentary register — 1825 — p. 449 — Nombre de vaisseaux entrés dans le port de Londres

Id. Id. p. 453 — Nombre de vaisseaux
1° construits et enregistrés dans les différens ports de l'Empire Britannique
2° Employés à la navigation
3° qui sont entrés dans les différens ports du royaume uni:
4 — qui sont sortis — des différens Id Id.
5 — pour la nouvelle Galles du Sud

Parliamentary abstracts — 1825 p. 474.
Idem — Id — p. 476.
Id — Id. p. 481 — Bateaux à vapeur
Id — 1826 p. 569 vaisseaux construits et enregistrés
Id — " 568 Id. nombre de vaisseaux entrés & sortis
Id — 574 —
Id — 1826 - 7 — 739 — vaisseaux enregistrés
Id — Id — 740 - 745
Id — Id — 749
Id — Id 750 - 752

Na. Il faudrait avoir la marine militaire

1823

Change

1823

Change

Parliam. abstr. — 1826 — P. [illegible]9

Le prix de l'or et le cours du change de Londres sur Paris était

en 1822	Paris 3 jours d'usance	Paris
1er janv.	25-60	25-90
26 mars	25-20	
28 juin	25 70	
31 décembre	25 65 -	

361

1823

Fonds publics

fait

1823.

Fonds publics français

362

1823

Fonds publics

6 Janvier
~~21 id.~~
~~28 id.~~
~~31 id.~~
~~11 février~~
4 mars
18 id.
24 juin
29 juillet lettre de M. Nettement
10 aout
26 id.
28 Octobre
12 Décembre
19 id.

6 Janvier — ~~fonds publics~~ Le tiers consolidé remonté à 81 par suite du tableau favorable de l'état des finances (voir ~~toan~~)

21 janvier — La réponse faite le 9 janvier à Madrid aux notes des différentes puissances influa fortement sur le cours des fonds publics — Le tiers consolidé anglais qui au commencement de la semaine précédente était remonté à 81 tomba le 20 janvier à ——— 78 ½

Les fonds d'Espagne de 52 ½ ~~tom~~ tombèrent à ——— 47 ½

Il ne se fit presque rien dans les fonds français

28 janvier — ~~Le discours du Roi de France à l'ouverture des ch.~~ Baisse uniforme sur tous les fonds étrangers; ~~on~~ danois, ancien napolitain, Russe comme prussien — on dirait que toute l'Europe est solidaire.

31 janvier Le discours du Roi de France à l'ouverture des Chambres a fait baisser les fonds espagnols à 36.

Ceux de Colombie de 86 sont tombés à 55

11 février — tiers consolidé ouvert à 75 ½ tombé ensuite à 74 ½ par suite de nouvelles de Paris

4 mars — les nouvelles d'Espagne font descendre les fonds espagnols à 29 — ils remontent à 30.

les 6 p% de Colombie de 80 descendent à 47 ½

18 mars — fonds espagnols à 27.

24 juin ~~baisse~~ la défaveur de l'emprunt de Colombie augmente de plus en plus

M. Nettement 29 juillet — les 3 p% ~~tous~~ qui étaient ~~remontés~~ à 83 sont descendus à 80 ½ par suite d'une fausse nouvelle de défaite des armées françaises en Espagne.

10 aout — tous les fonds publics ~~les~~ espagnols exceptés à la hausse — et les bons français du d'emprunt qui étaient tombés à 3 p% de prémium sont remontés à 2 ½

28 octobre — Baisse assez forte des fonds anglais par suite d'une certaine activité dans les armements de Portsmouth & Plymouth

12 Xbre hausse progressive des fonds anglais ainsi que de tous les autres fonds européens à l'exception des fonds espagnols

19 Xbre. id. id.

Fonds publics françois

1823

18 février
11 avril
14 id.
10 aout
26 id.

1823

Jureé anglais

fait

365

1823
9 avril 1824

Jurés anglais

311

367

1823

Sociétés d'assistance mutuelle

fait

1823

Sociétés d'assistance mutuelle (*friendly societies*) établies en Ecosse.

25 juillet 1823 – Lettre de M. Masclet

Ces utiles sociétés qui ont ~~commencé, d'être~~ été d'abord établies en Ecosse, et dont l'origine remonte au commencement du dernier siècle, produisent le plus grand bien. ~~Au moyen d'une somme de 6 à 8 shellings par an~~ chaque membre d'une réunion d'individus du même état habitant telle ville ou tel Canton, au moyen d'une cotisation annuelle de 6 à 8 shelings ~~dont peut être~~ est secouru lorsqu'il est vieux ou infirme

Les secours distribués sont très abondants et leur administration est conduite avec autant de jugement que d'économie. Aussitôt qu'un des membres de l'association est malade ou hors d'état de travailler, il est visité de suite par quelqu'un du Comité, ou par un officier de santé. S'il est obligé de garder le lit, on lui accorde la plus forte proportion de secours allouée par les Statuts environ 5 shellings par semaine. S'il n'est pas alité ordinairement moitié.

On peut s'associer à plusieurs de ces sociétés et de participer aux distribution de toutes.

Jusqu'à présent on n'a pu amener le travail des champs à se taxer afin de pourvoir à ses besoins futurs.

il résulte de ces sociétés des habitudes d'ordre, d'industrie et de Sobriété.

M. Masclet annonce un travail étendu sur ces sociétés qu'il serait avantageux d'introduire en France.

369

1823

Traite des nègres

fait

1823

Esclavage (Abolition graduelle de l')

16 Mai

voir dans la revue britann. un article traduit de l'edinb. review sur l'ouvrage de James Stephens intitulé The Slavery of the british West India colonies delineated, as it exists both in law and practice, and compared with the slavery of others countries ancient and modern. Vol. 1., London, Butterworth, 1824.

1823
3
30 Décembre

Traite des nègres

371

1,823

30 Décembre

Esclaves (Traitemens des)

373

1823

Consuls et agens consulaires

fait

1823 — agent consulaire — 374

26 mai
~~18 septembre~~

M. Seguier annonce au Ministre ~~qu'il~~ en réponse à une lettre que S.E lui avait écrite, que M. Delattre, Agent consulaire de France au cap de Bonne Espérance a reçu son titre de nomination, mais que Lord Sommerset gouverneur de la colonie auquel il avait exhibé ce titre l'a trouvé insuffisant pour le faire accréditer et reconnaître publiquement vu qu'il n'avait reçu aucune instruction à cet égard de la secrétairerie anglaise; mais que M. Delattre a été autorisé à continuer d'agir comme agent de France par intérim.

Sans doute Lord Sommerset recevra bientôt en réponse à sa demande d'instruction l'avis que la nomination des agens consulaires ~~n'ont~~ ne doit pas comme celle des consuls être insérée dans la Gazette etc. qu'ils n'ont besoin pour entrer en fonction que d'être munis de la commission du consul accrédité qu'ils représentent et de la montrer au besoin.

dans les Gazettes locales et qu'ils n'ont

Quant aux ~~pouvoirs~~ facultés des agens consulaires que M. Delattre trouve trop limitées pour ce qui concerne les actes de l'état civil, ~~comme les autres~~ elles paraissent suffisantes à M. Seguier puisque les ~~faits~~ actes passés dans les pays étrangers ~~pour être valables en France lorsqu'ils~~ ~~sont faits~~ selon les formes du pays sont valables en France lorsqu'ils sont légalisés par l'ambassadeur, consul ou agent consulaire.

18 7bre

Le Ministre ayant mandé à M. Seguier que l'intention du Gt était que l'agent consulaire français à l'Ile Maurice fut dépendant ~~et~~ à la nomination du Gouverneur de l'Ile Bourbon, le Consul Général répond que l'agent qu'il avait nommé ~~Brun~~ a reçu sa révocation et qu'il ne continue ses fonctions que jusqu'à ce que ~~le Gouv~~ M. de Freycinet ait choisi et envoyé un nouvel agent.

1823

Droits consulaires

13 novembre — Par sa lettre du 4 novembre le ministre aff. étr. a demandé à M. Séguier des explications 1° sur le droit de tonnage de 6 deniers sterl. par tonneau 2° sur un droit d'expédition d'1 L. sterl. perçus par la chancellerie de France à Londres contre lesquels les armateurs et gérants des 6 paquebots français qui font régulièrement les voyages de Calais à Londres ~~se plaignent~~ ~~demandant la~~ réclament fortement comme très onéreux surtout le 2e dont ils demandent la suppression comme sans réalité.

M. Séguier répond le 13 ~~novembre~~ du même mois

1° que ces deux droits sont inférieurs à ceux payés à Calais par les navires anglais qui que tout bien est ... plus cher à Londres qu'à Calais et ~~à ceux qui frappent à Londres~~ que le Conseil général l'a obligé, d'ailleurs, quoiqu'il n'y ait pas ~~d'affaires~~ dans cette dernière ville, d'avoir à Londres ~~dans le~~ ~~centre~~ ~~d'une~~ ~~autre~~ loin de chez lui ~~son~~ un office consulaire dans la cité

2° que le droit que les armateurs appellent d'expédition et qui est désigné sur le tarif consulaire par Certificat d'arrivée et de départ du bâtiment, vérification de chargement &c ~~n'est point~~ sans utilité ainsi que le prétendent les armateurs car il ne peut être ~~remis~~ (à moins de mettre en question l'exactitude de la chancellerie lui-même) de vérifier les manifestes des bâtiments, de les enregistrer, d'en faire le dépouillement, de dresser ensuite les tableaux particuliers et généraux d'importation et d'exportation &

Le droit est d'ailleurs perçu par tous les consuls étrangers à Londres

3° Quant à ~~l'objection~~ l'allégation que les 6 bâtiments réclamant font seuls (concurrence des paquebots anglais) entièrement la navig. de Calais à Londres M. Séguier fait observer

qu'en 1816 la navig. entre Calais et Londres se faisait par		25 bat.
1817	id	13 —
1818	id	14
1819	id	12
1820	id	10
1821	id	9
1822	id	8
1823	id	6

Précisément les 6 ~~pro~~ réclamans qui en diminuant leur fret ont écarté les uns après les autres tous leurs compétiteurs et ont acquis un monopole de fait qui maintiendrait dans leurs mains si on leur accordait une diminution de droits, au moins de la pr... général.

M. Séguier fait observer enfin que si on supprimait les droits de navigation à Londres, il faudrait étendre cette ~~suppression~~ dans les autres consulats et qu'alors il serait indispensable d'allouer un traitement aux chanceliers car ~~le produit~~ les produits des ~~les~~ chancelleries ~~ne suffisent pas~~ est si faible même en percevant ~~tous~~ ces droits qu'ils ne suffisent à l'entretien de titulaires.

Communication de cette lettre a été donnée par le ministre au tribunal de commerce de Calais qui avait appuyé la demande des armateurs.

On ne voit pas la suite qu'a eu cette affaire.

1823

Compagnie des Indes orientales

376

Parliam. abstracts — 1826 - 7 - P. 74 - 77 Recettes et dépenses
Id — Id - - 77 Dettes

Aperçu des revenus et charges de l'Inde anglaise en L. Sterl.

	Revenus 1822	Revenus 1823	Charges 1822	Charges 1823	revenu net et charges 1822	revenu net et charges 1823
Bengale	14,163,277	12,950,308	8,746,042	9,445,538	5,417,235	3,504,770
Fort St George	5,585,210	5498,765	5,072,992	6,213,817	512,218	× 715,052
Bombay	3,372,447	2789,550	4,264,448	3,228,150	× 892,001	× 438,600
Bencoolen	6,691	5,805	96,478	88,467	× 89,787	× 82,662
Ile de Prince de Galles	44,076	35,956	88,957	98,302	× 44,881	× 62,346
	23,171,701	21,280,384	18,268,917	19,074,274	4,902,784	2,206,110

	1822	1823
En déduisant du revenu net	4 902,784	2,206,110
L'intérêt de la dette s'élevant à ...	1 694,731	1,652,449
On aura pour le revenu net l'intérêt de la dette payé	3,208,053	,553,661
D'où déduisant pour dépenses de Ste Hélène	120,093	112,268
Il restera pour le revenu net de l'Inde	3,087,960	441,393

Parliam. abst. P. 77

Ladette territoriale de la Compagnie des Indes orientales en livres sterl. s'élevait au mois d'avril 1822

	Bengale	Madras	Bombay	Total
Dette portant intérêt	28,905,018	2456,229	237,788	31 599 035
Dette ne port. pas id.	5,793,875	599,281	548,586	6,941,742
Total des dettes dans l'Inde	34,698,893	3,055,510	786,374	38,540,777

en 1823

	Bengale	Madras	Bombay	Total
Dette portant intérêt	26			
Dette ne portant pas intérêt	6			
	32,809 691	3,287,699	685,307	36,782,697

123,000,000

124,000 000 | 20,000

6.

1823 1/ Commerce des Indes orientales 377

Suivant une note de la Revue Britann. T. 1. p. 84 la Compagnie des Indes a envoyé au Bengale en 1823, pour 30,000,000 de f. de tissus de coton; fait d'autant plus remarquable que c'était au Bengale qu'était confectionnée une grande partie des étoffes de coton que les anglais portaient dans le XVIIIe siècle

La même note ajoute que les expéditions de 1824 ont été encore plus considérables

14 mai 1829 — Le commerce du Royaume avec les Indes orient. augmente tous les ans progressivement — Document officiel.

~~1822~~ années	nombre total des navires sortis (cleared out) des ports du roy.me uni — navires	tonneaux	hommes	Navires appartenant ou (chartered ~~ou~~) par la compagnie — navires	tonneaux	hommes
1822	102	73,102	6,267	25	24 928	2504
1823	111	68,468	5 951	24	26,484	2699

9 juillet 1829 — Imp.on ou exp.on — Commerce des Indes orient. et de la Chine Document officiel du 4 juin 1829

Document relatif au commerce des ~~Indes et de la~~ Chine.

Valeur annuelle du commerce entre les sujets de la Grande Bretagne et la Chine

Années	Valeur des exportations et importations entre l'Inde et la Chine — Pour compte de particuliers	Pour compte de la Compagnie	Total	Valeur des export. et import. entre l'Angleterre et la Chine pour compte de la Cie	Valeur du commerce des particuliers avec la Chine	Valeur du commerce de la Compagnie avec la Chine	Valeur totale du commerce anglais avec la Chine.
	L. St.						
1822	3,047,792	189,304	3,237,096	2,642,845	3,047,792	2,832,149	5,879,941
1823	2,734,509	721,425	3,455,934	2,815,048	2,734,509	3,536,473	6,270,982
1824	2,832,191	326,591	3,158,782	2,600,060	2832 191	2,926,651	5758,842

Quantités et valeur de toutes les ~~des~~ marchandises (manufactures) fabriquées, à l'exception des étoffes de laine (Woolens) exportées en Chine ~~et dans la Chine~~ par la Cie des Indes, et ses officiers, avec désignation de ces marchandises fabriquées (années finissant le 30 avril 1823, 1824, 1825

~~années~~ années	marchandises exportées en Chine ~~valeur~~ en Livres sterl
1822	92,902
1823	111,783
1824	106,630.

même tableau pour les produits des manuf.res anglaises exportées dans toutes les parties de l'Inde à l'except. de la Chine par la Cie années de mars à mars 1822, 1824, 1825

années	valeur
1822	594,377
1823	621,035
1824	428,232

~~ont trouvé dans ce document entre les importation articles par~~

Commerce des Indes orientales

~~19 Juillet 1829~~ Suite —

Quantités des produits de manufacture anglaises exportées dans les possessions anglaises dans l'Inde, spécifiant particulièrement ~~les~~ (les valeurs des) étoffes de laine et de coton — années finissant en mars 1823, 1824, 1825

années	Valeur en livres sterl
1822	594,377
1823	621,035
1824	428,232

Ce tableau ne diffère du tableau précédent que parce que l'ava

Valeur des importations dans et des exportations des territoires sujets aux Présidences du Fort William, Fort St George et Bombay par mer, non compris le commerce de la Cie des Indes orient.

années	Valeur des importations			Valeur des Exportations			Valeur totale des importations et des exportations
	en marchandises	En argent Tresure	Total	En marchandises	En argent (Tresure)	Total	
	Roupies	Roupies	Roupies	Roupies	Roupies	Roupies	Roupies
1822	5,67,73,378	2,73,05,700	8,40,79,078	8,44,14,580	10,07,745	8,54,22,325	16,95,01,403
1823	5,55,20,170	2,32,84,131	7,88,04,301	7,62,11,849	41,68,070	8,03,79,919	15,91,84,220
1824	5,80,50,669	2,14,70,563	7,95,21,232	7,89,17,945	28,65,694	8,17,83,639	16,13,04,871

Valeur des importations (du Royaume uni) dans les différentes présidences de l'Inde et des exportations de l'Inde dans le Royaume uni (à l'exception des exportations et des importations pour le compte de la Cie des Ind. orient.

1822	2,52,01,932	2,53,087	2,54,55,019	1,94,46,727	72,796	1,95,19,523	4,49,74,542
1823	2,27,54,864	6,33,407	2,33,88,271	2,04,79,980	17,98,022	2,22,78,002	4,56,66,273
1824	2,32,17,672	39,205	2,32,56,877	2,21,58,013	10,04,045	2,31,62,058	4,64,18,935

Valeur du commerce entre les Iles orientales (Eastern Islands) et l'Inde

	Importations dans l'Inde			Exportation de l'Inde (a)		
1822	33,20,259	48,73,240	81,93,499	1,08,54,843	1,32,189	1,09,87,032
1823	45,37,242	30,19,204	75,56,446	93,43,665	9,30,344	1,02,74,009
1824	44,53,421	25,92,831	70,46,252	76,19,562	38,650	76,58,212

Le même document donne les prix des calicots anglais, des étoffes de coton et de laine à différentes époques, la quotité et la valeur des cargaisons exportées par vaisseaux américains des différents ports de l'Inde, le tonnage des navires américains sortis de différents ports de l'Inde (6021 en 1822; 1810 en 1823, 3067 en 1824)

Tonnage enregistré (registered tonnage) employé par la Compagnie des Indes dans son commerce avec les possessions anglaises dans l'Inde, borné aux seuls vaisseaux qui retournent en Angleterre avec leur charge.

1811	23,359 tonneaux
1822	7,158
1823	7,186
1824	7,188

(a) On entend par Eastern Islands, sans doute les Moluques &c

1823 3/

Commerce des Indes orientales

379

Suite de la lettre du 9 juillet 1829 – Document officiel

Tonnage enregistré employé par la Compagnie des Indes dans le commerce avec la Chine, borné aux seuls vaisseaux retournant en Angleterre avec leurs charges.

1811 — 25,066 tonn.x
1822 — 26,994
1823 — 26 172
1824 — 28 360.

Tonnage enregistré appartenant à la Compagnie des Indes orientales sortant (Clearing out) annuellement du port de Canton pour l'angleterre.

1811 — 18 988 Tonn.x
1822 — 29,535
1823 — 29,930
1824 — 28,245

Tonnage employé annuellement dans le commerce (Country trade) entre les différents ports de l'Inde Anglaise et Canton.

années	Exportés des ports de l'Inde anglaise, Calcuta, Fort St Georges et ports endépendans (Subordinate) et Bombay, pour Canton		Importés de Canton dans les ports de l'Inde Anglaise Calcuta, fort St George et ports endépendans, et Bombay		
	vaisseaux	tonneaux	vaisseaux	tonneaux	
1811	38	25,335	22	11,818	
1822	48	36,283	36	18,011	p. 32
1823	34	28,836	24	13,489	
1824	53	37,870	46	20,074	

Valeur (prix de facture) (Invoice value) du commerce de la Compagnie des Indes orientales entre la Chine et l'Angleterre

Années	Importations d'Angleterre en Chine			Exportations de Chine en Angleterre	montant total des importations et des exportations
	~~valeur de~~ marchandises ~~en L. St.~~ valeur en L. St.	argent	Total	marchandises valeur en L. St.	
1822 —	693,641	"	693,641	1,936,361	2,630,002
1823 —	735,999	"	735,999	2,069,429	2,805,428
1824 —	688,059	"	688,059	1,812,839	2,500,898

Quantité de pièces d'étoffes de laine exportées par la Cie des Indes orient. en Chine

	Broad cloth	Long Ells	Camlets	
1822 —	13 876	136,600	17,900	p. 38. du document
1823 —	16 489	178,920	22,800	
1824 —	13 251	131,000	20,000	

(Raw silk) Soye crue exportée du port de Canton par la Cie des Indes orient.

1822 — 70 627 L. Poids (lbs) 62101 L. St. coût primitif (prime cost)
1823 — 79616 id. 68855 – id – id
1824 — ~~id~~ inconnu

Suite de la lettre du 9 juillet 1829

Soye brute (Raw silk) importée du Bengale à Londres

Années	importées par la Compagnie L. poids (lbs)	par des particuliers L. poids (lbs)	Total importé liv. poids lbs.	Prix moyen (average price) de la soye de la Compagnie à la vente par livre poids L. S. d. Sterl	Prix moyen de la soye des particuliers à la vente par livre poids L. S. d. Sterl.
1822	845,382	197,235	1,042,617	20-9	15-0
1823	850,668	310,518	1,161,186	18 "	13-7
1824	660,012	271,637	931,649	17-6	12-8

On remarquera que le prix de la soye vendue par des particuliers est toujours inférieur à celui de la soye vendue par la Compagnie et que les prix des deux baissent ou haussent à peu près dans la même proportion.

Valeur des importations et des exportations du port de Canton par des sujets des Etats unis d'Amérique.

Etat du nombre de fourrures importées en Chine par les Américains.

Valeur des cargaisons importées à Canton et à Macao par les différents ports de l'Inde anglaise P.44.

1822 — 13,268,249 Dollars
1823 — 11,073,010 Id.
1824 — 11,024,559 Id.

Cout primitif (prime cost) et quantité du thé exporté du port de Canton par la Compagnie des Indes orientales P.47.

Années	En Angleterre		Dans les Colonies du nord de l'Amérique		Total	
	Quantités en livres poids lbs	Cout primitif en Livres Sterling	Quantités lbs	Cout primitif en	Quantités en livres poids	Cout primitif en livres Sterling
1809	18,230,720	1,194,498	"	"	18,230,720	1,194,498
1822	27,478,813	1,850,035	"	"	27,478,813	1,850,035
1823	29,761,660	2,000,574	"	"	29,761,660	2,000,574
1824	27,517,938	1,812,839	1,179,150	87,827	28,697,088	1,900,666

Quantité et montant des thés vendus par la Compagnie des Indes orientales P.47

Années	Ventes faites en Angleterre		Ventes faites dans les colonies du nord de l'Amérique		Total	
	Quantités	montant de la vente	Quantités	montant de la vente	Quantités en livres poids	montant de la vente
1810	23,548,468	3,896,291	"	"	23,548,468	3,896,291
1822	25,862,329	3,623,924	"	"		
1823	26,206,546	3,713,591				
1824	26,523,327	3,741,402				

Quantité et valeur des thés vendus au cap de bonne Espérance

1822	113,342 L. poids	19,646 L. St
1823	120,772 id	20,106 —
1824	118,993 id.	18,484 —

1823 (5)

Commerce des Indes orientales

381

Suite de la lettre du 9 juillet 1829

Droits imposés par le gouvernement chinois sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes entrant dans le port de Canton

1814 — 88,551 Tonneaux à 6 s. 8 deniers st par Tonneau — 29,517 Livres sterl.
1822 — 100,827 — Id — — — — — 33,609 id.
1823 — 82,308 — " — — — — 27,436 id.
1824 — 90,091 — " — — — — 30,030 id.

Nombre de vaisseaux des États unis qui sont sortis de ses ports pour des ports au delà du Cap de Bonne Espérance et leur tonnage

Années	nombre des vaisseaux	Tonnage
1814	— 5	1,995
1822	— 73	23,714
1823	— 80	24,459
1824	— 66	20,724.

Quantité de thés importés en France

1822 — 83,597 Kilogrammes
1823 — 70,957 — Id.
1824 — 89,030 — Id.

Ce document renferme la correspondance des consuls anglais dans les differentes parties du monde, ~~et qui fait~~ connaitre l'état ~~de l'importation du thé~~ chez les ~~diff~~ principales puissances. Les renseignemens peuvent être consultés avec utilité.

Il ~~renferme~~ comprend ~~—~~ outre les importations et les exportations articles par articles, les prix à Londres des articles d'exportation les plus importants, tels que les cotonnades, les lainages &c année par année, le relevé du commerce anglais avec l'Inde et la Chine.

Le commerce du Thé y est distinct et présente non seulement les importations en Europe, mais encore celles dans les possessions anglaises en Amérique, avec un aperçu du commerce comparatif ~~du commerce~~ des États unis dans les mêmes localités &.

10 juillet 1828. Document officiel relatif au commerce des Anglais dans les Indes orientales et à la Chine.

en 1823 - 89 navires ayant un tonnage de 49,378 sont entrés dans les differens ports de la Grande Bretagne venant des Indes orientales
en Id - 102 id. Id — 50,016 sont sortis de Id. pour Id.
En 1824 109 Id Id — 52,091 sont entrés Id — Id
en id - 97 Id. Id. 49,785 - sont sortis Id — Id.

1823 (6) Commerce des Indes orientales et Chine

382

Suite de la lettre du 10 Juillet 1828   Document officiel

En 1823 - Il a été exporté de la Grande B. pour les Indes orient. et l'Ile Maurice des marchand.ses pr une valeur de 3,520,901 L. St. et en 1824 pour — 3,464,579 L. St.

~~et en 1824 pour — 3,464,579~~ -

et par la Cie des Indes orient. en Chine pour — 708,047

valeur totale des export. de la Gde Bat. dans les Indes orient. et à la Chine } 4,228,948

et en 1824 p. Cie des Indes orient. pour Chine — 612,139

4,076,718.

Dans ces envois les cotonades figurent en 1823 pour — 1,178,414 L. St.
6 092
1,184,506

en 1824 — 1,129,278

Les étoffes de laine en 1823 p — 1,045,031 dont 2/3 pour Chine
1824 — 884,268 Id.

Les cuivres (ouvré et non ouvré), le zinc et les vins viennent ensuite.

L'Etat No. 4 de ce document officiel porte ~~la marchande~~ la valeur déclarée (Conseil? pi et le quantités) des marchandises exportées de la Grande Bretagne aux Indes orientales et à la Chine savoir :

années ~~En 1823~~	par la compagnie des Indes orientales	Par le commerce libre ou de privilège	Total
1823	1,166,597 L. St.	3,062,350	4,228,948
1824	1,236,921	2,839,796	4,076,718

Etat No. 5 — marchandises produit des Indes orientales et de la Chine importées dans la Grande Bretagne et qui n'ont été ~~exportées~~.

Années	marchandises de l'Inde ou de la Chine importées dans la G. Bretagne	marchandises de l'Inde ou de la Chine reexportées de la grande Bretagne
1823	10,437,170 L. St. (a)	2,599,905 L. St. (c)
1824	10,373,892 id. (b)	3,066,703 id (d)

(a) dont 5,842,096. produit de l'Inde
4,595,074 id. Chine

(b) dont 5,424,578 prod. de l'Inde
4,949,314 id. Chine

(c) dont 2,425,714 produit de l'Inde
174,191 id. Chine

(d) dont 2,816,051 produit de l'Inde
190,652 id. Chine

Etat No. 6 — Les droits perçus par la douane et l'excise sur les marchandises importées des Indes orient. de la Chine et de l'Ile Maurice se sont élevés

en 1823 à — 4,782,616 L. St.
1824 - — 4,681,137.

		Par la Compagnie des Indes	Par le commerce libre et de privilège
Etat 7 - Sur les 10,437,170 (Etat 5) ~~ont été importés~~ ont été importés		5,565,775	4,871,395
10 373,892	do —	5,469,556	4,904,336.

383

1823

Commerce avec l'Amérique du Sud et Mexique

fait

1,823

Cuba

6 Janvier — Les ~~américains~~ Etats unis ont les yeux tournés sur cette île surtout depuis l'acquisition des Florides et ils désireraient bien trouver un prétexte de s'en emparer. L'intention des Anglais doit être plutôt de s'opposer à ce que d'autres s'en emparent que de s'en emparer eux mêmes ; ils n'ont déjà que trop d'îles à sucre et s'ils avaient encore Cuba, la ruine de la Jamaïque serait consommée.

1823
5

Anciennes Colonies espagnoles en Amérique

Irlande

385

30 Décembre 1823, Lettre de M. Romain Consul à Dublin

Tous les négociants Irlandais considérant les nouveaux états comme un excellent débouché pour leurs marchandises et espérant y obtenir une influence prépondérante, considèrent comme un attentat toute entreprise qui aurait pour but de faire rentrer ces états sous l'obéissance de l'Espagne.

Envoi Tarif de Colombie.

2 janvier 1824 Le Consul envoie une déclaration du Mexique contre l'Espagne.

8 janvier 1824 — Le Consul mande d'après les papiers des États unis que ce pays ferait cause commune avec l'Angleterre si la Sainte alliance tentait de rétablir les anciennes Colonies d'Amérique sous la puissance de l'Espagne.

1823

Amérique espagnole

31 Janvier
2 février
12 Septembre
26 id.
6 Octobre
14 id.
21 id.
28 id.
31 id.
2 Décembre
16 id. Tarif de la Colombie
19 id.
23 id.
30 id.
15 Mars 1824

1

commerce entre la G. B. et l'Amérique du Sud y compris Mexique —

387

Année	Pays	Importation dans la G. B.	Exportation de la G. B. — Produit du sol et de l'industrie	Exportation de la G. B. — March. colon. et étr.	Total de exportation
1816	Mexico et Guat.	"	"	"	"
	Colombie	"	~~1425~~ "	~~3~~ "	~~1428~~ "
	Perou	"	1,425	3	1,428
	Chili	"	"	"	"
	Buenos ayres et Montevid.	314,332	326,743	11674	338,417
		314,332	328 168	11,677	339 845
	Brezil	957,330	1,828,418	20039	1,848,457
		1,271,662	2,156,586	31,716	2,188,302

Importation dans la G. B.

Exportation de la G. B.

Bodur

1816 B.

Chte

(1823) Commerce de l'Angleterre avec l'Amérique du sud y compris le Mexique
Importations et exportations

Mémoire annuel — 10 8bre 1824

Ce commerce prend tous les jours plus d'importance
Les exportations de la Grande B. pour ce pays se sont élevées

années	en produits de l'industrie angl. et irlandaise	marchandises coloniales et étrangères	Total des exportations
1822	3,867,959 L. st.	122,384 L. st.	3,990,344 L. st.
1823	5,648,769 id.	153,666 id.	5,802,435 id.

Rapp. 1823 — p. 15.

~~Pays importations~~ Exportations de la G. Bretagne

années	Pays	~~Importation~~ Importations dans la G. Bret.	Produit du sol et de l'industrie du roy. uni	marchandises colon. et étrang.	Total des exportations
1822	Buenos ayres et montevid.	373,855	1,232,249	34,081	1,266,331
	Chili	39,673	443,579	19 264	462 844
	Mexico et guatimala	44,057	85,642	5049	90 692
	Perou	21, 342	93 294	5049	98 344
	Colombie	14, 775	93 697	3874	97,572
		493,702	1948,461	67,317	2,015,783
	Brésil	1,047,525	1919,495	55064	1,974,559
		1,541,227	3,867,956	122,381	3,990,342
1823	Buenos ayres et montevideo	388,338	777,679	25 558	803,237
	Chili	9,719	471,726	17 875	489,601
	Mexiq. et G.	221,825	357,368	12 408	369,776
	Pérou	15, 316	399,450	9422	408,872
	Colombie	45,275	285 372	20 248	305 621
		680,473	2291,595	85511	2,377,107
	Brésil	1,053,327	3,357,173	68151	3,425,324
		1,733,800	5,648,768	153,662	5,802,431

1823

Finances

fait

389

1822

Total de la recette nette du Royaume uni, les frais de recouvrement montant à 4,160,270 et autres payemens pour objets d'intérêt public (for national objects) établissemens de quarantaine et entrepots, Paquebot d'Irlande &c &c s'élevant à 1,527,821 L. st (non déduits) — 60,102,740

390

4 160 270
1 527 821
5,688,091
60 102 740
54,414,649

Total de la dépense en y comprenant ni les frais de recouvrement montant à 4160,270 et les autres payemens pour objets d'intérêt public tels qu'établissement de quarantaine et d'entrepot &c montant à 1527 821 — 55,187,221

55,187,221
5,688,091
49,499,130

Excédant de recette — 4,915,519

dont il faut retrancher

1° Pour avoir acheté (sur les fonds consolidés) ~~non dettes~~ au nom des Commiss. ~~de la dette~~ pour la réduction de la dette national — 15,811,719

2° Pour avoir acheté sur les subsides — 301 250

16,112,960

Déficit — 11,197,441

auquel on a pourvu avec des emprunts s'élevant à — 11 872 155

excédant définitif — 674,714

65612 090
49499130
60

65612 090
54 414 650
11 197 440

(1823)

Total de la recette nette du royaume uni, les frais de recouvrement montant à 4,105,182 ci —— 4,105,182

et d'autres payemens savoir

établissement de quarantaine en entrepôts	470,783
établissement du paquebot d'Irlande ——	27,218
primes (bounties) en faveur des pêcheries manufactures de lin & ——	483,066
warrants relatifs aux décimations et alimentaires ——	23,168
avances pour St. de la marine et de l'armée, demi paie pension & ——	126,256
Augmentation de traitement au clergé d'Ecosse ——	9 638
sommes payées ou avancées aux commissaires des routes ——	11 312
Pension et concessions (grants) parlementaires ——	27,700
Dépenses pour les bois, forêts & de S. M. ——	221,027
Payemens pour le gouvernt. civil d'Ecosse. ——	223,609
payemens divers, non désignés ——	13,628
	1 637,405
fractions négligées ——	6
	1,637,411

ci —— 1637 411

5,742,593

non déduites —— 63,415,592

Total de la dépense, en y comprenant les frais de recouvrement et autres payemens ensemble 5,742,593 —— 56,704,608

Excédant de recette —— 6,710,984

dont il faut retrancher
Pour autant remis sur le fonds consolidé entre les mains des commissaires pour la réduct. de la dette —— 7,407,325
Pour autant payé sur les lettres de —— 75 000
~~[illegible]~~

7,482,325

Déficit —— 771,341

auquel on a pourvu avec 2,400,000 L. St. d'emprunt —— 2 400 000

1,628,659

(1822 et 1823)

Finances du R. uni

392

1822

Recette nette — 54,414,650 L. St. en francs 1,360,366,250

Dépense 49,499,130
Plus
aux comm.^res pour réduct. de dette — 15,811,710
fonds d'amort. — 301,250

65,612,090 soit fr. — 1640 302 250

Excédent dont la dépense a surpassé la recette — 279,936,000

Emprunts — 11,872,155 L. St. soit f. 296,803,875

16,867,875

Recette — 54 414 650 L. St.
Dépense — 65,612 090
excédant de dépense 11,197,440 L
emprunts — 11 872,155
L. St. 674,715

1823

Recettes nettes ~~57,672,999 soit f~~ L. St. 57,672,999 soit f. 1,441,824,975

Dépenses — 50,962,015
aux comm.^res pour réduction de la dette — 7,407,325
fonds d'amortiss. — 75,000

58,444,340 ~~soit~~ fr. .... 58,444,340 soit f. 1,461,108,500

0,771,341 — 19,283,525

Emprunts — 2,400,000 — 60,000,000

Différence en plus ~~de~~ la recette sur la dépense les emprunts compris 1,628,659 — 40,716,475

50 962,014
5 742 593
56 704 607

50 962 014
7 407 325
58 369 339
57 672 999
696,340

50 962 014
7 407 325
75
58 444,339
57 672 999
771 340

49 499 130
25
247,495,650
1989 98260
1,237,478,250
395 292 750
7 531 250
1,640 302 250

11,197,440
25
55987,200
22394880
279,936 000

15811 700
25
79 058 550
316 23420
395,292,750
7531 250
000

7407 325
25
37 036 625
148 146 50
185,183,125

75
25
375
150
1 875000

301 250
25
1,506 250
602500
7,531,250

30,962,014
25
254,810,070
101924028
1,274,050,350
185,183 125
1,875,000
1 461 108,475

Résumé

~~Nous pensons que~~

Les recettes nettes (non compris le montant des emprunts et après en avoir déduit les frais de recouvrement montant à 2,160,270 et autres payemens pour objets d'intérêt public ~~[illegible]~~ ~~tels que~~ établissemens de quarantaine et entrepôts et achats de paquebots d'Irlande &c. montant à 1,527,821 formant ensemble une somme totale de 5,688,091 L.st.) se sont élevées à — 34,214,650

~~Année~~	Recettes nettes (a)	Dépenses ordinaires	Sommes prises sur le fonds consolidé ~~remises~~ remises entre les mains des comm.res pour l'extinction de la dette nationale	Sommes ~~employées~~ prises sur les ~~fonds~~ subsides	Dépenses totales	Différence entre les recettes et les dépenses ou déficit
					Montant des emprunts de l'année pour pourvoir au déficit	excédant

France

Lois des comptes

Exercice

1823 — Moniteur de 1825 des 3 et 16 mai P. 686 et 785 – Bulletin des Lois N.° 39 P. 365 – 1er semestre 1825

394

1824 — Moniteur de 1826 des 28 avril et 16 mai P. 628 et 948 Bulletin des Lois N.° 98 P. 405 1er semestre 1826.

1823

5 Juillet

8 id

22 id

Recettes et dépenses

2 juillet 1829 - Document parlementaire sur le produit des droits sur le savon, chandelle &c

1823

Finance

397

12 juillet 1828

1823

Emprunts

17 Octobre

1823

5 Juillet

Budget

399

1823

Taxe des pauvres

400

Revue Britann. T. 1 p. 196 – de £ 6,833,635 L. St. en 1823

901

1	1822 entrés et sortis		1823	
Colonies angl. am. sept.	356 448		401,669	
	354, 696		354, 027	
	711, 144	1	755,696	1
Russie	236 282		243 730	
	124 688		130 676	
	360, 970	4	374, 406	4
Indes occid. anglaises —	232, 426		233,790	
	208, 099		232, 717	
	440, 525	2	466, 507	2
Etats unis —	193, 439		229, 305	
	208 116		217, 313	
	401, 555	3	446, 618	3
France	150 825		134, 702	
	134 984		116, 535	
	285, 809	5	251, 237	7
Pays bas —	132, 697		148 388	
	103, 556		116, 359	
	236 253	7	264 747	6
Prusse	161, 117		167 215	
	101, 958		98, 035	
	263 075	6	265, 250	5

Pays. ~~entrés sortis~~	Navires ~~vaisseaux~~ ~~anglais~~ entrés venant des pays ci contre; nombre de navires, tonn. equip.	anglais ~~Etrangers~~ sortis, allant dans les pays ci contre	+ Total des navires anglais entrés et sortis ~~pays~~	Navires étrangers entrés	Sortis	Total des navires étr. entrés et sortis
Colonies anglaises de l'Amér. Sept.	1416 – 356,448 = 17070					

Total ~~general~~ général des navires anglais et étrangers entrés et sortis en 1822

— 11 — en 1823.

779,940,661
33,780,473
813,721,134
7,502,633
821,223,767
24 693,623
796,530,144

13,923,642
7991,180
21,914,822
2778 801
24,693,623

765,181,442
26,470,304
791,651,746
4 656,717
796,308,463
4,606,848
791,701,615

4,442,396
129,673
4,572,069
34,779
4,606,848

808

G. Bret. Rev. ord. brut 58,070,736 = 17 " 2 "
Id. Rev. brut extr. " 599,605 " " 11 1/4
58,670,341 " 18 " 1 1/4

Balance laissée à la fin & 2,995, 872 - 1 - 4 - 4/12
13 : 19 : 5 = 7/12

Balance rever ord. — ~~2995, 872 - 1 - 4 - 4/12~~
id — rever. extr. —

4,140,763
301,633
4,442,396

238,105,033
527,076,409
765,181,442

57,970,115 " 9 10/12
4,531,938 14 - 2 - 3/4
53,438,176 6 7 1/12
2,995,872 1 4 4/12
50,442,304 5 - 2 - 9/12
281,372 1 3
50,723,676 6 - 5 - 3/4

2,995,872 - 1 - 4 - 4/12
2,714,500 " 1 : 4/12
281,372 1 3 "

30,639,042
284,654
30,923,696

813,721,134

Chapitre des imp. et des export.; Cela se conçoit facilement, car les marchandises qui occupent le plus de volume ~~et qui~~ exigent nécessairement par conséquent un plus grand tonnage ne sont pas ~~…~~ celles dont la valeur est la plus forte.

~~Il en 1822 plus du~~
Il dont la navigation a valu … employé en 1822 plus du double ~~du nombre~~ qu'en 1823, quoique ~~cette~~ la même proportion n'existe pas à beaucoup près entre le tonnage total des bâtiments employés ~~…~~ pendant les deux années ~~…~~ précitées.

62,884,180 - 1 - 11
56,896,713 - 6 - 8 - 1/2
5,987,466 - 15 - 2 - 1/2

1,398,476
176

3,237,012 " 6 " 5 1/4
868,170 0 8
4,105,182 - 7 - 1 - 1/4

~~3948~~ 1,411,076 " 9 " 5 ~~9/12~~
226,334 5 - 1 3/4
1,637,410 14 - 6 3/4

766,191,959
18

56,704,607 - 19 - 7 - 1/4
5,742,593 - 1 - 8
50,962,014 - 17 - 11 1/4

1822

Dépenses

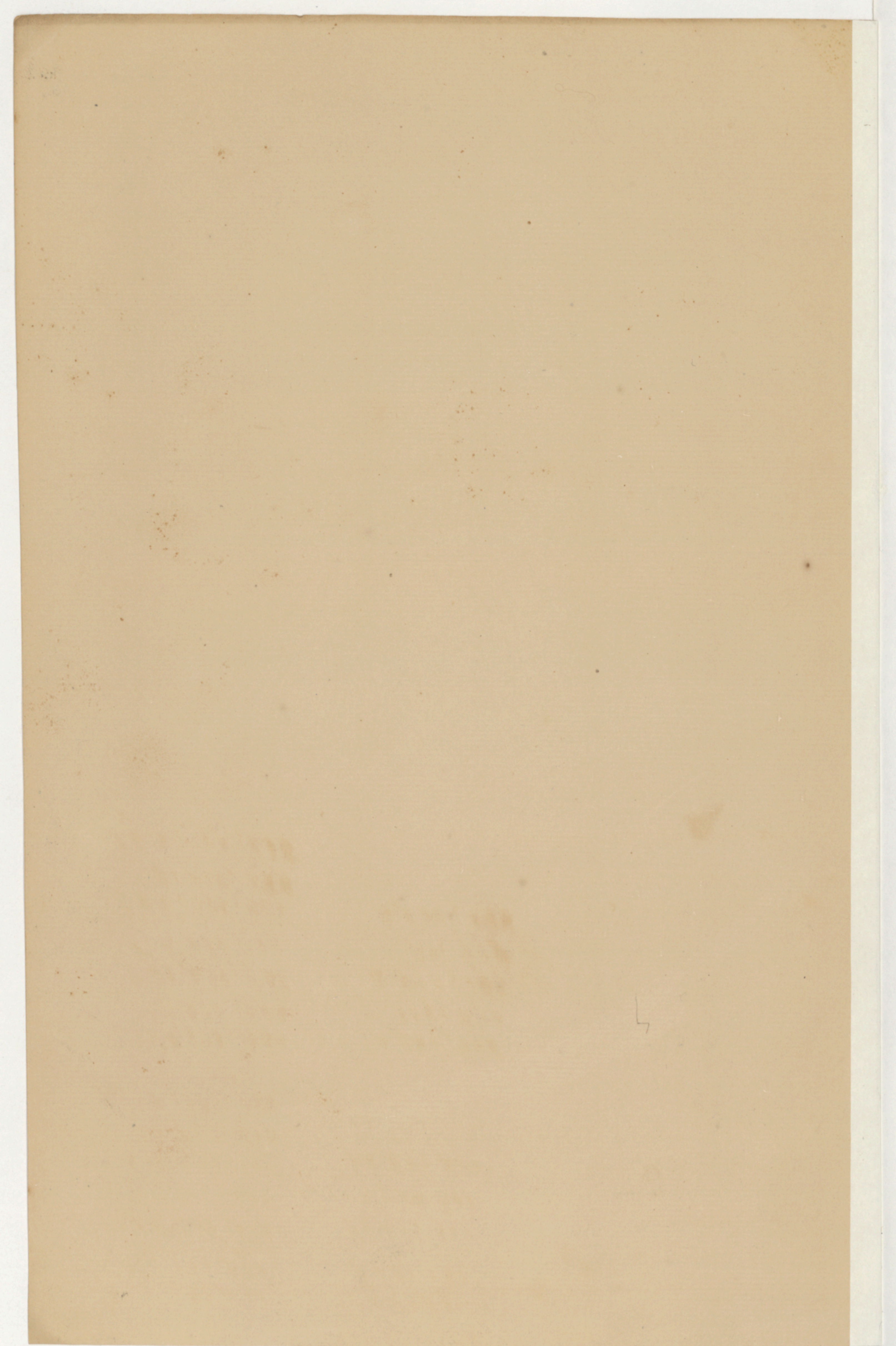
A

1822

Royaume uni

recette (non compris le produit des emprunts)		54,414,650-1-4 3/4
Dépenses non compris 15,811,710 l. 12 s. 9 p. reduct. de dette &c		49,499,139-1-7.
Différence en plus en faveur de la recette		4,915,529-19-9=3/4
Dividendes, Intérêts et en frais d'adm.on de la dette publique fondée non compris 15,811,710=12 s. 9 d. remis aux commissaires pour la réduction de la dette nationale	29,490,897 " 4 " 2 " 1/2	
Intérêts des Billets de l'Echiquier (et billets de l'Echiquier d'Irlande) non compris 301,250 pour le fonds d'amortissement	1,430,596=16=10 1/2	
		30,921,494=1-1=
Pensions militaires et navales		1,400,000
— liste civile	1,057,000	
Pensions accordées par acte de parlement sur le fonds consolidé	378 432=5=1=3/4	
Salaires et allowances	72 953=10-2=1/2	
officiers des cours de justice	83 377-12=5=1/4	
Dépenses de la monnaie	14 750=-8=	
(Bounties)	2,956=13=8=	
Dépenses diverses	183,716=7=5	
Id. Irlande	248,253=6=9=1/2	
		2,041,439=16=4=
Armée	7,698,973=16=6=1/2	
Marine	4,945,642=2=11 3/4	
Id. Hospit. de Greenwich	248,000	
Artillerie	1 007,821=1=5=1/4	
services divers	2 105,797=3=3=3/4	
	16 006 234 4-2-3/4	
à déduire la somme ~~portée~~ pour pensions milit. et navales déjà portée	1,400,000	
		14,606,234-4=2 3/4
Banq. d'Irl. balance due pour avances au crédit commercial	105,181=9=4=3/4	
Intérêts ~~des~~ avances p. crédit de l'emprunt, du fonds d'amort. d'Irlande	6,546-9-7-1/2	
Sur la somme pour intérêts des billets de l'échiquier	34,500	
avances pour ouvrages publics sur le fonds consolidé d'Irlande	383,734-"11	
		529,961=19=11 1/4
		49,499,139=1=7

A



405

Recapitulation

Recettes nettes ord. & extraord. de la Gde Bretagne en 1823 ~~Ukko~~ non compris les emprunts		54,473,871 " 0 " 6 " 3/4
Id. Id. de l'Irlande Id		3,199,128 " 7 " 10 "
		57,672,999 " 8 " 4 " 3/4
En y ajoutant le produit des emprunts		
1° de la Gde Bretagne	2,250,000	
2 – de l'Irlande	150,000	
		2,400,000 " "
		60,072,999 " 8 " 4 " 3/4

Les Recettes (sans les emprunts) 57 672 999
25
288 364 995
115345998
Soit francs 1,441,824,975

60,072,999
25
Soit francs (fraction négligée) 300,364995
120145998
1,501,824,975

54,473 871 Recettes nettes G. Br.
25
272,369,355
108947742
1,361,846,775 francs
3 199 128 Recettes nettes Irlande
25
15995640
6398256
79,978,200 Recettes nettes de l'Irlande en francs
1,361,846775 Id. de la G. Br. id
1,441,824,975 Total égal en francs

Les emprunts Grande B.
2,250,000
25
11,250,000
4500000
56,250,000 francs
Irlande
150 000
25
750,000
300000
3,750,000 Irlande
56,250 000 G. Br.
60,000 000 francs – ci – 60 000000
Somme égale 1,501,824,975

1823

Grande Bretagne
Recettes

406

~~Recettes~~

Recettes brutes

Revenu ordinaire

Douanes (customs)	
~~Excise~~ accise ou taxe sur les denrées (Excise)	
Timbre (Stamps)	
Taxes, sous la direction (management) des commissaires des taxes	
Poste (Post office)	
1 shilling par livre et 6 pence par livre sur les pensions et salaires, et 4 shillings par livre sur les pensions	
Carrosses de louage (Hackney-Coaches) et colporteurs (Hawkers) et ..... (Pedlars)	
Terres de la Couronne	
Petites branches du revenu héréditaire du Roi	
Loterie (produit restant après le payement des prix (prizes))	
Surplus fees of regulated public offices	
Total des revenus ordinaires brut	56,896,713 „ 6 „ 8 1/2

autres ressources

Total des ressources extraord^res	5,987,466 „ 15 - 2. 1/2
Total des recettes brutes ordin. et extraord^y non compris le produit des emprunts	62,884,180 „ 1 „ 11
Emprunts	2,250,000
Total des revenus brut de la G. Bretagne en 1823 (y compris les emprunts	65,134,180 „ 1 „ 11

Récapitulation pr la G. Bre.

Total des recettes brutes ordinaires		56,896,713 " 6 " 8 " 1/2
Id. Id. id. extraord.		5,987,466 " 15 " 2 " 1/2
Total des recettes brutes ordin.es extraord. (non compris les emprunts		62,884,180 " 1 " 11
à déduire		
1°. p. remboursements (Rep payments) allocations (allowances) Drawbacks &c	3,948,171 " 12 " 5 3/4	
2°. frais de recouvrement	3,237,012 " 6 " 5 3/4	
3°. autres payements tels que quar antaine et entrepots, désertions &c &c	1,411,076 " 9 " 5	
4°. pour balances et bills non acquittés (outstanding) au 5 Janvier 1824	2,528,548 " 13 " 1 " 7/12	
	11,124,809 " 1 " 5 " 7/12	11,124,809 " 1 " 5 " 7/12
Recette nette		51,759,371 " 0 " 5 " 5/12
à laquelle il faut ajouter pour balances et bills non ~~payés~~ acquittés au 5 Janvier 1823 (outstanding)		2,714,500 " 0 " 1 " 4/12
Total du revenu net de la G. Bne. c'est à dire des sommes entrées réellement en 1823 dans les caisses de l'état, genre (du 5 Janvier 1823 au 5 janv. 1824)		54,473,871 " 0 " 6 " 3/4
auquel il faut ajouter pour le montant net des emprunts de l'année		2,250,000 " " "
Total général des recettes nettes de la G. B. en 1823 (y compris les emprunts		56,723,871 " 0 " 6 " 3/4

Recettes de l'Irlande

Total des recettes brutes ord.res		4,408,416 " 3 " 0 " 3/8
Id. Id. Id. extraord.		183,919 " 7 " 9 " 2/8
à déduire		4,592,335 " 10 " 9 " 5/8
1. pour remboursements &c	293,825 " 1 " 8 " 1/4	
2°. p. frais de recouvrement	868,170 " 0 " 8 " "	
3°. autres payements	226,334 " 5 " 1 " 3/4	
4°. p. balances et bills non acquittés au 5 janv. 1824	292,635 " 9 " 4 " 5/8	
		1,680,964 " 16 " 10 " 5/8
Recette nette		2,911,370 " 13 " 11
à laquelle il faut ajouter p. balances et bills non acquittés au 5 janvier 1823		287,757 " 13 " 11 "
Total du revenu net de l'Irlande en 1823		3,199,128 " 7 " 10
auquel il faut ajouter pour le montant des emprunts de l'année		150 000
Total général des recettes nettes de l'Irlande en 1823 (y compris les emprunts)		3,349,128 " 7 " 10

1822

Recettes
1822

407

Grande Bret. Reven. brut ord^re — 58,070,736 = 17 = 2
id. id. id. extraord. — 599,605 = " 11 1/4

58,670,341 = 18 = 1 = 1/4 —

Balances en Bills outstanding non payés au 5 janv. 1822 — ~~2,995,872 = 1 = 4 = 4/12~~ 7/12

à déduire
1° pour Décompter drawbacks &c — 3,696,098 = 18 = 7 = 3/4
2 — frais de recouvrement. 3,277,130 = 8 = 9 = 1/2
3 — autres payemens — 1254,808 = 5 = 5 1/4

8,228,037 = 12 = 10 = 1/2 = 8,228,037 = 12 = 10 = 1/2

50,442,304 = 5 = 2 3/4

à ajouter pour balances of Bills outstanding au 5 janv. 1822 — 2,995,872 = 1 = 4 = 4/12

53,438,176 = 6 = 7 = 1/12

à retrancher pour Balances et Bills outstanding au 5 janv. 1823 — 2,714,500 = 0 = 1 = 4/12

Reste pour le revenu net de la G. B. c'est à dire pour la somme entrée réellement dans les caisses de l'échiquier du 5 janvier 1822 au 5 janvier 1823 — 50,723,676 = 6 = 5 = 3/4

auquel il faut ~~Irlande~~ ajouter pour le montant net des emprunts de l'année — 11,708,617

Total g^al des recettes nettes de la Grande Bretagne en 1822 — 62,432,293 - 6 - 5 - 3/4

Irlande —
recettes nettes en 1822 — 3,690,973 - 14 = 11
Montant net des emprunts pendant la même année — 163,538 - 9 = 2 = 3/4

3,854,512 = 4 = 1 = 3/4

Récapitulation des recettes du Royaume uni en 1822 —

recettes nettes ordin. et extraord.
Grande Bret. — 50,723,676 = 6 - 5 - 3/4
Irlande — 3,690,973 - 14 - 11

54,414,650 = 1 = 4 = 3/4

Emprunts de la Grande B. et de l'Irlande — 11,872,155 = 9 = 2 = 3/4

Total g^al des recettes en 1822 — 66,286,805 = 10 = 7 - 1/2

Emprunts
Grande B. — 11,708,617
Irlande — 163,538 - 9 - 2 - 3/4

11,872,155 - 9 - 2 - 3/4

791700000
25
39585
15834
9,182,500000

791 701 615
25
3 958 508 075
15 834 02230
19,792,530,375

4 606 848
25
23 034 240
9213696
115,171,200

35,907,655
25
179 538 275
71815310
897,691,375

408

27689 872
25
138 449,360
55379744
692,246,800

30 489 872
25
152 448,360
60979744
762,245,800

44 990 304
25
224 951 520
89980608
1,124,757,600

5,134,458
25
25,672,290
10268916
128,361,450

14,066,607
25
70,333,035
28133214
351,665,175

283,385
25
1,416,925
566770
7,084,625

1822)

Finance accounts 1822 p. 156

La dette publique fondée au 1er janvier 1822 était pour

Dette fondée

		Capital		Charges annuelles
Grande Bretagne de	—	766,191,959	—	28,357,597
Irlande de	—	24,250,745	—	1,068,896
Empereur d'Allemagne f.ée en Angleterre de	—	4,870,062	—	147,757
		795,312,766		29,574,250

Dette créée en 1822

	en capital
Grande Bretagne —	18,735,074
Irlande —	1,976,666
Emp.r d'Allemagne —	940
	20,712,680 ci

20,712,68

	Charges annuelles
Gr. Bret. —	3,196,297
Irland. —	55,361
Emp. d'Allem. —	28
	3,251,687

3,251,687

816,025,448 — 32,825,937

La dette a été réduite en 1822

Savoir

	capital	charges annuelles
P. la Grand. Bret. —	18,910,015	1,759,836
Irlande —	438,118	137,939
Emp. d'Allem. —	147,170	4,465

19,495,303 — 1,902,240

796,530,145 (a) — 30,923,697 (b)

(a) ainsi réparti

Grande B.	766,017,019	dette non rachetée unredeemed
Irland. —	25,789,293 —	id.
Emp. Allem. —	4,723,832 —	id.
	796,530,144	

Nous arrivons au même résultat en opérant ainsi

(b) ainsi réparti

Grande B. —	29,794,058
Irlande —	986,318
Emp. d'Allem. —	143,320
	30,923,696

Finance accounts 1822 P. 160

	Capital de la dette fondée au 1er janvier 1822	Capital racheté en 1822 et transféré aux commissaires	Capital non racheté au 1er janv 1823	Charge annuelle: Dû aux créanciers de l'état	Frais d'administr. (management)	Fonds d'amortiss.	Total des charges annuelles au 1. janv. 1823
Grand. Bret. —	779,940,661	13,923,642	766,017,019	26,711,669	282,388	13,270,538	40,264,597
Irlande	33,780,473	7,991,180	25,789,293	985,658	660	676,011	1,662,329
	813,721,134	21,914,822	791,806,312	27,697,327	283,048	13,946,549	
Emprunt de l'Empereur d'Allemagne fondé dans la G. Bretagne —	7,502,633	2,778,801	4,723,832	141,714	1,605	120,057	263,377
	821,223,767	24,693,623	796,530,144	27,839,042	284,654	14,066,607	42,190,304

Il faut ajouter à la charge annuelle une somme ainsi notée dans le finance account) The trustees of military and naval pensions and civil superannuations — 2,800 000 — 2,800,000

30,639,042 — 44,990,304

1 — Capital de la ~~totale~~ dette fondée, et du Gouvt. ~~due~~ non rachetée au ~~5 janvier 1823~~ 5 Janv. 1822, y compris l'emprunt de l'Emp. d'Allemagne fondé dans la G. B.	2 — Capital de la dette ~~totale~~ fondée ~~non~~ au ~~5 Janv. 1824~~ racheté en 1822	3 — Capital de la dette fondée non rachetée au 1er Janv. 1823			
821,223,767	24,693,623	796,530,144	1		
796,308,463	4,606,848	791,701,615			

Dû aux créanciers de l'Etat ~~y compris en 1822~~ y compris 2,800,000 L.St. pour pensions milit. et navales &c en 1822	Frais d'admon en 1822	Fonds d'amortiss. en 1822	Total des char. ann. en 1822	Dû aux créanciers de l'Etat y compris 2800,000 L.St. pour pen. milit.	Frais d'admon	Fonds d'amort.	Total des charges ann. en 1823

410.

41 485,770
25
207,428,850
82971540
1,037,144,250
163 540 500
873,603,750

6,541,620
25
32 708 100
13083240
163,540,500

~~34,485,770~~
~~25~~
~~172,428,850~~
~~68971540~~
~~862,144,250~~

34 944 150
25
174720750
69888300
873,603750

34 031 300
25
170156500
68062600
850,782,500

5 330 872
25
26654360
10661744
133,271,800

39 362 172
25
196810860
78724344
984,054,300
133 271 800
850 782 500

873,603,750
− 850,782,500
22,821,250

34,944,150
34,031,300
912,850

411

1823

Situation du royaume uni

fait

Table des matières

fait

1823

612

annuaire de Lesur 1823 p. 551 -

M. Vansittart, chancelier de l'échiquier remplacé par M. F.G. Robinson, président du Bureau de commerce, place qui fut donnée à M. Huskisson cerdeux derniers amis de M. Canning.

L'autriche fait un emprunt de 25,000,000 de florins 62,000,000 applicable en entier à la liquidation de l'autriche envers l'angleterre.

Le 12 février M. Wallace après avoir passé en revue le commerce extérieur de la grande Bretagne depuis 9 ans propose à la chambre des communes de nommer un comité d'enquête chargé de rechercher les moyens de perfectionner et d'étendre le commerce extérieur du pays, et de communiquer de tems en tems à la chambre le résultat de ses recherches et de ses observations.

M. Wallace prouve que l'abolition de quelques unes des mesures restrictives adoptées l'année dernière n'a point eu l'effet désastreux qu'on en attendait: on avait dit, ajoute M. Wallace, que le commerce du levant passerait par la Hollande, et ce sont des batimens anglais qui portent les articles de ce commerce en Hollande; que le commerce de la Norwège et des Colonies américaines du nord était perdu si les mesures proposées étaient adoptées, et depuis leur adoption il s'est fort étendu dans ces contrées. p. 558 -

21 février - M. Robinson chancelier de l'échiquier évaluait
le revenu général de 1823 à — 57,096,988 L. st
et la dépense idem à — 49,852,786

excédant de recette — 7,224,202 L. st.

dont le Gt proposait d'appliquer une partie à augmenter le fonds annuel consacré à la réduction de la dette et de le porter pr cette année à 5,000,000 L. st. en nombre rond, et d'employer le surplus seulement aussi en nombre rond, à la réduction des impôts les plus onéreux.
qu'il évalue à 2,223,000 L. st. pour la Grande Bretagne
100 000 — id. pour l'Irlande

Total 2,323,000

3 mars. M. Robinson dit qu'au 5 janvier 1823 la dette non rachetée était de — — 796,530,144 L. st.
et la dette non fondée de — 43,526,661 ~~portant intérêts~~
portant intérêt de 29,262,752.

Ces bills passent à la presqu'unanimité des voix à la chambre des communes les 6, 13 et 17 mars. et à celle des Pairs du 21 au 24 mars.

amélioration du sort des esclaves - annuaire 1823 p. 598

mai — proposition d'admettre les sucres de l'Inde ~~à égalité~~ [avec les mêmes] de droits que ceux des Indes occidentales — annuaire 6. 601 — rejeté ~~sur la demande~~ ~~des ministres~~.

Bills en faveur des ouvriers fabricants de soierie appelés Weavers de Spitalfields du nom du quartier où ils ont établi les fabriques. Le rapport de ces bills, conforme aux vrais principes du commerce et aux vues libérales énoncées en 1822 par M. Robinson en adopté par la chambre des communes et renvoyé à la session prochaine par celle des pairs

Ces deux pas rétrogrades dans la question de l'égalité des droits sur les sucres, et dans celle des fabriques de soierie furent compensés par quelques avancements pour le commerce de l'Inde & la navigation étrangère.

Bill ~~portant égalité de droits~~ [pour] accorder aux catholiques anglais les mêmes droits accordés à ceux d'Irlande adopté à la chambre des communes rejeté en juillet à celle des pairs

L'Angleterre refuse non seulement de prendre part au congrès proposé par le Roi d'Espagne pour prendre en considération l'état des colonies espagnoles; mais il se résout à envoyer des ~~consuls~~ commissaires à Mexico, Santa Fé, Buenos Ayres, Santiago et Lima pour lui rendre compte de l'état des affaires et sur les moyens points des consuls pour protéger le commerce Britannique. Ils partirent en effet en novembre.

1822

Troubles d'Irlande – guerre à mort entre les Orangistes et les White-Boys.
février le Ministère demande de remettre en vigueur à l'égard de l'Irlande, l'acte d'insurrection, et d'y suspendre l'habeas corpus jusqu'au 1er août – ces deux propositions sont adoptées.

Continuation des troubles d'Irlande à la fin de 1822.

614

détresse de l'agriculture – pour soulager les agriculteurs 1° réduction de dépenses sur l'armée, marine et liste civile
2° réduction de l'intérêt des 5 pour % consolidés à 4 p% de la marine
3 – suppression de taxe additionnelle sur la drêche
4 – accroissement du fonds d'amortissement.
De cette manière l'agriculteur trouvera à emprunter à meilleur [illegible];
5. avance par la banque de 4 million sterl. à 3 1/2 % pour prêts aux agriculteurs, paroisses &c

ces mesures sont adoptées fin de mars
Bill en faveur des catholiques soutenu par M. Canning et combattu par M. Peel adopté par les communes – rejeté par les Pairs en juin

modifications au fameux acte de navigation dont l'origine remonte au XIIIe siècle mais dont l'intention politique et le caractère hostile ne ressort bien prononcé que sous Cromwell et qui reçu sa dernière forme sous Charles II. ~~dirigé~~ conçu d'abord pour mettre un terme au commerce de transport des Hollandais alors les facteurs du monde, à leur envahissement exclusif des pêcheries du commerce colonial &c – Parmi les mesures restrictives l'Angleterre n'admettait ~~que~~ les produits étrangers que sur des navires de leur nation – ce qui était parfaitement exclure les Hollandais qui ne produisaient presque rien de leur sol, ni de leur industrie.

L'objet politique d'étendre la navigation de l'Angleterre était atteint par l'immensité de sa ~~population~~ colonies et de ses relations commerciales elle était hors de pair, et elle couvrait toutes les mers du monde de ses matelots. Quant à l'objet commercial, il était désormais plus compromis que favorisé par les lois restrictives de l'acte de navigation.

1er avril proposition de M. F-G. Robinson, président du Bureau du commerce – ~~l'acte de navigation~~ La partie la plus importante des lois restrictives n'a été appliquée ni à l'Inde, ni à Ceylan, ni au cap de bonne espérance; diverses modifications ont déjà été introduites peu à peu

on trouve dans le discours de M. Robinson cette phrase remarquable en parlant de la traite des noirs – Je soutiens que si la chambre souffre que les colonies des autres pays profitent pour elles mêmes de la continuation de cet abominable trafic, une grande partie de nos terres coloniales (à moins que on n'y trouve un remède) sera bientôt abandonnée et retirée sans culture."

on trouve dans le quarterly review 1823 T. 28 p. 430 et suiv. l'exposé des principales dispositions des bills de commerce et de navigation (revêtus de la sanction royale le 24 juin 1822) mises en opposition avec les dispositions anciennes qu'elles modifient.

12 août 1822 le Mis de Londonderry Ministre des affaires étrangères se suicide. – il est remplacé ~~par M. Canning~~ le 16 7bre par M. Canning, nommé depuis peu Gouverneur général de l'Inde

Le commerce britannique n'avait jamais été aussi florissant qu'en cette année (1822) dit Lesur 1822 p. 586 d'après un mémoire sur l'administration des affaires de la Grande Bretagne en 1822.
Ce mémoire élève la valeur totale des exportations des manufactures anglaises en 1822 à 40,194,000 L st.

Les exportations générales de l'Angleterre (dit M. Wallace le 12 février 1823) Lesur annuaire 1823 p. 558 ont été en décroissant de 1815 à 1821 ~~l'ensemble des~~ Elles se sont relevé en 1821 et 1822 et l'ensemble des ~~L~~ exportations de 1822 excède celle de 1820 de 10 p %.

Situation du Roy. uni

516

Agriculture

La détresse ~~de l'Agriculture~~ des agriculteurs avait été telle en 1822 que pour ~~soulager les~~ apporter quelque soulagement à leurs maux, le gouvernement s'était vu dans la nécessité de ~~réduire~~ diminuer les dépenses de l'armée, de la marine et de la liste civile, de réduire à 4 p% l'intérêt des 5 p% consolidés de la marine, de supprimer les taxes additionnelles sur l'adrêche, d'augmenter enfin le fonds d'amortissement.

En 1823 les souffrances de cette classe si utile et si nombreuse des sujets du Royaume uni n'ont pas cessé de s'accroître, malgré l'élévation survenue dans le prix des grains, quoiqu'elles n'aient pas été aussi grandes qu'on l'eût supposé à cause des saisons et d'autres causes ~~qui l'avaient d'abord laissé~~ qui l'avaient encore l'avaient d'abord fait craindre.

lorsque prêté à 4 p%

L'industrie ~~n'a pas~~ au contraire n'a pas cessé de faire des progrès et l'activité des manufactures était toujours croissante.

sont des réunions tumultueuses d'ouvriers en 1823 — ils avaient détourné

L'état ~~du commerce~~ ~~tous a été~~ du commerce du R. uni généralement ~~dans un état~~ prospère en 1823, ~~on ne~~ ~~surtout à~~ doit être ~~attribué~~ particulièrement attribué à l'introduction énorme de coton et laine et aux ventes considérables ~~de~~ d'articles fabriqués avec ~~cette le coton dont~~ cette matière première.

Les relations du Royaume uni avec ~~les différents~~ la haute l'Amérique du Sud y compris le Mexique, l'Inde la Chine &c ~~augmentent~~ s'étendent de plus en plus, tandis que le commerce des anglais avec la côte d'Afrique semble diminuer.

ce qui caractérise surtout le commerce en 1823 c'est la prudence avec laquelle les anglais l'ont fait, instruits par les revers des années précédentes —

Mais c'est principalement en Irlande que le commerce ~~offre~~ présente en 1823 des résultats satisfaisants hors de toute proportion avec ceux des années antérieures, ~~l'abolition~~ la levée de certaines restrictions qui le gênaient en sont sans doute la principale cause.

Rembours. de l'emprunt autrichien

amélioration du sort des esclaves

Si d'un côté ~~les~~ la valeur des importations a augmenté en 1823, les ~~exportations~~ celle des exportations ont un peu diminué; ~~celle~~ ~~du commerce~~ ~~quoi~~ ~~que l'~~ mais l'ensemble de tout le commerce ~~est à dire~~ avait ~~lorsque~~ du royaume uni avec toutes les parties du monde ~~c'est à dire~~ la somme tot. des impo. et des exportations ~~a été plus~~ a été moins considérable pendant le cours de cette année comparée à l'année précédente.

~~été~~ et plus

‡ Celui du Royaume uni, ou plutôt de la Grande Bretagne avec les Indes orientales et la Chine acquiert chaque jour plus de développement.

Il faut remarquer à ce sujet que l'ensemble du commerce particulier du Royaume uni avec l'Europe a ~~été~~ diminué en 1823, mais que cette diminution a été plus que compensée par la progression ascendante ~~du commerce~~ du commerce de cet empire avec les autres parties du monde. ‡

~~Nous dirons enfin [...]~~

Quant au commerce particulier ~~[...]~~ de l'Irlande avec la Grande Bretagne les progrès qu'il a faits ~~[...]~~ en 1823 sont aussi remarquables. ~~‡~~ ~~[...]~~ Les modifications au fameux acte de navigation et au système commercial de l'Angleterre commencées en 1822 et étendues en 1823 ont déjà commencé de justifier les prévisions de MM. Robinson ~~Président du bureau de commerce~~ et Huskisson qui les avaient proposées.

~~Quoique moins actives qu'en 1817 et~~ Les banqueroutes furent peu nombreuses en 1823, mais la contrebande paraît avoir été plus étendue. Le nombre et la valeur des billets émis par les diverses ~~différentes~~ banques du Royaume uni ont été ~~[...]~~ à peu près les mêmes en 1823 et en 1822.

Les différentes pêches auxquelles se livrent les habitants du Royaume uni ont été en général dans un état de prospérité en 1823, et quoique moins actives qu'en 1817 et en 1818 la navigation anglaise ~~[...]~~ a été plus animée en 1823 qu'en 1822, et le nombre des navires construits ~~[...]~~ pendant le cours de ces années a été aussi plus considérable.

Nous avons déjà dit un mot des changements importants ~~[...]~~ introduits dans le système commercial du R. uni; nous ajouterons que ~~[...]~~ ce chapitre de la législation ~~commerciale~~ seulement que le bill de la réciprocité des droits, le bill des entrepôts et les autres modifications adoptées ~~[...]~~ en 1823, doivent ~~produire~~

(dans le commerce de toutes les nations)
~~ete~~ amener des résultats majeurs et autres et dont il est impossible de prévoir toutes les conséquences.

~~L'état~~ [illegible] L'état des finances du Royaume uni doit être considéré comme prospère, et le capital de la dette fondée a diminué graduellement depuis le commencement de 1822, par l'action de son amortissement, qui n'est illusoire que lorsque l'excédant des dépenses ~~[illegible]~~ sur les recettes, excédant ~~[illegible]~~ auquel on ne peut pourvoir que par des emprunts, surpasse la portion du fonds d'amt. employée à l'extinction de la dette. ~~Les fonds publics ont éprouvé~~ Les finances de la Cie des Indes, +

+ dont nous avons essayé de donner une idée d'après ~~[illegible]~~ des documents officiels et autres, ne paraissent pas dans un état aussi avantageux, car il semblerait que les revenus diminuaient tandis que les dépenses augmentaient.

La situation politique de l'Europe en 1823 ~~en [illegible]~~ a produit pendant le cours de cette année de grandes ~~[illegible]~~ variations dans les fonds publics ~~du Royaume, mais dans ceux des autres pays et de [illegible] du globe~~ de cette partie du globe; ceux de l'Angleterre n'ont pas été exempts de ces variations. Ils étaient en hausse à la fin de l'année dont nous nous occupons.

~~La [illegible]~~ La tranquillité de l'Irlande a été ~~comme [illegible]~~ ~~troublée~~ troublée dans quelques comtés, ~~mais il~~ de quelques désordres; ils ~~[illegible]~~ ont été en partie apaisés par les mesures vigoureuses du gouvernement, et surtout par la commutation ~~act~~ qui a fait disparaître l'une des causes les plus actives des troubles, le mode de perception de la dîme.

1823

Situation politique

Irlande

418

1er juillet. Lettre du Consul de Dublin

Les troubles se sont renouvelés avec fureur dans le midi de l'Irlande Ctés de Cork, et de Limerick, après avoir été d'abord appaisés par les mesures vigoureuses du gouvernement.

Aux causes déjà signalées de cet état, il faut ajouter la ligne de démarcation entre l'immense population catholique et la petite fraction protestante ; l'inégalité des privilèges, le paiement de la dîme en faveur d'un clergé qui n'est pas celui de ~~[illegible]~~ l'immense majorité de la nation

à Maghera 60 individus ont perdu la vie

16 juillet — troubles un peu appaisés

La perception de la dîme étant une des causes les plus actives des troubles, le Parlement par le Commutation act a modifié ce qui se passait en décidant qu'à l'avenir une estimation à l'Amiable serait faite sur les lieux par les personnes désignées par le Clergé et les paroissiens contribuables en prenant pour base le prix moyen des denrées dans les 7 dernières années et sans l'intervention des proctors ou procureurs de la cour ecclésiastique.

20 août – Projet d'Owen d'établir un village colonial en Irlande, afin de tarir la principale source des calamités sous lesquelles gémissent les paysans irlandais

800 000 f. ont été immédiatement souscrits dont 125 000 par M. Owen.

12 7bre Plus de 500 irlandais ont été condamnés à la déportation nombre énorme, tandis que le terme moyen était annuellement de 200 à 250.

1823

6 Janvier
10 idem
6 - février
11 février
19 id
21 id
24 id.
4 mars
10 id.
18 id.
19 avril
22 id.
2 Mai
13 id.
3 juin
13 id.
24 id
22 juillet
2 septembre
3 octobre
7 novembre
25 id.

Situation de l'Angleterre

Le succès qu'a obtenu dans la réunion de Norwich pour délibérer sur l'état de souffrance de l'agriculture, sur l'influence radicale de Cobbett sur l'influence Whig de M. Coke de Holkam, sera avantageux à la chose publique en ce qu'il rapprochera les Whigs du gouvernement, ce qui arrive toujours en Angleterre dans les crises dangereuses.

11 février Intérêt des propriétaires anglais à la guerre avec la France, à cause de la baisse des grains, et de la masse qui en existe en entrepôt en Angleterre.

Intérêt contraire du commerce et des manufactures, sous quelques rapports.

Moniteur 1823

420

Tableau du Revenu de l'année 1822 — Monit. 1823 p. 44
changement du chancelier de l'échiquier — id — 92
changement dans le ministère — id — 125
Ratific.on de convent. avec Etats unis, except. du 1er article du traité de Gand — id — 175
système de l'adm.on britann. en 1822 par ch. Dupin — id — id
Bill adopté par le Congrès des Etats unis pour régler les relations commerciales entre cette puissance et certains ports coloniaux de l'Angleterre — id — 304
adopt. d'une réduction sur le dividende de la Banque — 350
jugement d'un individu pour avoir engagé des ouvriers à se rendre en france — 491
Rapport du M.is de Wellesley, sur la tranquillité de l'Irlande 539
Etat déplorable des habit. de l'Irlande — 576 et 621, 651, 760, 764, 768 772
Demande de la Banque avancement de l'argent à 4 p% sur dépôt d'action — 742
Etats des colonies sur la côte occid. d'Afrique — 878
envoi au Mexique d'une commiss.on pour établir rel. comm.le 982, 1157. 1256
Bill faiteurs de ... — 1044
insurrection des nègres de Demmerary — 1224, 1228, 1233, 1432, 1455
abondance de capit. à la Bourse —
Chambre des communes —
Rapp. du chancelier de l'Echiquier ... — 244.
Mutiny bill renouvellement — 372

1823

Situation du Royaume uni

422

Etat de l'agriculture peu satisfesant en 1822 — cet état empira encore ~~[?]~~ en 1823

Le prix des grains fut plus élevé en 1823 qu'en 1822, ~~mais~~ et cependant la valeur des importations des grains et farines ~~fut~~ dans la G. B. fut moins considérable pendant la fin de l'année

Quant à l'Irlande ~~tout en partageant~~ elle exporta dans la grande B. une plus grande quantité de grains et far. en 1823; la même observation s'applique aux bœufs, moutons, cochons & état beurre

L'état de l'Industrie — développement toujours croissant

Commerce L'Etat généralement ~~prospère~~ en 1823 fut dû surtout aux ventes énormes d'ouvrages en coton, de coton filé et de coton en laine, car plusieurs des autres branches de trafic éprouvèrent des souffrances

Les relations avec la France, l'Amérique du Sud y compris le Mexique, l'Inde, ~~et~~ la Chine & acquièrent chaque jour plus d'importance, tandis que ~~celle~~ le Commerce des Anglais avec la Côte occidentale d'Afrique tomba diminuer.

Mais c'est ~~surtout~~ principalement en Irlande que le Commerce ~~présente~~ offre en 1823 des résultats satisfesants hors de toute proportion avec ~~celui~~ ceux des années antérieures — c'est à la levée de certaines restrictions qui le gênaient ~~qu'il~~ qu'il faut surtout attribuer cet état prospère.

Importation plus considérable en 1823
exportation moins id. 1823
l'ensemble plus consid. en 1823 avec tous les pays du globe

Les ~~ex~~portation de l'Irlande dans la G. B. et les importations de la Grande B. en Irlande } plus considérables en 1823

Commerce et Navigation entre la France et la Gde Bre

524

Table générale des matières

425

or et argent exporté du R. uni en 1822 et 1823 | 26

Indes orientales et Chine ~~commerce~~ d'import. et export. avec la G. B. | 15 et 26

~~Commerce navigation, finances~~

L'Irlande ne fait pas de commerce direct avec les I. or. | 16 et 26

Tissus de coton, coton filé et laine brute exportés du R. uni dans les Indes or. et à la Chine | 22, 23 et 27

~~Points à examiner~~ ce qu'il serait nécessaire de faire pouvoir pour présenter un tableau complet du commerce, de la navigation et des ~~finances~~ de la Cie des Indes orient. | 27

export. de la G. B. dans les Indes orient. et à la Chine | 27-28

et import. de ces pays en Angleterre

articles d'export. de la G. B. dans les Indes et ~~[illegible]~~ | 29-30

import. des pays dans la G. B.

Comment est le fait que les anglais exportent des tissus de coton dans l'Inde qui avait autrefois le privilège presque exclusif d'en importer ~~dans~~ dans les autres pays. | 27

~~évaluation~~ Roupies, lacs, crores leur valeur et ~~manière~~ de les exprimer en chiffres | 28

Thé - bénéfices que ce commerce produit - concurrence des anglo-américains - jalousie qu'elle cause aux anglais - combien il en est importé en France | 30-31-32 | 31

~~navigation~~ montant du tonnage ~~employé~~ employé pour le commerce entre la l'Inde anglaise et la Chine

Commerce entre ~~les~~ l'Inde ~~orient.~~ Iles orientales (Moluques &c) | 32

Revenus, ~~et~~ charges et dettes de ~~[illegible]~~ de la Cie des Indes | 33

Les revenus de cette compagnie surpassent-ils ses dépenses? | 34

Amérique du Sud et Mexique

Commerce entre ces pays et la G. B. - son importance - ~~s'opposer~~ accroissement des deux pays - permettant aux E. U.

Cuba - les américains voudraient s'emparer de la [illegible] et la G. B. et ~~[illegible]~~ | 34, 36, 37

importation ~~et~~ exportation en 1816 et en 1822 et 1823 | 35

~~Colonies~~

~~maritimes, colonies~~

Côte occid. (occidentale) d'Afrique - commerce avec le R. uni | 37-38

population de la colonie du Cap de B. E. | 39

nature des imp. et des exp.

France - commerce et navigation entre la France et le R. uni - imp. et exp. en 1822 et en 1823 | 39, 40

Le Relevé de nos douanes ne s'accorde pas avec les documens officiels soumis au Parlement Brit. et avec les données recueillies par M. Séguier pourquoi? | 41 | 40, 42, 41

articles principaux exportés de France dans le R. uni en 1822 et 1823 | 43

Batimens français entrés ~~et sortis~~ dans le port de Londres et qui en sont sortis - valeur des imp. et des export. | 43-44

Compagnies qui exploitent à Calais et aux [illegible] la navig. entre ces ports et Londres ~~effets de leur rivalité~~ | 44-45

Batimens employés pour la navigation entre la Charente, Bordeaux, Marseille, Cette et Londres | 45 46

navigat. entre la France et le R. uni par nav. anglais - | 46-47

526

Banqueroutes ~~moins nombreuses~~ dans la G. B. même nombre en 1823 qu'en 1822 — 47
en Irlande le nombre est supérieur en 1823 — id

Contrebande Elles actives en 1823 — 48

Banque Nombre et valeur des billets émis ~~par les Banques de~~ province dans la G. B. — id
Valeur moyenne des billets émis par la B. anglaise d'Irlande —
Nombre de billets émis par les banquiers Irlandais —
Montant total des billets de la Banque d'Irlande en circulation 49

Pêcheries ~~Pêcherie en général~~ heureuses en général
~~import. et export. de poisson~~ — 49
bateaux employés à la pêche — 50
Pêche de la Baleine 50
Tonnage employé pour les pêcheries du Groenland et de la Mer du Sud 50
import. et export. — 50-51
Pêche du Hareng — le bas prix de la viande est l'une ~~...~~ des causes qui se sont opposées à son accroissement
impor. et export et ~~...~~, primes, navires employés, ~~nouveaux procédés~~ — 51-52
Pêche de la morue — fort heureuse en 1823 — morues salées sèches exportées — 53

Navigation en général active en 1823 — 53
~~nombre tonnage équipages des~~ Bâtimens anglais et étrangers entrés dans les, et sortis des ports du R. uni — 53-54
Navigation Ports des 3 royaumes dont la navig. gén. à l'entrée a été la plus active en 1822 et en 1823 — 54
Navires anglais enregistrés 55
Navires anglais construits et enregistrés — 56
Bateaux à vapeur 56
Tableau comparatif des 7 pays dont le tonnage d'entrée dans les et de sortie des ports du R. uni a été le plus considérable en 1822 et 1823 — 57-58, 59

Réduction des droits de fanaux et autres — 59-60
abolition des droits différenciels entre les États unis et le R. uni 60-61
lainages anglais, réduction de droits en Portugal — 61
Législat. commerciale Bill d'entrepôt (articles qui ne pouvaient pas être entreposés en Angleterre avant ce bill) 61-62
modifications au tarif des douanes et primes 63-64
Bill de réciprocité de droits — 64, 65

[illegible]

1823

Législation commerciale

Fait

1823 1/

Législation commerciale

Réduction des droits de fanaux, ~~des droits de bouées~~ et autres

Lettre de M. Séguier du 14 janvier 1823

~~Nous avons vu précédemment que l'adm.on anglaise, convaincue qu'il importait à la prospérité de ses manufactures et de son~~ ~~le droit de tonnage sur tous les bâtimens nationaux~~ ~~et étrangers (à l'exception à ce qu'il paraîtrait des paquebots français)~~

importe à la prospérité de ses manufactures et de son commerce de diminuer les frais d'arrivage des matières premières et les frais d'exportation des matières confectionnées, avait aboli le droit de tonnage sur tous les bâtimens nationaux et étrangers (à l'exception, à ce qu'il paraîtrait, des paquebots français).

+

Aujourd'hui la corporation de Trinity house, chargée de la régie des fanaux voulant prévenir ~~prévenant~~ l'appel ~~qui allait~~ qu'elle supposait devoir – lui être fait à la prochaine session du Parlement au sujet des droits élevés qu'elle prélève, s'est exécutée elle même en ~~faisant~~ opérant ~~les droits~~ les réductions suivantes

Noms des ~~fanaux~~ lieux où sont situés les fanaux	droit ancien de fanaux	Droit réduit de fanaux	+ Observation
Eddystone, Southstack et Milford	1 Penny (2 sous de France) par tonneau par chaque feu	1/2 Penny pour les bâtimens anglais et moitié du droit sur les t.	La navigation étrangère qui n'a pas admis le principe de réciprocité, paiera comme auparavant dans la proportion du double, ce qui toutefois par l'effet de la réduction ne se trouvera plus être que moitié de ce qu'elle payait auparavant pr droits de tonnage ou 1/8e pour trois derniers
Flamborough, et Scilly	1/2 Penny	1/4 de Penny Id. que dessus sur les t.	

+ Droit général ancien de Buoyage, Loadmanage Beaconage et Primage Droits de bouées et autres propres à la navigation de la Tamise

Droit général ordinaire ~~ancien~~ réduit –

N.a Les bâtimens assimilés aux bâtimens anglais par suite de la réciprocité et traités comme eux sont les Hanovriens, les américains, les Portugais, les Brésiliens, les Suédois et les Norwégiens.

Le droit général de Buoyage, Loadmanage, Beaconage, et Primage (Droits de bouées et autres propres à la navigation de la Tamise) qui était de 8 Pence (16 sols de France) par tonneau est réduit

+

à 1 Penny pour les anglais et pavillons assimilés

et à 2 Pence pour les autres étrangers

Le but de ces diminutions et de celles qu'on se propose de faire encore est d'après ce que l'administration paraît avoir d'étendre la faculté d'entrepôt et d'attirer en Angleterre cette navigation de passage que les villes flamandes et ensuite la Hollande ont attirée si longtemps. ~~Le développement d'un tel ... cette ...~~ Il est bien difficile que la France ne souffre pas de ce changement, à moins qu'elle n'accorde des facultés pareilles ou analogues.

Jurisprudence maritime anglaise relative aux prises conduites dans les ports britanniques. + Lettre de M. Séguier du 10 février 1823	Les lois anglaises &c.
Enrolement étranger ~~Bel~~ (Foreign enlistment bill) + Lettre de M. Séguier du 12 février 1823.	Le foreign Enlistment bill dont M. Séguier transmet un exemplaire &c. –
abolition des droits différenciels de Navigation entre les Etats unis et l'Angleterre modes suivis pour empêcher les abus Lettre de M. Séguier du 14 mars 1823. +	D'après les derniers traités entre l'Angleterre et les Etats unis d'Amérique ~~les droits de~~ l'égalité est établie entre les deux pays sous le rapport des droits de douane, aussi bien que ceux appelés proprement de navigation, tels que pilotage, fanaux &c. quant ~~aux~~ produits du sol et de l'industrie ~~des deux~~ de ces mêmes pays ; mais il est ~~dit~~ formellement interdit aux habitants des Etats unis de porter en Angleterre ~~d'autres~~ des produits étrangers sous peine de confiscation. Les douaniers anglais sont très sévères et en cas de doute c'est au propriétaire à prouver l'origine. Parmi les produits dont l'origine pourrait être équivoque ~~M. Séguier cite~~ on cite les tabacs, les cotons, les peaux et quelques autres.
Projet de bill pour admettre, mais en entrepot seulement et pour la réexportation sans pouvoir jamais être admis à la consommation tous les articles étrangers (le thé, la soie et quelques autres articles exceptés) apportés sur des batimens étrangers, de tous les ports étrangers (l'albion excepté) ou sur des batimens anglais. Lettre de M. Séguier du 14 mars 1823	Changement important dans le système anglais. voir analyse du Bill ci contre X

1823 / 2

Législation commerciale

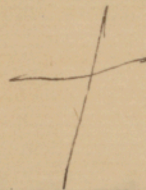
429

~~Principe de la~~ Réciprocité des droits ; proposition de l'établir en principe.

Lettre de M. Séguier du 9 Juin 1823.

Dans la séance de la Chambre des Communes du 6 juin 1823, M. Huskisson Vice Président du bureau de commerce a soumis divers changemens qu'il croit utiles à faire aux réglemens commerciaux du pays.

M. Huskisson a rappelé d'abord ~~Après avoir rappelé~~ que les réglemens en vigueur qui exemptent les bâtimens anglais d'une partie des droits prélevés sur les bâtimens étrangers qui viennent trafiquer dans la Grande Bretagne, et accordent ~~aux~~ à la navigation anglaise certains Drawbacks refusés aux bâtimens étrangers ; ~~M. Huskisson fait connaître~~ les mesures de représailles prises ~~d'abord~~ il y a quelques années par les Etats unis d'Amérique afin de placer la navigation ~~américaine~~ anglaise en Amérique sur le même pied où la navigation américaine était placée en Angleterre, ont forcé cette dernière puissance à s'entendre avec les Etats unis pour mettre fin à cette guerre de prohibitions et de droits exclusivement protecteurs. De semblables arrangemens ont été faits avec le Portugal, et il est hors de doute qu'on sera obligé d'en faire également avec les Pays Bas ~~et la Prusse~~ qui dès 1821 a ~~adopté une résolution~~ accordé une prime de 10 p% à la navigation, ce qui équivaut à un droit de même valeur sur le pavillon étranger ; la Prusse projette un arrangement semblable ; d'autres puissances peuvent en faire de même et il faut donc



deux choses l'une ou

que l'Angleterre persévère dans son ancien système en maintenant ses droits protecteurs et ses prohibitions ou qu'elle admette les autres puissances avec une parfaite égalité et réciprocité de droits de navigation. M. Huskisson pense que c'est le dernier parti qu'il convient de suivre ; et en développe les avantages,

en faveur de la nation qui ~~accorde~~ a le commerce le plus étendu,

répond d'avance aux objections qu'on pourrait faire et propose en conséquence d'autoriser S. M. à déclarer, par des ordres en Conseil, que l'importation ou l'exportation des marchandises peuvent avoir lieu avec les mêmes droits, et avec les mêmes drawbacks ou primes sur bâtimens étrangers que sur bâtimens anglais, toutes

les fois que les batimens anglais seront traités dans les pays aux quels ces batimens étrangers appartiennent de même que les batimens nationaux

2° à charger ~~de~~ lever par des ordres en conseil des droits additionnels de douane, à diminuer ou retenir les drawbacks et les primes sur toutes marchandises importées dans le royaume uni, ou exportées de ce royaume, sur des batimens appartenant à des puissances chez lesquelles des droits plus forts seraient perçus, ou de plus petits drawbaks ou primes accordés, lorsque les marchandises sont importées ou exportées sur batimens anglais.

Le rapport devait être fait le 10 juin

Système de réciprocité
Lettre de M. Séguier 24 juin 1823 et 8 juillet 1823
~~[illegible]~~ juillet 1823. 5 8bre. 16 Xbre

Le 23 juin 1823 avant la seconde lecture du projet de bill de réciprocité M. Huskisson annonce que le comité des armateurs de Londres et les délégués des autres ports (avec lesquels il a eu des conférences) considérant le projet de bill de réciprocité comme nuisible à leurs ~~intérêts demandant à être entendus avant~~ ~~[illegible]~~ propriété et à la navigation générale du pays demandent à être entendus avant son adoption. Ils le seront au moment de la 3e lecture. Ce bill a passé le 4 juillet 1823 à une majorité de 75 contre 15. et a reçu la sanction royale avant la clôture des chambres qui a eu lieu le 19 juillet.

Les américains demandant que [illegible]

Système de réciprocité États unis
Lettre du 27 juin

acte du congrès des Etats unis qui règle le commerce entre les colonies anglaises et les États unis
Lettre de M. Petry No 309.

L'interprétation donnée à cet acte exige ~~[illegible]~~ seulement que les droits correspondants dans toute l'étendue de leur application, et autant qu'ils affectent le commerce de la navigation américaine, cessent d'avoir leur effet du côté de la Grande Bretagne, mais que cet effet cesse aussi sur les marchandises importées légalement par un batiment américain dans les ports coloniaux qui leur sont ouverts et que ces marchandises ne soient passibles que du même droit que payerait tout autre article semblable venant de partout ailleurs. Cette dernière expression étant considérée comprendre ~~tout~~ le territoire anglais anglais lui même.

Lettre de M. Stratford Canning au Consul General de S. M. B. aux états unis datée de Washington mai 1823.

Toutes les mains des anglais.

M. Séguier en tire la conséquence que dès à présent dans aucun le principe de réciprocité restera sur le papier quant aux américains, et que le monopole de fait sera

Bill de la réciprocité des droits

Lettre de Mr Séguier du 16 Xbre 1823

530

Les armateurs de Londres comptent faire des représentations contre le bill d'entrepôt (Warehousing bill) et le bill de réciprocité des droits (Reciprocity of duties bill)

Ils considèrent 1° quant au premier, que beaucoup de batimens étrangers qui jusqu'à présent n'entreprenaient pas de porter certaines marchandises étrangères au fond des mers du Nord parceque, s'ils se trouvaient surpris par un hiver trop hâtif, ils étaient obligés de s'arrêter en Angleterre où ils ne pouvaient se défaire de leur chargement, tenteront aujourd'hui (plus facilement) l'aventure depuis qu'ils ont l'assurance de pouvoir placer et vendre en entrepôt

2° Quant au bill de réciprocité des droits, ils ont recueilli avec soin les comptes détaillés des dépenses qui ont lieu dans les autres pays pour la construction des vaisseaux, et ils comptent, ces documens à la main, prouver à la Chambre que les anglais ne sauraient, sans un droit protecteur, soutenir la concurrence.

{ irlandais en Irlande.

Projet de Bill ~~pour~~ relatif ~~au Test~~ et aux qualifications pour l'exercice ~~de~~ la jouissance de certains offices et franchises

Lettres de Mr Séguier des 13, 24 juin

Projet de Bill

Le bill imprimé le 30 mai 1823 par ordre de la Chambre des Communes, limite le nombre d'emplois civils pour l'exercice desquels la déclaration contre la transubstantiation et l'invocation des saints était requise. Ce nouveau bill va ouvrir aux Catholiques les places de juges de paix, de maires, d'aldermen, de conseillers municipaux, ainsi que les franchises des corporations.

Mr Canning propose de limiter ce bill à ce que les catholiques anglais puissent jouir en Angleterre des mêmes avantages pour la franchise d'exercice du droit d'élection que les catholiques }

les dispositions renfermées dans

Gaz - Projet de loi réglementaire relatifs aux établissemens de Gaz

Lettre de Mr Séguier du 13 juin 1823

Le ~~projet~~ Bill qui a été transmis au ministre de l'Intérieur, sont le résultat d'observations importantes contenues dans ~~le~~ un rapport de la société royale (joint à une lettre de Mr Séguier du 29 avril 1823)

Changemens dans la loi anglaise relative à la Commission et à la Consignation

Lettre de Mr Séguier du 8 ou 22 Juillet 1823

La loi anglaise, telle qu'elle ~~est~~ est entendue dans les cours de justice anglaises 1° prive celui qui a avancé de bonne foi à des agens ou facteurs, sur une marchandise donnée en nantissement, de l'objet dont il était nanti, lorsque cet objet venait par la propriété de l'emprunteur, quoique le prêteur l'ignorât

2° permet d'appeler une seconde fois à payer le prix de la marchandise achetée, ~~l'acheteur~~ la personne qui a acheté à des agens ou facteurs non munis de pouvoir de vendre, ~~lorsque~~ quand bien même cet acheteur ignorerait que le facteur ou l'agent n'a pas ce pouvoir.

D'après les résultats d'une enquête parlementaire, différens

projets de loi ont été rédigés afin de faire cesser un pareil état de choses, nuisible au commerce de commission en Angleterre, tendant à empêcher de la défiance à l'étranger et contraire enfin à tous les usages et règlements en vigueur dans les autres pays.

Le bill a reçu l'assentiment royal le [illegible] juillet 1823

Bankrupt-law-Consolidation bill

Lettre de M. Séguier du 11 juillet 1823

Ce ~~bill~~ projet de bill qu'on peut considérer comme le Code des Banqueroutes, ~~[illegible]~~ est précédé d'une analyse explicative, ~~ayant été transmis à M. Pardessus~~, dans laquelle le comité de la chambre des communes a eu soin de distinguer les provisions entièrement nouvelles de celles qui n'ont éprouvé que certaines altérations, et de celles enfin qui demeurent entières. Il a été transmis à M. Pardessus.

Tarif d'importation de la république de Colombia du mois d'avril 1823 —

Lettre de M. Séguier du 16 7bre 1823

Ce tarif qui est applicable à toute la république ~~complète et dont il~~ et que les papiers anglais ont extrait de ceux d'Amérique, remplace les différents tarifs locaux qui existaient auparavant. Les articles au lieu d'y être tarifés séparément sont divisés en cinq classes où le droit est le même avec une différence seulement en faveur du pavillon national. Le classement semble fait sous le point de vue du plus ou moins de besoin réel que le pays a de chacun des différents articles. La majeure partie des denrées françaises est à la 3ème ou quatrième classe, les seuls pays comparativement avantagés sont Buenos ayres, le Chili, et le Pérou dont les marchandises indigènes ne paient que le minimum du droit, c'est à dire 7 1/2 p% sous pavillon Colombien et 15 sous celui du pays producteur. Le commerce anglais est satisfait des dispositions du tarif dont 1 copie est jointe à la lettre de M. Séguier

Convention entre l'Espagne et l'Angleterre à Madrid le 12 mars 1823, relative aux réclamations des sujets respectifs des deux puissances

art. 1er nomination d'une commission mixte qui doit se réunir à Londres

art. 2 - mode de décider si ~~les membres~~ avis des membres de la comm.on sont partagés également.

art. 3. 40 millions de réaux sont assignés à la Comm.on pour le paiement des indemnités. Cette somme pourra être augmentée si de nouveau [illegible] le nombre des réclamations admises

art. 4. mode de payement des réclamations reconnues justes

art. 6 - terme de rigueur pour l'adm.on des réclamations envoyées après la réunion de la commission.

Martens - Nouveau recueil des principaux traités - Supp.t ~~-~~ tome X 1ère partie P. 246

x ~~Lesur annuaire 1823 P. 715~~

1823) 3

Articles additionnels au traité avec le Portugal du 28 juillet 1817 concernant l'abolit. de la traite des noirs

16 mars 1823

Martens – Suppl. aut. X p. 249

art. 1. S'il est prouvé d'une manière incontestable que des esclaves lorsqu'ont été à bord d'un navire occupé au ~~du trafic~~ de la traite, ~~pendant~~ dans le voyage pend.t lequel le navire a été capturé, ledit navire pourra être déclaré de bonne prise par les commissaires des 2 nations.

2 – en cas d'absence de l'un des comm.res il pourra être remplacé comme dans le cas de mort.

431

Acte portant nomination de Consuls anglais dans les nouveaux Etats de l'Amérique ci-devant Espagnole du 17 8bre 1823

Martens – Suppl. aut. X p. 360

Nominat. de Consuls anglais dans l'Amérique Espagnole

Convention entre la Gr. Bret. et l'Autriche, concernant l'acquittement définitif de l'Emprunt autrichien en angleterre

17 novembre 1823

Martens – Suppl. aut. X p. 377.

art. 1. L'Empereur d'Autriche s'engage à payer 2 500 000 L. St. pour acquit de la totalité des créances britanniques envers lui sous le nom d'emprunt autrichien

2 – Cette somme sera payée à la trésorerie britannique par la maison Baring Reid et Irving, et Rothschild

3 – après les ratifications les obligations origin. en la totalité de l'emp.t seront remis à l'Autriche

4 – ~~accompagné~~ ouverte 2 la conv.n toutes les réclamations pécuniaires que la Grande B. pourrait avoir à faire valoir contre l'Autriche sont et demeurent éteintes et abolies.

1823 Législation commerciale

Jurisprudence ~~maritime~~ anglaise relative aux prises conduites dans les ports britanniques

433

10 février ~~12 id~~

Les lois anglaises se composent, soit de précédens aussi variés que nombreux qu'il faut aller rechercher dans la vaste collection des jugemens des différentes Cours, soit de statuts très multipliés qui se modifient les uns les autres et ne présentent presque jamais un ensemble complet de la loi; de manière que leur connaissance générale semble au dessus de la portée humaine, et que l'étude d'une seule de leurs branches est considérée comme demandant la vie d'un homme. Cette réflexion est surtout applicable à la jurisprudence maritime dont on ne peut se former une idée qu'en étudiant le très long recueil des Jugemens de la Cour d'Amirauté et de la Cour d'appel dont elle relève; ~~Aussi est il~~ et il est presque impossible d'en extraire des principes généraux applicables à tous les cas.

Un principe dominant qui forme la base de la doctrine de la Cour d'Amirauté depuis trente ans, est qu'une prise ne peut être jugée légalement que sur le territoire même où siège le Juge; quoiqu'il y ait cependant quelques précédens en opposition avec cette opinion.

Les corsaires étrangers et leurs prises ~~seraient admis~~ sans autre but que de s'y abriter ou d'y séjourner momentanément, seraient admis purement et simplement dans les ports anglais, ~~dans autre but q~~

L'armement de corsaires étrangers (en Angleterre) ne saurait avoir lieu légalement sans permission; mais rien n'empêche un spéculateur étranger ou autre ~~d'acheter~~ d'arriver indirectement au même but en achetant un bâtiment anglais pour le faire naviguer ensuite sous un autre pavillon, et de lui former un équipage convenable; le capitaine pourrait n'être qu'un prête nom. Quant aux lettres de marque et au rôle d'équipage ils seraient fournis par le Consul du pays.

Quant à ~~l'armement~~ du bâtiment, ce serait le point le plus embarrassant parce que l'on ne peut s'armer dans un port anglais qu'avec une autorisation expresse et que quant à la sortie des armes et munitions de guerre comme marchandises elle n'est permise que pour certaines destinations, à moins d'une licence extraord^re. L'acte de navigation ~~réservant~~ qui réserve l'importation d'un grand nombre d'articles aux seuls bâtimens appartenant au pays de production ou aux

batimens anglais, sera l'obstacle le plus fort, parceque dans le cas de prise les marchandises ne pourraient non seulement pas être vendues mais même être admises en entrepot.

Mais il y a des moyens de vaincre cette difficulté en expédiant comme anglais pour Gibraltar le navire armé et équipé en Angleterre, qui pourrait ensuite sous prétexte d'avarie, entrer dans le port étranger qui lui conviendrait en y changeant alors son pavillon &.

M. Seguin propose de soumettre ~~2 questions~~ aux jurisconsultes du Consulat gal 2 questions qu'il développe et dont la solution fixerait sur la matière.

on ne voit pas de suite.

12 février Le foreign enlistment bill dont M. Seguin transmet un exemplaire, a été renouvelé le 3 juillet 1819 et porte

1 - défense à tout sujet anglais de prendre du service ou s'enrôler pour l'étranger.

2 et détail des pénalités contre les délinquants.

3 - concours de la douane pour l'exécution.

4 - amende contre les maîtres de navires.

5 - défense d'armer, d'équiper et de prendre part à aucune opération militaire, de transporter des munitions &

6 - même défense pour les batimens étrangers.

Modification au projet de bill d'entrepot par suite desquelles il y avait exception pour les poteries et les toiles de lin jusqu'en Juillet 1825
Lettre de M. Seguier du 4 avril
voir analyse du bill ci après

exception dirigée contre la France et qui prouve combien les anglais, malgré les énormes progrès qu'ils ont fait dans la fabrication des poteries et toiles de lin, redoutent notre concurrence dans les marchés étrangers.

434

L'arrivage anglais
réduction de droits en Portugal

Lettre de M. Séguier du 8 avril 1823.

Par décret du 12 mars 1823 le Gouvernement portugais réduit le droit sur les lainages anglais de 30 à 15 p. %

M. Seguier fait observer à cette occasion que la politique anglaise tire parti des embarras du Portugal comme elle avait fait de ceux de l'Espagne ; Derrière l'homme d'état on trouve toujours en Angleterre le marchand.

Bill d'entrepos
(warehousing bill)
Lettres de M. Seguier des 14 mars, 4 avril, 13 et 20 mai 1823.
réunis ces lettres

Ce Bill sanctioné le 12 mai 1823 modifie essentiellement le régime des entrepots et se réduit pour ce qu'il a de plus important aux trois articles suivants :

1°. Toute marchandise . . . . .

2°. Tous les articles . . . .

3°. Les mêmes articles . . . .

La liste officielle de tous les articles

Mémoire annuel. 10 8bre 1824

qui avant ce bill ne pouvaient être entreposés en angleterre et qui aujourd'hui sont admis, est fort curieuse sous le point de vue de l'énorme quantité de marchandises dont jusqu'à il y a très peu de temps la jalousie commerciale et manufacturière anglaise, qui fait en ce moment une si haute profession de libéralité, ne permettait pas même l'entreposage pour la réexportation.

On trouvera cette nomenclature à la fin du bill d'entrepot joint à la lettre de M. Seguier du 20 mai 1823 et à la suite du rapport annuel cité en marge.

Bill contenant des modifications au tarif des douanes et Primes.

reçu le 11 juillet 1823 de l'assentiment royal

Lettres de M. Séguier des 3 (13 et 16) juin 1823 (22) et 25 juillet

Deux documens parlementaires transmis par Mr Séguier et qui ne sont pas restés joints à sa lettre d'envoi font connaître les altérations que l'admon anglaise se propose de faire dans le tarif des douanes et dans les réglemens d'importation et d'exportation.

Parmi les altérations au tarif qui intéressent la France on remarque

1°. l'augmentation du droit sur les graines de Luzerne porté de 12 shellings par quintal à 1 L. sterl.

2°. la faculté d'importer des pois au droit de 7 shellings 6 den. par Boisseau, lorsque les autres grains seront prohibés.

3°. la réduction du droit sur les gravures taxées précédemment à 1, 2 et 4 shellings la pièce et ne devant plus payer qu'un denier au minimum et deux deniers au maximum.

Quant aux changemens aux réglemens d'importation et d'exportation, il y en a 3 qui nous touchent ; savoir : 2 directement et le 3e indirectement

1°. Le vin en bouteille ne pouvait être importé ou exporté qu'en caisses de 6 douzaines ; ~~le nombre des douzaines sera diminué~~ on avait décidé ensuite que l'exportation ~~en caisses de~~ pourrait avoir lieu en caisses de 3 douzaines, et enfin, par un autre amendement, cette faculté a été étendue à l'importation. Ce changement favorisera l'importation et le débit de nos vins fins.

2. Les chapeaux et bonnets en paille, crin &a. qui ne pouvaient être admis qu'à Londres, pourront l'être dans les autres ports.

3°. Des primes accordées pour l'exportation des soieries anglaises.

En outre l'admission du chocolat manufacturé est permise ; mais seulement lorsqu'il sera le produit des Indes occidentales anglaises et qu'il en viendra directement. Comme dans le projet on ne spécifiait rien quant au pays producteur du chocolat dont l'admission cessait d'être prohibé, M. Séguier avait fait une observation qui tombe maintenant d'elle-même ; c'est que le chocolat anglais étant mal fait et mauvais, la clause (qui a été modifiée depuis) pourrait être favorable et déterminer plus d'un consommateur à venir s'approvisionner en France.

Quelques articles manufacturés étrangers d'un haut prix étaient démontés et expédiés par pièces à des ports différens d'Angleterre, ou en raison de cet état incomplet ils payaient des droits moindres ; les parties divisées étaient ensuite réunies, remontées et vendues avec le même avantage que si elles étaient arrivées dans cet état. Pour prévenir ce genre de fraude ces articles ne seront plus admis dorénavant que dans un état complet.

Un changement dont l'importance générale est la plus grande est relatif aux importations des Indes orientales. Le droit sur la presque totalité des articles spécifiés dans la 2e partie du premier document, à l'exception de celui sur le sucre, est réduit à très peu de chose pour lequel le intéressés dans le commerce des Grandes Indes demandent depuis longtems l'égalité de droit d'entrée avec le sucre des Indes occidentales.

Etats un[illegible]

[illegible] article séparé de la Convention ~~entre~~ [illegible]ance et les Etats unis.

[illegible] Juin 1823 — Les réunions de commerçants qui ~~ont eu lieu~~ tenues aux affaires étrangères n'ayant fourni aucune lumière sur la ratification du second article séparé de la convention du . . . . entre la France et les Etats unis, le ministère ~~[illegible]~~ invita M. Séguier à lui faire connaître son opinion à ce sujet. 135

Le principe sur lequel la convention est basée ayant été posé par les Américains et adopté par la France plutôt par nécessité que par conviction de sa bonté, il n'est pas étonnant que le jugement du ministère français soit embarrassé dans l'examen de la question qui s'élève aujourd'hui. Mais le principe admis on doit en admettre les conséquences, et la question se réduit à savoir si l'article séparé est réellement dans l'esprit du traité dont le principe fondamental est incontestablement l'égalité et la réciprocité, et le but d'encourager le commerce et la navigation respectifs en avantageant également les deux pavillons et en utilisant les retours, point le plus essentiel d'un bon commerce.

~~En supposant que~~ Si la nature du commerce établi aujourd'hui entre l'Amérique et l'Europe rende la chance des retours plus ~~avantageuse~~ ~~favorable~~ favorable aux Américains qu'aux Français, ~~et favorise la navigation du premier~~ il faut céder à la force des choses; ~~lorsqu'il ne peut [illegible] faire ou la surmonter~~, ~~D'ailleurs on gagnera d'un côté~~ surtout lorsqu'on voit que si ~~d'un côté~~ la navigation américaine y gagne d'un côté, le commerce français gagne ~~y~~ de l'autre ~~trouve~~ cette même chance. M. Séguier va même plus loin lorsqu'il dit que l'article séparé est en point de vue général favorable et à notre navigation et à notre industrie, et que le fisc seul des deux nations ~~pourra se trouver~~ surtout le fisc américain plus que les [illegible] de la France tout plus considérables, pourrait se trouver lésé et encore ~~tôt~~ se trouvera-t-il dédommagé de la perte des droits additionnels par la plus grande quantité des droits simples.

Les intéressés dans la question sont le commerce, le fisc et la navigation. On a parlé déjà du fisc; quant au commerce, il ne peut avoir d'objections sérieuses contre une mesure qui lui présente des chances d'exportation de plus, reste donc

…tion. C'est là en effet l'espèce d'un…
être le système opposé à l'acte de séparé; et son opp…
doit pas étonner, lorsqu'on voit qu'en Angleterre on au…
devrait être plus éclairé, c'est la même opinion a été de s…
part pour contrarier toutes les mesures parce qu'on du gouvernement anglais
cherche à modifier le système de restriction de navigation
étrangère.

Sans doute un bâtiment français soumis à une
multitude de charges et contrôlé sur tous les points par l'autorité
ne pourra pas lutter avec avantage contre un navire américain
qui n'est contrôlé que par son intérêt; mais pourquoi alors ne
pas modifier notre système à cet égard ? pourquoi ne pas
adopter un système analogue à celui qui existe pour la
marine marchande anglaise qui n'a pour contrôle de la
capacité des marins et de la bonté des bâtiments que les
chambres de commerce de Lloyd.

1823

Fanaux (droit de)

14 janv. 1823 — voir Législation commerciale

436

1823

Législation – navigation et police commerciale

537

13 aout 1823 – Lettre de M. Maschet Consul à Edimbourg

Le memoire annoncé communiqué en original au Mtre des finances le 28 novembre 1823, manque.

(1823)

538

Législation commerciale

mémoire annuel — 10 Octobre 1824

Droits de navigation et restrictions commerciales — ~~Il résulte du~~ On voit dans le Rapport des Douanes françaises (tableaux des importations et des exportations pour 1822 et 1823)

que ~~contre~~ 1823 247 000 tonneaux français figurent à l'entrée ~~en 1823~~
contre — 421 000 id. étrangers id — id

et 240 000 id. français id. à la sortie
contre — 396 000 id étrangers. id — id

tandis que ~~chez les anglais~~ angleterre pour la même année la proportion du tonnage anglais est ainsi qu'il suit

à l'entrée — 1,740,859 tonn. anglais (non compris la navig.on entre la Grande Bret. et l'Irlande)
contre — 582,996 id. étrangers

à la sortie — 1,546,976 id. Anglais
contre — 563,571 id. étrangers

Il résulte de ces faits que malgré nos énormes droits, l'étranger est en France sous le rapport du tonnage est plus [?] du double de nous même, tandis que l'étranger ne figure en angleterre que pour un tiers ; et le produit de la navigation étrangère n'est surchargé en angleterre que de moitié en sus tandis qu'elle l'est en France de 71 contre 1.

D'où il faut conclure que ce ne sont pas seulement les hauts droits protecteurs qui font fleurir ~~le commerce~~ une navigation. aussi la proposition anglaise d'égalité et de réciprocité est elle aujourd'hui adoptée dans tout le nord de l'Europe, ~~ci adire~~ entre l'Angleterre d'une part, et de l'autre la Hollande, les villes anséatiques, la Prusse, le Mecklembourg, la Russie, la Suède, la Norwège et le Danemark, auxquels il faut ajouter sur le continent de l'Europe ~~aux et dans le midi contre l'angleterre~~ le Portugal et en Amerique les Etats unis et le Brésil.

1823

Législation commerciale

Irlande

18 Octobre 1823 Lettre du Consul de Dublin

Par l'acte d'Union de 1801 entre l'Angleterre et l'Irlande et les règlements subséquents, il fut stipulé que les produits du sol et des manufactures des deux pays seraient réciproquement admis en exemption de droits, à l'exception de certains articles soumis à un droit d'entrée de 10 p. % de leur valeur pendant 20 ans dont le terme est expiré le 10 octobre 1823

Un autre changement qui peut avoir de l'influence sur le commerce de ce pays, c'est la diminution du droit sur l'eau de vie de grain (Whiskey) qui était de 5 shellings 11 pence 1/2 par Gallon et qui a été réduit à 2 Sh. 1 p. 1/2.

1823 — Législation commerciale — 440

14 janvier — réduction des droits de fanaux, et des droits de Bouée et autres propres à la navigation de la Tamise (Buoyage, Loadmanage, Beaconage et Bimage.
14 mars
4 avril — Bill (projet de) en vertu duquel une multitude d'arti des étrangers seraient admis dans les entrepôts anglais — modification
8 id. — Décret du 12 mars rendu à la bonne réduction du droit sur les lainages anglais
13 Mai — Bill modifiant le régime des entrepôts (warehousing bill)
26 id. — (Bill d'entrepôt)
3 juin — (Tarif des douanes) Bill relatif à des modifications à faire à certains droits de douanes et à quelques primes établis par l'adm.on anglaise
9 id. — (Principe de la réciprocité des droits) grand changement dans le système commercial anglais, proposition d'établir en principe la réciprocité des droits.
13 id. — amendement au bill envoyé le 3 juin — limitation du nombre d'emplois civils pour
16 id. — l'exercice desquels la déclaration contre la transubstantiation et l'invocation des saints était exigée — établissement du gaz
24 id. — vin en bouteilles. voir lettres du 9 et du 13 juin
27 id. — sur la réciprocité des droits — projet de Bill pour le nouveau règlement des Tort voir lettre du 13
8 juillet — États unis — commerce avec les colonies anglaises d'Amérique
11 id. — Changemens dans les lois anglaises relatives à la commission et à la consignation.
22 id. — Bankrupt law — consolidation Bill
25 id. — tarif des douanes anglaises — Bill de consolidation des lois relat. aux prisons
16 Décembre — Tarif d'imp.on de la Répub. de Colombie

10 février 1823 — Jurisprudence maritime anglaise relative aux pêches conduites dans les ports Britanniques (voir à titre)

annuaire de Lesur 1823 p. 715 — Convention entre S.M.C et S.M.B. à Madrid le 12 mars 1823, relative aux réclamations des sujets respectifs des deux puissances

mémoire annuel — 10 8bre 1824 — p. 25 — Un bill passé en 1824 abolit graduellement les primes d'exportation accordées pour l'exportation des toiles anglaises et irlandaises à raison d'un dixième par année

1823 Commerce — Entrepots
Législation commerciale

441

Mémoire annuel — 10 8bre 1824

M. Le gier donne d'après un document ~~officiel~~ parlementaire la liste officielle de tous les articles qui avant le bill dit d'entrepôt (Warehousing bill) ~~ne pouvait~~ (Chercher la date) ne pouvaient être entreposés en Angleterre et qui aujourd'hui sont admis. Cette liste est curieuse, sous le point de vue de l'énorme quantité de marchandises dont jusqu'à il y a très peu de temps la jalousie commerciale et manufacturière anglaise, qui fait en ce moment une si haute profession de libéralité, ne permettait pas même l'entreposage pour la réexportation.

1823

~~Traité de Commerce entre la France & les Etats unis~~ Législation commerciale en autre

8 Juin — Traité de commerce entre la France et les Etats unis
Lettre de M. Séguier

~~Convention~~

442

~~Convention avec l'Espagne, pour l'accommodement des réclamations anglaises envers l'Espagne, du 12 mars 1823 — Martens — Nouveau recueil des principaux traités — Supplément au tome X - 1ère partie P. 246~~

Articles additionnels au traité avec le Portugal du 28 Juillet 1817 du 16 mars 1823 — Martens — Comme dessus Page 249

Acte, portant nomination de Consuls dans les nouveaux Etats de l'Amérique ci devant Espagnole du 17 Octobre 1823 — Martens comme dessus P. 366

Convention avec l'Autriche, concernant l'acquittement définitif de l'emprunt autrichien en Angleterre du 17 novembre 1823 - Martens comme dessus P. 377.

1823 Douanes

453

1829 — Droits de douane perçus et quantité des divers articles consommés dans la Grande Bretagne et l'Irlande

Voir la note pour 1818

Esprits faits en Irlande et en Ecosse

1823

10 juin

Consul général

444

1823 Taxes 445

~~6~~ 5 Janvier
~~14 janvier~~
~~7 Mars~~

Produit des taxes anglaises en 1819 L. St. 49,996,232

6 Janvier – Produit des taxes anglaises en 1822 L. St. 50,122,994

Le produit de cette ~~année~~ dernière est satisfaisant à tous égards et justifie la prévoyance du Chancelier de l'Echiquier. La diminution à laquelle on devait s'attendre en raison de la diminution des taxes qui a été de 4,000,000 depuis 18 mois a été beaucoup moins considérable qu'on l'avait calculé

Les douanes
Le timbre
La poste
} présentent même des recettes plus considérables, ce qui prouve qu'il y a eu une plus grande activité dans les affaires et dans le commerce.

Les taxes de luxe (assessed taxes) et l'excise } sont les branches qui ont comparativement souffert une diminution.

14 janvier 1823 Réduction de droits de fanaux et quelques autres

7 Mars – La principale diminution qui va avoir lieu cette année (1823) dans les taxes anglaises portera sur celles appelées assessed taxes et cette réduction sera de moitié

~~L'extrait~~ suivant d'un document ~~[illegible]~~ soumis à la Chambre des communes donne une idée assez curieuse de la richesse actuelle de la Société dans le Royaume uni

Nature des taxes	Nombre	impôt prélevé

1823

Espagne (Affaires d')

446

21 Janvier
31 id.
2 février
6 id. ——— Débats du Parlement. les discours des ministres anglais démontrent qu'ils désirent que la guerre n'ait pas lieu entre la France et l'Espagne; mais ils ne laissent pas entrevoir ce que le gouvernement fera s'il elle a lieu.
11 id
18 id.
21 id.
24 id.
4 mars
10 id
18 id
21 id.
28 id.
1 avril
4 id.
8 id.
11 id.
14 id.
17 id.
19 id
22 id
26 id
2 Mai
4 id.
9 id
13 id
31 id.
9 juin
13 id.
16 id
24 id
8 juillet
22 id.
25 id
29 id.
31 id – de M. Nettement
1 août
5 id
8 id
10 id.
22 id.
26 id.
5 Septembre
9 id
26 id.
6 Octobre
25 novembre
12 Décembre

1823 frais de transport de français pris par des corsaires

447

21 novembre

1823

18 Janvier 1828.

Tabac

458

1,823

Prisons (Régime des)

449

21 Mars
22 juillet
25 id.

1823
20 Mai

Usure (Projet de loi contre l')

450

1823

Agriculture

fait

1823
56

Agriculture

Ecosse

452

23 Octobre 1823 — Lettre de M. Masclet

Il résulte d'un rapport sur la récolte de 1823 en Ecosse, que les pluies trop abondantes et le froid précoce ont rendu cette récolte assez peu satisfaisante surtout pour le froment et les légumineux

Proportion de la culture des céréales en Ecosse d'après Sir John Sinclair

froment	150 000	Acres d'Ecosse
orge	300 000	— Id
avoine	1,400 000	— Id
seigle	500	— Id

Les bestiaux se sont en général mal vendus et l'on croit que la banque se verra réduite à faire des prêts à 4 p% sur hypothèque foncière, en infraction d'un article fondamental de sa charte.

En Irlande la presque totalité de la moisson a été noyée par la violence et l'abondance des pluies. Les granges sont vides et les fourrages épuisés — comment pourvoir à la subsistance de 7 millions d'individus.

La superficie du terrain cultivé en céréales dans la Grande Bretagne est estimée par un habile agriculteur écossais (Lettre de M. Masclet du 26 Xbre 1823) à 7,500,000 acres; et le produit moyen à 3 quarters par acre soit 22.500 000 de quarters

26 Décembre 1823 — Lettre de M. Masclet

Nouveau moulin à battre les grains; mémoire et dessin représentant la machine:

voir industrie

New. Ann. reg. 1823 f. 480 — Le comité réuni à Edimbourg ~~pour~~ le 22 Xbre 1822 pour examiner les causes de la détresse de l'Agriculture en Ecosse et les moyens d'y remédier — attribue en grande partie cet état aux altérations rapides qui ont eu lieu dans la monnaie (currency) en conséquence de l'acte 59 George III. c. 49 qui a augmenté la valeur réelle de tous les payemens faits en argent (money payments) et abaissé aussi considérablement les prix de toutes les productions du sol

13 juin 1823 — Lettre de M. Séguier « La continuation d'élévation des prix des grains est remarquable; le blé dont le quarter ne se vendait le 4 janvier dernier que 39 shellings 11 deniers était le 10 juin courant à 62 shellings 1 deniers. »

1823

agriculture

grains et farines

453

mémoire annuel du 10 8bre 1824 P. 14 et 22

années	Bled, grains et farines importés dans la Grande Bretagne valeur officielle	Bled grains et farines exportés de la grande Bretagne (valeur officielle	Excédant de l'importation sur l'exportation
1822	115,913 L. sterl	25,874 L. st.	90,039 L. st
1823	41,000	29,573	11,427 id

1823 Agriculture 454

6 Janvier — Etat de souffrance de l'Agriculture ; réunion à Norwich pour délibérer à ce sujet et sur la pétition qu'il convient d'adresser au Parlement.

~~11 février~~

11 février) L'agriculture anglaise est en souffrance. Il existe dans les entrepôts anglais 800 mille quarters de grains étrangers équivalant à plus de 2 millions d'hectolitres et quoique le bas prix des grains dans l'intérieur en empêche l'importation pour la consommation, ils contribuent par leur voisinage à maintenir la baisse des prix.

Cette masse ~~a été~~ débarquée avant la dernière loi qui a modifié le régime d'importation, ~~avait~~ jouit en conséquence du bénéfice de l'ancienne loi sous la protection de laquelle elle a été entreprise, et elle est tellement embarrassante qu'il a été dernièrement proposé dans un pamphlet ministériel de lui accorder une prime d'exportation.

Parliam. abst. 1826 p. 15 Grains et farine exportés d'Irlande

années	Nombre total des quarters de toute espèce de grains exportés d'Irlande dans la G. Bret.	Nombre total des quintaux de farine en fleur de farine exportés d'Irlande dans la G. B.	Id. de Quarters de toute espèce de grains exportés d'Irlande dans les pays étrangers	Id. de quint.x de farine	Total général du nombre de quarters de toute espèce de grains exportés p.r tous les pays du monde	Id. de quintaux de farine pour tous les pays du monde
1822	980,788	369,159	6,359	6910	987,147	376,069
1823	1,280,742	460,275	6,483	13,172	1,287,225	473,447

Parl. abstr. 1826 — p. 18-19 Bestiaux exportés d'Irlande

20. diverses export. id

32-36 Beurre id id

1

P. abst. 1826-27 — 614 619 — Importat.ons de grains.

P. abst. 1825 p. 406 ~~Prix moyen~~ Prix moyen des diverses espèces de grains dans la G. Bretagne

Prix moyen en 1823 (le quarter)

mois	froment	orge	avoine	seigle	fève	pois
février —	40s. 7d.	28s. 3d.	17s. 9d.	22s. 10d.	25s. 7d.	30s. 7d.
mai —	52-9	32-8	23-3	29-7	36-4	34-2
aout —	59-9	32-9	24-6	36-8	33-5	36-1
novembre —	48-8	26-10	20-8	29-3	34-1	32-5
Prix moyen en 1824						
février —	61-11	33-6	23-7	42-3	38-11	38-4
mai —	64-7	35-8	24-4	43-5	38-2	36-8
aout —	59-6	33-11	27-2	40-3	37-4	38-6
novembre —	60-10	38-5	20-10	34-4	41-6	41-0.
Prix moyen en 1822						
février	49-0	19-11	16-4	21-11	22-6	24-8
mai	45-2	18-2	16-5	19-11	21-6	22-1
aout	42-11	19-0	18-9	18-10	26-0	26-9
novembre	38-10	18-10	19-1	20-7	26-1	28-8

1823

Agriculture

955

12 Janvier 1824 Lettre de M. Masclet

Rapport sur l'exposition et le concours annuel du Club de Smithfield à Londres, qui a lieu au mois de Décembre, réunion d'un puissant intérêt et d'une haute importance économique, l'une des grandes fêtes de l'Agriculture anglaise, à laquelle prennent part non seulement les fermiers et petits propriétaires, mais les membres de la haute aristocratie ~~anglaise~~ de la Grande Bretagne. Le but de cette réunion est de décerner des prix aux agriculteurs qui ont élevé les plus belles bêtes à corne ou à laine, cochons &c; qui ont suivi les meilleurs procédés agricoles, ou fait produire à la terre les plus beaux fruits &c ou qui se sont servi des meilleurs instrumens aratoires &c &c. Cette réunion excite un véritable enthousiasme et ses résultats sont prodigieux pour l'amélioration de l'agriculture. Il serait désirable qu'on en établit de semblables sur les 4 coins de la France, qui est encore plus que l'Angleterre une puissance essentiellement agricole.

1823 Graines 456

Parliamentary abstracts – 1825 – P. 406 – Prix moyen des différents espèces de graines.

1,823

Industrie

fait.

457

1823

Industrie

Travaux publics

Irlande

358

6 juin 1821 Lettre du Consul de Dublin

Nouveau port qu'on construit à Dunleary dans la partie Sud de la baie de Dublin et à 4 milles 1/2 de cette ville

Directeur des travaux Rennie Ingénieur écossais – travaux commencés le 31 mai 1817, ne seront terminés qu'en 10 ans.

Motifs – dangers qu'offrait la baie de Dublin exposée aux vents d'Est et d'ailleurs beaucoup trop vaste pour comporter le mouillage pendant les gros temps d'hiver – le port servira d'asile aux bâtimens auxquels l'état de la marée ne permettrait pas de passer la barre et par conséquent d'entrer dans le Liffey.

6 aout 1823 – Dunleary porte aujourd'hui le nom de Kingstown depuis 1821

La dépense excédera 24,000,000 f

Industrie

23 Septembre 1823 – Lettre de M. Masclet,

Détails sur un procédé que le hasard a fait trouver à M. Mac-Intosh, fabricant de produits chimiques à Harlet près Glasgow, pour rendre imperméables ~~le cuir, le papier~~ à l'eau et à l'air, tous les tissus, ainsi que le cuir, le papier &c. en appliquant l'une sur l'autre deux étoffes &c enduites d'un coté d'une dissolution de caoutchouc ou gomme élastique faite au moyen du naphte extrait par la distillation du goudron produit lui même par la distillation du charbon.

Ce procédé est aussi applicable aux tuyaux de pompes à incendie fabriqués en toile devenue imperméable, et qui ne présentent point les inconvéniens des tuyaux de cuir sujets à se dessécher et à crever surtout par la couture et qui ne servent bien que quand ils sont assouplis par l'humidité.

M. Makintosh a pris un brevet en Angleterre d'invention pour son procédé; D'après l'avis défavorable du comité consultatif de France, le ministre de l'Intérieur avait rejeté sa demande d'un brevet d'importation gratuit.

26 Decembre 1823 – Lettre de M. Masclet

Après avoir tracé, dans un mémoire fort développé, l'historique des différens essais qui furent faits en Ecosse, vers le milieu du siècle dernier, pour substituer au fléau pour battre le grain une machine qui économisât le tems et diminuât les frais énormes du fléau et les inconvéniens qu'entraîne son emploi, M. Masclet donne la description et fait connaître les avantages de la machine à battre le grain, inventée en 1785 par M. André Meikle, architecte d'Houston-mill près d'Haddington en Ecosse et perfectionnée quelques années par son fils George.

Au moyen de cette machine mue par l'eau ou par tout autre moteur le battage mécanique des grains s'opère par la révolution d'un tambour cylindrique sur lequel sont attachés des battoirs (thrashers) pour dépouiller les épis. Ce tambour et ses accessoires sont manœuvrés par un système de rouages, mû lui même par un moteur extérieur. Dans une machine à manège quatre roues composent le rouage: les dents de ces roues s'engrènent l'une dans l'autre et font tourner le tambour, dont les battoirs attachés sur sa superficie dans leur mouvement extrêmement rapide détachent complettement le grain de l'épi et ~~il~~ refoulent en même tems les grains et la paille dans un ratelier concave d'où les premiers tombent ensuite dans un ~~au~~ autre ratelier ~~placé~~ également concave placé au dessous du tambour et passent dans la tremie placée ~~—~~ immédiatement au dessous, à travers les lignes parallèles de ces rateliers. Les grains sont transmis de cette trémie à travers une espèce de crible en fil de fer ou de laiton dans l'appareil des deux vanneurs d'où ils sortent entièrement nétoyés de leurs balle.

Quant à la paille, après avoir été refoulée ~~[illegible]~~ par les battoirs dans le ratelier, elle en est enlevée d~~[illegible]~~ par ~~[illegible]~~ des rateaux composés de quatre voliges armées à leur extrémité, d'une rangée de dents de fer de cinq pouces de longueur et chassée dans un espace voisin. Le tambour est entouré, à une petite distance par une enveloppe ou boîte

circulaire en bois, laquelle 1823 [illegible] contenir les pailles, et à retenir les épis

2
1823

Industrie

460

suite de la lettre de M. Marcelet du 26 7bre 1823

Suivant Sir John Sinclair dans son general report of Scottland la quantité de grain économisé par l'usage de cette machine, représente au moins la vingtième partie de la récolte totale, et il y a même des cas où la dépense de battre, vanner, et nétoyer le grain par ce procédé est de beaucoup inférieure à ce qu'il en coutait autrefois pour le vannage seul, après le battage en grange par le fléau.

Il paraît cependant que l'emploi de cette machine en grand ne peut être avantageux que dans les grandes fermes, à cause des frais d'établissement et que dans les petites il faut mieux faire usage de ~~petites~~ machines de moindre dimension.

La grande et inappréciable supériorité de ces machines sur les fléaux, consiste à donner au propriétaire ou au fermier les moyens de faire, sous ses yeux et en quelques heures, transporter ses gerbes de la Meule à la machine, et d'envoyer, à la fosse de la machine au marché de 100 à 150 hectolitres de grains dans le meilleur état possible

1823

Comp. lettres d. State. Industrie

10 Janvier { une brochure annoncée ~~ce qui~~ rien par jointe démontre, suivt. M. Léguier, la prospérité toujours croissante de l'industrie et du commerce anglais

11 février — Savoir quelles bonnes et premières sources ont été ~~ouvertes~~ à l'auteur de la brochure. Jamais les manufactures n'ont été aussi actives.

29 avril — Gaz

6 juin — Machine à calcul

12 août — Gaz —

26 août — Routes à la Mac adam

New annual register — 1823 P. 436 —

Les manufacturiers ont été (en 1823) constamment employés, et si leurs bénéfices n'ont pas été considérables, ils ont été sûrs et continuels (Steady and continual) ce qui est d'une bien plus grande importance. Ce qui prouve d'une manière plus certaine ~~au moins~~ un degré d'une prospérité au moins comparative, c'est la tranquillité générale qui a régné et l'absence de réunions tumultueuses à Manchester et à Spa-fields

461

1823.

Industrie manufacturière, commerce intérieur et extérieur et importance actuelle de Glasgow

462

5 Juillet 1823 Lettre de M. Marcelet

Le mémoire annoncé manque; il avait été communiqué le 6 7bre 1823 au Mtre de l'Intérieur.

463

1823

Commerce

Importations et exportations

Fait

1823 (1) Importations et exportations

464

~~22 juin 1829 exportations de coton ... (Etat officiel)~~

22 juin 1829 – Sucre des colonies anglaises et de l'étranger importé dans le royaume uni &c. (Etat officiel)

7 juillet 1829 – Importations et exportations – Commerce des Indes orientales et de la Chine – (Document officiel – 4 juin 1829)

22 juin 1829 – Document officiel

152,184,867 yards d'étoffes de coton (White ~~or~~ plain cotton) ont été exportés du royaume uni pour divers pays en 1823

valeur déclarée 5,884,935 L. st.

	yards		valeur déclarée
dont	20,722,188	pour le Brésil	747,948 L. st.
	17,213,372	pour l'Italie & Iles	640,617
	15,719,953	pour l'Allemagne	589 338
	14,202,580	pour les Etats unis	592,769
	12,615,403	pour le Portugal propre	368,117
	9,432,307	pour les territoires de la comp. des Indes orient. & Ceylan et Chine	438,580
	7 753	seulement pour la France	559

170,091,384 yards d'étoffes de coton (White or plain cotton (blanc et uni)) exportés en 1824.

valeur déclarée 6,437,817 L. st.

	yards		valeur déclarée en L. st.
dont	19,830,438	pour l'Italie & Iles	676,737
	17,587,103	Brésil	657,234
	15,771,816	Etats unis	660,690
	15,327,615	Portugal propre	434,841
	13,198,547	Allemagne	472,461
	12,247,657	(Territ. de la comp. des Indes orient. & Ceylan et Chine)	494,667
	49,723	France	3,025

149,631,387 yards d'étoffes de coton (Printed checked or dyed cottons) exporté du R. uni pour tous les pays du monde en 1823

valeur déclarée 7,095,709 L. st.

	yards		valeur déclarée
dont	22,046,801	pour Etats unis	951,296 L. st.
	20,138,397	Allemagne	1,159,857
	15,487,812	Indes occid. anglaises	616,049
	11,971,818	Brésil	536,818
	11,977,518	Italie et Iles	536,349
	10,957,215	Pays bas	582,955
	6,437,738	Territ. comp. Ind. orient. & Ceylan et Chine	357,887
	576	France	35

Importations et exportations

divers articles

Fait

465

1823 –

Importations et exportations

Suivant la Gazette de Sidney du 7 juillet 1828 citée par le B.^in des sciences géogr. mai 1829 p. 345

Les importations de laine de moutons et d'agneaux dans la Grande Bretagne de la nouvelle Galles méridionale et de la terre de Van-Diemen se sont élevées

en 1814 à 32,971 o et à 165 sacs de 2 quintaux chacun
en 1822 – 138,498 — 693 —
en 1823 – 477,261 — 2 387 —
en 1824 – 382,907 — 1 964 —

3 mars 1828 – Document offi:ciel – Laines
Laine étrangère importée en Angleterre

en 1822 – 19,072,000. Livres pesant dont 695 000 livres de France
1823 – 19,378,000. id — — 409,000 —
1824 – 22,572,000. id — — 103 000 —
~~18~~

en 1822 d'allemagne – 11,123,000 d'Espagne – 5,994,000
1823 — 12,562,000 — 4,318,000
1824 — 15,412,000 — 5,020,000

16 avril 1828 –

en 1823 – 2,432,000 livres pesant de soies brutes et organsinées importées dans les trois royaumes

14 juin 1828 Commerce anglais avec l'Amérique du Sud
Le document ~~qui~~ donnait l'état du commerce année par année de 1821 à 1827 n'a pas été envoyé par le ministre du commerce auquel il avait été communiqué – Il s'étendait au Brésil, Mexique, la Plata, Chili, Pérou Colombie et Guatimala.

~~27 juin 1828~~

memoire annuel Gal F.^s 1823 – 10 8bre 1824

~~années~~	valeur off. en l. st. des laines importées dans la G. B.	valeur off. en l. st. des étoffes de laine exportées de la G. B.
1822 –	695,725	5 940,147
1823	678,523	5,537,745.

1823

Importations et exportations

Irlande

5 Juin 1824 – Lettre du Consul à Dublin (mémoire et tableaux joints)

En 1823 – Les importations (valeur officielle) L.St. 6,020,975

dont 4,813,532 d'Angleterre
1 207 442 – des autres parties du monde.

En 1823 – Les exportations (valeur officielle) L.St. 8,152,749. (a)

Balance en faveur de l'Irlande – 2,131,774

Dont 7 477 934 exportés pour la Grande Bret.
et 674 815 pour les autres parties du Monde (b)

(a) Dans l'un des tableaux d'exportation on porte le total seulement à 8,091,113 L. Sterl, différence peu importante et provenant probablement d'articles non spécifiés par la douane.

(b) Sur les exportations, il résulte d'un tableau joint à la lettre ci dessus que les marchandises étrangères ou denrées coloniales se sont élevées à 61,635 L.St.

mémoire annuel du 10 8bre 1824. P. 13 et 21.

Importations en Irlande	valeur officielle	(non compris la Grande B.)	1,098,287 L.St.	en 1822	}	total des impor. ou des exportations 1,791,992.
Exportations d'Irlande	– id.	id –	693,705 id.	id.	}	
Importations en Irlande	valeur officielle	(non compris la Grand Bret)	1207,442 id.	en 1823	}	1,882,257
Exportations d'Irlande	id.	id.	674,815 id.	id.	}	

Le gouvernement anglais qui jusqu'à présent séparait l'Irlande de la Grande Bretagne, ne joignait tant aux importations qu'aux exportations le commerce entre la Grande Bretagne et l'Irlande, quoique à proprement parler ce ne soit qu'un Commerce d'Intérieur, a traité à part le commerce entre la Grande Bretagne et l'Irlande. une foule d'erreurs résultaient de l'ancien arrangement, attendu surtout que le tarif d'évaluation de l'Irlande n'était pas le même que celui de l'Angleterre.

1823 1/

Importations et exportations

Parliamentary abstracts – 1825 – p. 395 et 502 – v. abr. 1826. p. 374

Valeur officielle des importations et des exportations (totales) du Royaume uni d'après les documens officiels.

Années	Importations de tous les pays du monde dans le royaume uni	Exportations du Royaume uni dans tous les pays du Monde			Total général des importations et des exportations	(a) Observations. La valeur réelle et déclarée des produits du sol et de l'industrie du royaume uni exportés est fixée ainsi qu'il suit
		Produits du sol et de l'industrie du royaume uni	marchandises coloniales et étrangères	Total des exportations		
1795	20,701,122	16,304,254	7,205,066	23,509,320	44,210,442	– – –
1822	30,530,663	44,236,533 (a)	9,227,589	53,464,122	83,994,785	36,968,964
1823	35,798,707	43,804,372	8,603,904	52,408,277	88,206,984	35,458,048

voir pour le Commerce séparé de la Grande Bretagne et de l'Irlande N°2 import. et export.

Parliam. abstr. 1825. p. 403

Or et argent exporté du Royaume uni

Années	Or exporté	argent exporté
1822	284,277 oz. 16 dwts	14,658,251 oz. 14
1823	296,475 „ 15	14,724,019 – 5 –

Parliam. abstr. 1825 – P. 484

Suif importé dans la Grande Bretagne

années	Quantités	sur lesquelles quantités il en est venu de Russie
1822	778,337 Cwts	761,389 Cwts
1823	800,578 id.	776,738 id.

Parliam. abstr. 1,825 – P. 486.

Bois de Construction et Mats importés dans le ~~la Grande Bretagne~~ Royaume uni

années	Bois de construction (timber) importé des colonies anglaises en Amérique (sapin, chêne &)	Bois de construction importé de Danemark, Suède, Norwège, Russie et Prusse (sapin, chêne)	Mats importés des colonies anglaises en Amérique	Mats importés de Danemark, Suède, Norwège, Russie, et Prusse
1822	345,741 Loads (a)	137,247	7,816	10,234
1823	361,451	161,471	7,230	10,411

La majeure partie des bois de construction qui ne vient pas des colonies anglaises, ~~et du sapin et~~ vient de Prusse, et la ~~majeure~~ plus grand nombre de mats sont transportés de Norwège

Les Parl. abrt. 1826 p. 375, ~~[illegible]~~ à 387 . . . . donnent la valeur des importations dans la Grande Bretagne de toutes les parties du Monde (excepté l'Irlande par espèces) en L. St. valeur officielle, la valeur des produits du sol et des manufact. ~~de la Grande Bret~~ du Royaume uni exportées de la G. B. excepté l'Irlande par espèces val. off. en L. St. la valeur des marchandises étrangères et coloniales exportées idem en 1823 & – ces documens sont très importants et doivent être analysés en détail

(a) Le Load de bois de construction brut, contient 40 pieds cubiques anglais – Lettre de M. Séguier du 14 mai 1824

1823 2/

Importations et exportations

469

Parliam. abstr. 1825 P. 490

~~feuille~~ Valeur officielle des feuilles de fer blanc (Tin plates) exportée de la Grande Bretagne

en 1822 — 191 438 Liv. sterl
1823 — 226,210 Id.

Parliam. abst. 1825 P. 501.

Quantité de laine exportée par différents pays dans la Grande Bretagne

en 1822 — 19,072,364 (lbs (livre poids) dont 11,125,114 d'allemagne
5,994,298 d'Espagne
138,498 de la Nouvelle Hollande
675,148 de France

En 1823 — 19,378,129 Id. dont 12,562,434 d'allemagne
4,318,708 d'Espagne
409,872 de France
477,261 de la Nouvelle Hollande

Parliamentary abstr. 1826 P. 503 –

Importation de tous les pays dans la Grande Bretagne et de Exportation de la Grande Bretagne dans tous les pays

Années	Importations de tous les pays du monde dans la Grande Bretagne valeur officielle en Livres Sterling	Exportations de ~~tous les pays du monde dans~~ la Grande Bretagne, ~~valeur officielle~~ dans tous les pays du Monde – valeur officielle			Total général des exportation et de importation	Valeur réelle et déclarée des exportations de la ~~Grande~~ produits du sol et de l'industrie de la Grande Bretagne
		Produits du sol et de l'Industrie de la Grande Bretagne	marchandises Coloniales et étrangères	Total des exportations		
1822	34,305,985	46,452,613	10,510,521	56,963,134	91,269,119	39,563,445
1823	40,412,300	46,286,291	9,948,372	56,234,663	96646,963	38,179,715
1824	41,729,485	51,718,606	11,506,665	63,225,272	104,954,757	41,835,031

Importations de tous les pays du monde (la Grande Bretagne exceptée) en Irlande, et Exportation de l'Irlande pour tous les pays du monde (la Grande Bretagne exceptée)

1822	1,098,287	678,044	15,661	693,705	1,791,992	792,~~067~~
1823	1,207,442	659,906	14,908	674,815	1,882,257	766,924
1824	1,406,487	705,514	16,188	721,703	2,128,190	822,382

Parliam. abstr. 1826 P. 36

Importations dans et exportations de l'Irlande, valeur officielle en L. Sterl.

années	importation	Exportation produits du sol et des manuf. du roy. uni	marchandises étrang. et coloniales	Total des exportation	Total general des exportat. et des imp.on
1822	6,612,207	6,774,173	54,280	6,828,453	13,440,660
1823	6,025,464	8,091,775	61,736	8,153,511	14,178,975
1824	7,848,273	7,919,423	48,611	7,968,034	15,816,307

1823 et 1824 / 5 / Importations et Exportations

~~suite de la~~ Lettre du ~~[illegible]~~ 2 juillet 1829

Etat de la quantité de livres poids de savon blanc (hard soap) savon noir (soft soap) chandelles de suif, cire et blanc de baleine ~~ardinge de 3 d. par livre poids~~ chargé du droit d'Excise dans la Grande Bretagne (cet article n'est point sujet au droit en Irlande) dans les 10 années finissant le 5 juillet 1828 – ~~montrant le taux (rate) et le montant brut du droit payé [illegible] assujetti (chacun)~~

Savon blanc (hard soap) (droit 1 d. 3/4 par livre poids)

Années ~~1822~~	~~quotité~~ des livres de savon blanc chargé de droit	montant brut (gross amount) du droit L. H.	Exporté: Livres poids	Exporté: montant du Drawback L. H.	Employé par les manufacturiers: Livres poids	Employé par les manufacturiers: montant des licences allowances L. H.	Licence (allowance) ou restitution du droit L. H.	Revenu net
1822	89,672,508	1,120,906-7	3,104,809	38,810-2-3	4,827,761	43,628-14-7 3/4	86-2	1,038,381-8-1 1/4
1823	97,093,165	1,213,664-11-3	4,127,113	51,584-18-3	3,824,920	34,109-17-8 3/4	〃	1,127,965-15-3 3/4
1824	95,726,158	1,196,576-19-6	5,764,725	72,059-1-3	4,670,670	42,893-18-6	〃	1,081,623-19-9 1/4

Savon noir (Soft soap) (droit 1 d par livre)

Années	Livres chargées de droit	montant du droit	Exporté: Livres poids	montant du Drawback	Employé: Livres poids	montant des licences	Licence	Revenu net
1822	7,576,422	55,244-14-10 1/2	76,331	556-11-7 1/4	3,962,055	15829-10-3 1/2	〃	38,858-12-11 3/4
1823	8,130,141	59,282-5-6 3/4	76,128	555-2-	3,585,215	14357-3	〃	44370-"-6 3/4
1824	9,066,221	66,107-17-2 3/4	148,673	1084-1-5 3/4	4,073,805	16612-15-3 1/4	〃	48411-"-5 3/4

Chandelles de suif, cire et blanc de baleine (droit 1 d. 1/2 par livre poids)

Années	Quantité de livres poids de chandelles de suif chargée de droit	Quantité en livres poids des chandelles de cire et blanc de baleine chargée de droit	montant du droit	Exporté: Livres poids de chandelles de suif	Exporté: livres poids ~~Exporté~~ de chandelles de cire et blanc de B.	montant du Drawback	~~[illegible]~~	Revenu net
1822	93,984,542	861,086	404,159-15-3	1,448,147	~~65~~ 712	6933-18-3		397,220-8-8
1823	102,154,892	871,686	448357-9-5	1296764	70838	6436-4-9		431,921-4-8
1824	105,640,097	910,050	253,438-12-8	1,132,923	56796	5548-15-9		447,885-13-7

Tableau du nombre de licences accordées aux fabricants de chandelles de suif, cire et blanc de baleine, établissant le taux de chaque licence, et le montant total du droit

Années	Fabricants de savon: nombre de licences	Fabricants de savon: montant du droit 4 L. H. par an	Fabricants de chandelles de suif: ~~nombres~~ de licences	Fabricants de chandelles de suif: montant du droit 2 L. H. par an	Fabricants de chandelles de cire et de blanc de baleine: nombre de licences	Fabricants de chandelles de cire et de blanc de baleine: montant du droit 12 L. H. par an	Chandeliers, fabricants de chandelles ou de savon ou lieu de les pour vendre: nombre de licences	savon fabricants for sale: montant du droit
1822	348	1392	2890	5780	~~[illegible]~~ 16	192	682	2110-10
1823	347	1388	2966	5932	12	144	721	2215-10
1824	351	1404	2969	5938	16	192	726	2184 "

Importations et expⁿˢ

Cotons

fait

471

1823 [2]

Importation & exportation

472

Suite de la lettre du 22 juin 1829

174,559,749 Yards d'étoffe de coton (printed [imprimé], checked or dyed [teint] cottons)
valeur déclarée exportés du R. uni pour tous les pays du monde en 1824.
8,010,438 L. St.

	yards		valeur déclarée
dont	26,171,669	États unis	1,162,617 L. St.
	21,599,251	allemagne	1,104,559
	17,047,979	Indes occid. anglaises	669,621
	16,738,678	Brésil	696,131
	13,561,996	Italie & Iles	616,623
	7,665,959	Pays bas	416,587
	7465,439	Terr. de la Cie des Ind. or. & Ceylan et Chine	364,588
	64,407	France	2,409

720,014 L. St. valeur déclarée ~~valeur décl.~~ d'articles de ~~Étoffes~~ de coton (Bonneterie et mercerie en coton) (Cotton hosiery and Small Wares) exportés du R. uni p. tous les pays en 1823

dont
169,867 L. St. Pays bas
113,485 — États unis
60,776 — allemagne
60,730 — Indes occident. angl.
25,810 — Italie
42,028 — Brésil
29,600 — Ind. orient & Chine
934 — France

Total de la valeur déclarée des ~~étoffes~~ articles anglais de coton manufacturés (of british cotton manufactured goods) exportés en 1823 — 13,700,658 L. St.

dont
869,336 L. St. valeur déclarée des articles de coton (bonneterie et mercerie) exportés du R. uni pour tous les pays en 1824

dont
219,489 L. St. pays bas unis
177,341 – id. États unis
71,321 – id. allemagne
57,766 id. Indes occid. anglaises
42,101 id. États du rio de la plata
41,792 id. Brésil
11,053 – Indes orient.
1671 – France

Quotité de yards d'étoffes de coton blanches et unies exportées ~~durs~~ en 1823, du roy. uni pour tous les pays du globe	étoffes de valeur réelle et déclarée	Coton unies et Noms des pays qui ont exporté l'Angleterre en étoffes de coton pend. l'année 1823 ~~[illegible]~~	~~valeur~~ quotité des yards d'étoffes de coton exportées pour ces pays	valeur réelle et déclarée des étoffes de coton exportées
		Étoffes de coton.		
		Coton filé		

1823 (3)

Import. et exportation
Resumé

473

Suite de la lettre du 22 juin 1829

Total de la valeur déclaré des étoffes et articles de coton manufacturé (of british cotton manufactured goods) exportés du R. uni pour tous les pays du monde en Livres Sterl. valeur déclarée

En 1823 — 13,700,658 L. St. v. déclarée

dont	1,809,971	allemagne
	1,657,550	Etats unis d'Am.
	1,326,794	Brésil
	1,202,776	Italie et Iles
	1,068,381	Pays bas unis
	1038,252	Indes occid. anglaises
	826 067	Territ. de la Comp. des Ind. orient. & Ceylan
	7 528	france

En 1824 — 15,317,591 L. St.

dont	2,000,648	Etats unis d'Am.
	1,648,341	allemagne
	1,395,157	Brésil
	1,322,246	Italie et Iles
	1,108,257	Indes occid. angl.
	929,687	Pays bas unis
	870,308	Indes orient. (Comp.ie des) & Ceylan
	7 105	france

27,378,986 Livres poids de Coton anglais tordu et filé (twist and yarn) exporté du Roy. uni pour tous les pays du monde en 1823
valeur déclarée 2,625,946 L. St.

Dont			valeur déclarée
12,966,878	Liv. poids	p. l'allemagne	1,248,313. L. St.
6,829,076	id.	Russie	666,403.
3,727,837	id.	Pays bas unis	380,763
2,052,889	id.	Italie & Iles	163,577
909,097	id.	Turquie	76,802
149,367	id.	Suède	13,972
121 500	id.	Comptoirs comp.ie des Ind. orient.	16,993
1 676	id.	Ind. occid. angl.	312
772	id.	Brésil	123
1 050	id.	Etats unis	261
31 380	id.	france	3 105

1823) (4) Importation et exportations

Suite de la lettre du 22 juin 1829.

33,605,510 Livres poids de Coton angl. tordu et filé exporté du Roy. uni pour tous les pays du monde — en 1824

valeur déclarée

3,135,396 Livres sterling

dont

			valeur déclarée
12,281,568	Livres poids	p. l'allemagne	1,157,258
11,923,029	id	Russie	1,135,001
4,216,026	id	Pays bas uni	412,779
3,717,858	id	Italie	289,080
446,462	id	Turquie	39,312
203,875	id	Suède	18,631
105 350	id	Terr. de la Cie des indes orient.	13,041
0	id	Brésil	0
14 260	id	Etats unis	2372
45 921	id	France	4519

Suite de la lettre du 22 juin 1829 Etat officiel

Sucre brut (unrefined) importé ~~des~~ différentes colonies (et des colonies étrangères) anglaises dans le royaume uni, exporté du Royaume uni et ~~entré pour~~ la consommation intérieure, ~~[illegible]~~ de 1819 à 1828. (7 observ.)

1 années	2 Sucre brut importé dans le roy. uni Quintaux (Cwts)	3 Sucre brut exporté du roy. uni Quint. (Cwts)	4 Sucre brut entré pour la consommon intérieure Quint. (Cwts)	6 Sucre brut resté probablement en entrepot quoique le docum. officiel n'en parle pas	5 Total du sucre brut exporté du roy. uni, ou entré pour la consommation intérieure	8 obs.
1822	3,774,385	246,641 (?)	3,548,366		3,795,007 (?)	
1823	4,201,706	292,744 (?)	3,906,015		4,198,759 (?)	
1824	4,412,649	369,174 (?)	4,007,512		4,376,686	

8

observations —

1822. Il est probable que sur la quantité du sucre brut entré pour la consommation intérieure, une partie provenait de l'année précédente.

Années	Le montant du droit sur le sucre.		montant des Drawbacks et de la prime (bounty) accordés à l'exportn du Roy. uni dans les pays étrangers	
1822	4,867,181	L. Sterl.	803,111	L. Sterl.
1823	5,326,942	"	916,872	id.
1824	5,489,879	"	844,536	id.

1823

475

Imp. et exp. du coton

Mémoire annuel adressé par M. le g[illegible] le 10 8bre 1824 —

année	importation de coton en laine (de toutes les parties du monde dans le R. U.) L. St. val. off.	exportation des ouvrages ~~manufactured~~ de coton	exportation en coton filé
1822	4,735, 251	24,566 919	2,353, 216
1823	6,241, 561	24,117, 548	2 425,418

Parliamentary abst. – 1826. p. 376

année –	Coton en laine importé v. officielle	ouvrages en coton cotton manufactures exporté v. off.	coton filé (yarn) exporté valeur officielle
1823 –	6,241,561.	24,417,548	2,425,418.

P. abst – 1826 — P. 379

année	Coton en laine imp.	ouvrages en coton exporté valeur réelle déclarée	Coton filé exporté valeur ~~déclarée~~ réelle et déclarée
1823 –		18 751 414	2,625,946.

P. abst. – 1826 – P. 385

1823 – valeur officielle des étoffes de coton exportées d'Irlande – 106,468 L. St.

1823. — Insp^ons ecclesiastiques (?)

476

Lacune (?)

f.

(1823)

Impons et expons

577

State of the British Wool trade 8 juillet 1828 p. 2~~4~~35 (334) et 352.

Pays où le R. uni a exporté le plus en L. St. v. déclarée (de laine brute et tissus divers en laine)

			montant total des expons v. l. déclarée
1822 –	Etats unis d'Amérique	2,362,846 L. St.	6,490,454
	Indes orient. et Chine	1,080,479 –	dont
	allemagne	581,901	7,968 en laine brute, filée &c
	Italie	386,386	et ~~6~~482,486 en tissus divers, bas tapis &c
	Portugal	342,814	
	Pays bas	296,797	
	France	2,955	
1823 –	Etats unis d'Am.	1,577,734	5,635,776
	Indes orient. et Chine	1,044,806	dont
	allemagne	576,588	4,909 en laine brute, filée &c
	Italie	326,393	5,630,867 en tissus divers, bas, tapis &c
	Mexique et Am. du sud	295,123	
	Brésil	293,149	
	Portugal	285,625	
	Pays bas	279,154	
	France	1,919	

Etats unis d'Am. – 2,362,846
Indes or. et Chine – 1 ~~080~~,479

1823 Importations et exportations

et navigation

Irlande

478

15e Janvier 1824 Lettre de M. Romain, Consul à Dublin

Les eaux de vie de grains qu'on distille en Irlande sont la plus grande consommation de cette Ile; Elle s'élève à peu près à 10 millions de gallons par an; Le Gallon est égal à environ 4 pintes (ancienne mesure de Paris) tandis que l'on n'y consomme que 45 000 gallons d'eau de vie étrangère

Importations

	Tabac	Thé	Sucre	Café
en 1812	9,729,309 ℔	en 1822 3,816,966 ℔ peu de variation pend. les 10 dres années.	en 1817 343,632 quint.x	article de luxe dont la consommation va toujours en décroiss. en 1817 9241 quintaux
en 1823.	2,855,237 "		en 1817 462 140. 16 ℔ par personne en angleterre 4 ℔ seulement id. en Irlande	1822 2865.

mouvement bien plus retrograde pour la consommation des vins

1802 - import. 2,398,890 gallons dont 245,173 g. vin de France
1822 613,488 - id. dont 30470 - id.

Cette progression décroissante dans la consommation, tandis que la population augmente avec rapidité provient de l'affaiblissement des moyens, et de l'absence des riches propriétaires.

24 janvier 1824

L'Irlande n'étant à proprement parler qu'une Colonie de l'Angleterre c'est toujours pour cette dernière que se font les principales opérations.

En 1822 sur 6,667,488 Liv. Sterl. d'importation l'angleterre y a figuré pour 5,509,201. id.

La même année sur 6,825,909 Liv. Sterl d'exportations l'angleterre y a figuré p. 6,132,204 id.

6,607,488
6,825,909
2 18,421

Il en est de même pour la navigation

En 1822 - 11,561 batimens portant 1,040,355 tonn. et ayant 60 175 h. d'équipage furent employés pour l'importation dont - 306 seulement étrangers, les autres anglais ou Irlandais

La même année furent employés pour l'exportation 10343 - batimens - 962,713 - - 55,272 id.
dont 310 seulement étrangers

Pas une maison de Commerce française ne s'est établie dans les ports de l'arrond.t de Dublin

17 février 1825 Lettre du Consul à Dublin

1823 La balance en faveur de l'Irlande fut de —— 2,131,774 L. Sterl
1822 elle ne fut que de —— 218,421 id.

Ce résultat si avantageux obtenu en 1823 provient (suivant le Consul de Dublin mémoire joint à la lettre du 6 Xbre 1825) de ~~ce que cette~~ la levée qui eut lieu cette année de certaines restrictions qui entravaient le Commerce de l'Irlande. &

1823

Importations et exportations

Ecosse

479

Parliam. abstr. — 1826 — P. 63.

Commerce de l'Ecosse établi sur la valeur officielle

Importation	Exportation		
	Produits et articles manufacturés du royaume uni	Marchandises étrangères et coloniales	Total des exportations
1823 3,910,252	5,475,034	236,634	5,711,668
1822 3743,172	6,070,535	335 055	6,405,590

1823

Importations et exportations

480

Parl. abst. 1826. P. 36, 408, 409

Valeur officielle en livres sterling des importations et exportations d'Irlande

années	importation	Exportation: Produits du sol et des manufactures du Royaume uni	Exportation: marchandises coloniales et étrangères	Total des exportations	Total général des importations et des exportations	Observations
1790	3,758,579	4,489,317	73,084	4,562,401	8,320,980	
1822	6,612,207	6,774,173	54,280	6,828,453	13,440,660	
1823	6,025,464	8,091,775	61,736	8,153,511	14,178,975	

~~Import. export.~~ Import. de tous les pays du Monde dans les 3 roy. et exportation des trois royaumes dans tous les pays du monde en livres sterl. valeur officielle.

Années	Importations dans les trois royaumes: dans la Grand. Bretagne	Importations: En Irlande	Importations: Dans les trois royaumes	Exportations des trois royaumes — Produits du sol et de l'Industrie des trois royaumes: exportation de la Grand. B.	Produits du sol et de l'industrie: exportation de l'Irlande	Produits du sol et de l'industrie: des trois royaumes	Marchandises coloniales et étrangères: exportation de la Grande B.	Marchandises coloniales et étrangères: exportation de l'Irlande	Marchandises coloniales et étrangères: des trois royaumes	Total général des exportations des trois royaumes
1822	29,432,375	6,612,207	36,044,582	43,558,488	6,774,173	50,332,661	9,211,927	54 280	9,266,207	59,598,868
1823	34,591,264	6,025,464	40,616,728	43,144,466	8,091,775	51,236,241	8,588,995	61 736	8,650,731	59,886,972

Résumé

Total général des Importations et des exportations du Royaume uni

Années	Importations	Exportations	Total général des importations et des exportations réunies
1822	36,044,582	59,598,868	95,643,450
1823	40,616,728	59,886,972	100,503,700

Nous avons donné plus haut le tableau des importations et des exportations réunies de l'Irlande, voici le même travail pour ~~l'Anglet.~~ la Grande Bretagne

années	Importations	Exportations	Importations et exportations réunies
1822	29,432,375	52,770,416	82,202,791
1823	34,591,264	51,733,461	86,324,725

1823

Commerce

10 Janvier ~~11 février~~ ~~27 juin~~ — une brochure qui ne se trouve pas jointe à la lettre qui l'annonçait démontre suivant M. Séguier la prospérité toujours croissante de l'industrie et du commerce anglais.

11 février commerce dans un état très prospère.

14 juin 1828.

New annual register — 1823 P. 437

Le commerce ~~avait employé~~ lutté avec succès pendant cette année ~~avec~~ sous le rapport de la navigation ~~des~~ avec les autres puissances qu'il a même continué de surpasser par le nombre des vaisseaux employés; et généralement quoiqu'il puisse y avoir eu moins de spéculations commerciales; on peut dire en même temps qu'il y a eu un commerce plus sûr et plus régulier.

Lettre de M. Séguier du 10 janvier, 11 février
mémoire annuel du 10 8bre 1824
Lettre de M. R. consul de f. à Dublin du 5 juin 1824
new. annual register 1823 P. 437.

(1823) 1/

Importations et exportations

452

Mémoire annuel - 10 8bre 1824

Les importations dans la Grande Bretagne se sont élevées en 1822 à . . . . 29,401,807. L.st.

Les importations en Irlande à ——— 1,098,287-

Total . . . 30,500,094

Les importations dans la Grande Bretagne se sont élevées en 1823 à . . . . . 34,544,245.

Les importations en Irlande à . . 1,207,442

35751,687 — 35,751,687

Différence en faveur de 1823 — 5,251,593

Les exportations de la Grande Bretagne se sont élevées en 1822 à . . . . 52,770,416.

Celles de l'Irlande à ——— 693,705

Total. 53,464,121

Les exportations de la grande Bretagne en 1823 à 51,733,461

Celles de l'Irlande à 674,815

52408,276 52,408,276

Différence en faveur de 1822 1,055,845

Les importations totales de la Grande Bretagne et de l'Irlande s'étant élevées en 1822 à . . . 30,500,094

et les exportations pend.t la même année à . . 53,464,121

La totalité des imp.ons et des exp.ons (du Roy. uni) en 1822 a été de 83,964,215

Les imp.ons totales de la Grande Bretagne et de l'Irlande s'étant élevées en 1823 à . . . 35,751,687

et les exportations id à 52,408,276

La totalité des imp.ons et des exp.ons du Roy. uni en 1823 a été de . 88,159,963

Différence sur la somme total en faveur de 1823 . . 4,195,748

Les états joints au mémoire de M.r Séguier ne donnent pas le détail par nature d'articles des importations et des exportations de l'Irlande.

Les articles dont l'importation a été la plus considérable sont

£ en 1822			En 1823
Sucre brut . .	4,976,860	. . . .	5,477,419.
Coton en laine .	4,735,251	. . . .	6,241,561.
Thé . . .	2,736,276	. . . .	2,904,688
Café . .	2,672,096	. . . .	2,754,861
Vin brut.	1,197,290	. . . .	1,082,553
Soye {brute 942,966 / filée 591,112}	1,534,078	. . 1,668,888 / 431,569 }	2,100,457
indigo . . .	380,279	. . . .	957,268
Suif	828,731	. . . .	849,549
Bray en pains . .	116,920	. . . .	722,091
[illegible] . .	675,962		748,150
	695,725		678,523

1823 2/

Importation et exportation

~~Suite~~ du mémoire annuel 10 8bre 1824 de la G. Bretagne (tous les pays Irland. exceptés)

Les articles dont l'exportation a été la plus considérable sont :

Produits du sol et de l'industrie	en 1822		en 1823
ouvrages en coton	24,566,919	L. st	24,117,548.
id. en laine	5,940,147	"	5,537,445
toiles manufacturées	2,594,782	"	2,654,098
Coton filé	2,353,216	"	2,425,418
fer forgé ou non forgé et acier	1,140,480	"	1,203,872
quincaillerie et coutellerie	534,900	"	527,227
ouvrages en cuivre et bronze	611,800	"	537,914.
marchandises coloniales et étrangères			
Café	2,217,080	"	1,871,042
Coton	1,279,263	"	707,311
étoffes des Indes	1,088,621	"	1,029,891
sucre brut	612,945	"	728,183
Rhum	547,941	"	551,466
Indigo	456,003	"	533,771

Parmi les articles dont l'importation a augmenté on remarque spécialement les vins, surtout ceux du Cap de Bonne espérance

C'est de la Russie que l'Angleterre tire surtout les lin, le chanvre et le suif qu'elle emploie. C'est la principale base du commerce entre ces deux puissances

mais depuis 10 ans l'importation a particulièrement augmenté

sur le coton en laine	60,000,000	livres en	1814	– 189 000 000	livres	en 1823	
Soye	1,600,000	id	id	– 2 400 000	id	id	
Canelle —	300,000	id —	id	— 900 000	id	— id	
Zinc —	20	id.	id	— 102,732	id.	id.	

&c. arrowroat, ecorce de chêne, borax raffiné, cochenille, cuirs, oranges et limons, spermacetti, huile de Palme, piment, suif, madrier

articles qui ont été en diminuant depuis 10 ans

toiles de russie de	3,000,000	d'aunes en 1814	– 151,000	en 1823	
Calicots —	900 000	pièces	id.	260 000	id.
noix muscades —	300 000	livres	id	14 000	id.
mousseline —	42 000	pièces	— id.	1000	id.
peaux de chèvres —	500 000	id.	id	200 000	id
bois rouge de guinée	1 500	tonn.x	id.	100	id
~~mais~~	10 0,000	livres	id	— 4,000	id

fromages, cloux de girofle, ~~fer en~~ barres, nanquins, étoffes de l'Inde, peaux d'ours ...

articles dont l'exportation a été en croissant de 1814 à 1823

ouvrages en coton	16,000,000	L. st en	1814	— 24,000,000	L. st. en 1823
coton filé —	1,000,000	id	id	2 400 000	id — id
toiles manufacturées	1,100,000	id	id	2 500 000	id — id

quincaillerie, salpêtre raffiné, fer forgé

Coton en laine de	366,000 —	id —	id	— 1,000,000	id. — id

1823 (3)

Importations et exportations

Memoire annuel 10 8bre 1824

Articles dont l'exportation a été en décroissant depuis 1814 à 1823

Produits du sol et de l'Industrie

Charbon	de 680 000 L.st.	en 1814	à	220 000	en 1823
sel	370,000		id	220 000	id
Chapeaux de castor	300,000		id	200 000	id
Ch. d'autre sorte	1,000,000		id	13 000	id

verrerie, ouvrage en toile, papeterie, cuirs préparés, huile de baleine, instrumens de musique, boeufs et porc salés, melasse.

Produits Coloniaux étrangers

Café	de 6,000,000	en 1814	à	2,000,000 L.st.	en 1823
sucre brut	2,000,000		id	700 000.	id
indigo	1 000 000		id	500 000.	id
toiles étrangères	150 000		id	2 000.	id
Rhum	1 000 000		id	500 000	id
Thé	800 000		id	74 000	id

Etoffes des Indes, vin, fer en barre, cochenille, lin, chanvre, orgausin, peaux brutes et préparées, huile de baleine.

On voit par là que sans les ouvrages en coton, le coton filé, et le coton en laine le commerce anglais serait dans une décroissance générale ... car les toiles manufacturées ne sauraient entrer en ligne de compte puisque leur exportation n'est soutenue que par les premiers.

Ce n'est que la plus grande consommation intérieure qui soutient les manufact. de soyeries anglaises.

(1823) 3

Importations et exportations

485

Parliament. abstr. — 1826 — De la page 375 à 387.

Valeur officielle en L. Sterl. des importations faites en 1823 dans la Grande Bretagne de toutes les parties du monde excepté de l'Irlande ~~en livres Sterl.~~ ~~valeur~~ en détaillant les différentes espèces de marchandises importées ... 34,591,264 L. st.

voici les principales

La Laine et le Coton y figurent pour	6,241,561 L. st.
Le Sucre brut pr.	5,477,419
Le Café	2,754,861
Le Thé	2,904,688
Le Lin	1,082,553
La Soye brutte	1,067,265
vin	748,150

M. Seguier a donné les mêmes renseignements dans 1/ mémoire annexé d'octob. 1824

Valeur officielle des produits de toutes les manufactures du Royaume uni exportés en 1823 de la Grande Bretagne dans tous les pays du monde excepté l'Irlande Liv. Sterl. ~~(la valeur déclarée de ces mêmes produits 1. 379 est de 34,691,124)~~ — 43,144,466

~~sur lesquels produits~~ voici les princip. de ces produits

étoffes de coton (Cotton manufactures)	24,117,548 L. st.
coton filé	2,425,418
Etoffes de laine (Woollen manufactures)	5,539,788
Etoffes de lin (Linen manufactures)	2,684,098
Sucre raffiné	1 125 786
Les étoffes de soye n'y figurent que pr.	140,320
La poterie de toute espèce	92,003
La clincaillerie et la coutelerie que	527,227

Valeur officielle des marchandises étrangères et coloniales exportées de la Grande Bretagne pour tous les pays du monde (l'Irlande exceptée) s'élevant à — 8,588,995

voici les principaux articles

Café	1,871,042
~~étoffes de coton~~ de l'Inde / Coton manufacturé dans l'Inde (Cotton manufactures of india)	780,206
Sucre brut	728,183
Rhum	551,466
Indigo	533,771
Laine, coton (Wool, cotton)	707,311
vin	148,885

1.381 Valeur officielle des produits de toutes les manufactures du royaume uni exportés de la Grande Bretagne en Irlande en 1823 L. st. — 3,141,825

valeur déclarée — 3,488,591

Les articles les plus considérables importés de la G. B. en Irlande

brut étoffes de laine	600,467
Charbons (Coals and Culm)	514,819
Etoffes de coton 299,983 } Coton filé 207,908 }	507,891
fer et acier brut et travaillé	259,514

1823 / 4 / Importations et exportations

586

P. 382 — Valeur officielle des marchandises coloniales et étrangères exportées de la Grande Bretagne en Irlande en 1823 — 1,359,376

Les articles principaux sont

Thé — 438,309 L. st.

sucre brut — 285,722 —

P. 384 — Valeur des importations et des exportations de l'Irlande dans tous les pays du monde excepté dans la G. Bretagne en 1823.

Valeur officielle des importations en Irlande	Valeur officielle des exportations de l'Irlande: Produits du sol et des manufactures du royaume uni	marchandises coloniales et étrangères	Totales des exportations	Valeur réelle et déclarée des produits du sol et des manufact. du royaume uni exportés d'Irlande	Total des importations et des exportations
1,207,442	659,906	14,908	674,815	766,924	

Les plus (hum) céréales figurent dans les importations en Irlande pr. 396,296 L. st.

la graine de lin — 109,334

Cendres (ashes, barilla pearl and pot) — 122,191

Le vin seulement pour — 46,232

Parmi les principales exportations ~~en produits~~ du sol et des manufactures du roy. uni de l'Irlande en 1823 s'élevant valeur officielle à 659,906 L. st. figurent

les toiles de lin (Linen, plain) pour — 185 234 L. st.

marchandises de coton — 106,468

Beurre — 107,162

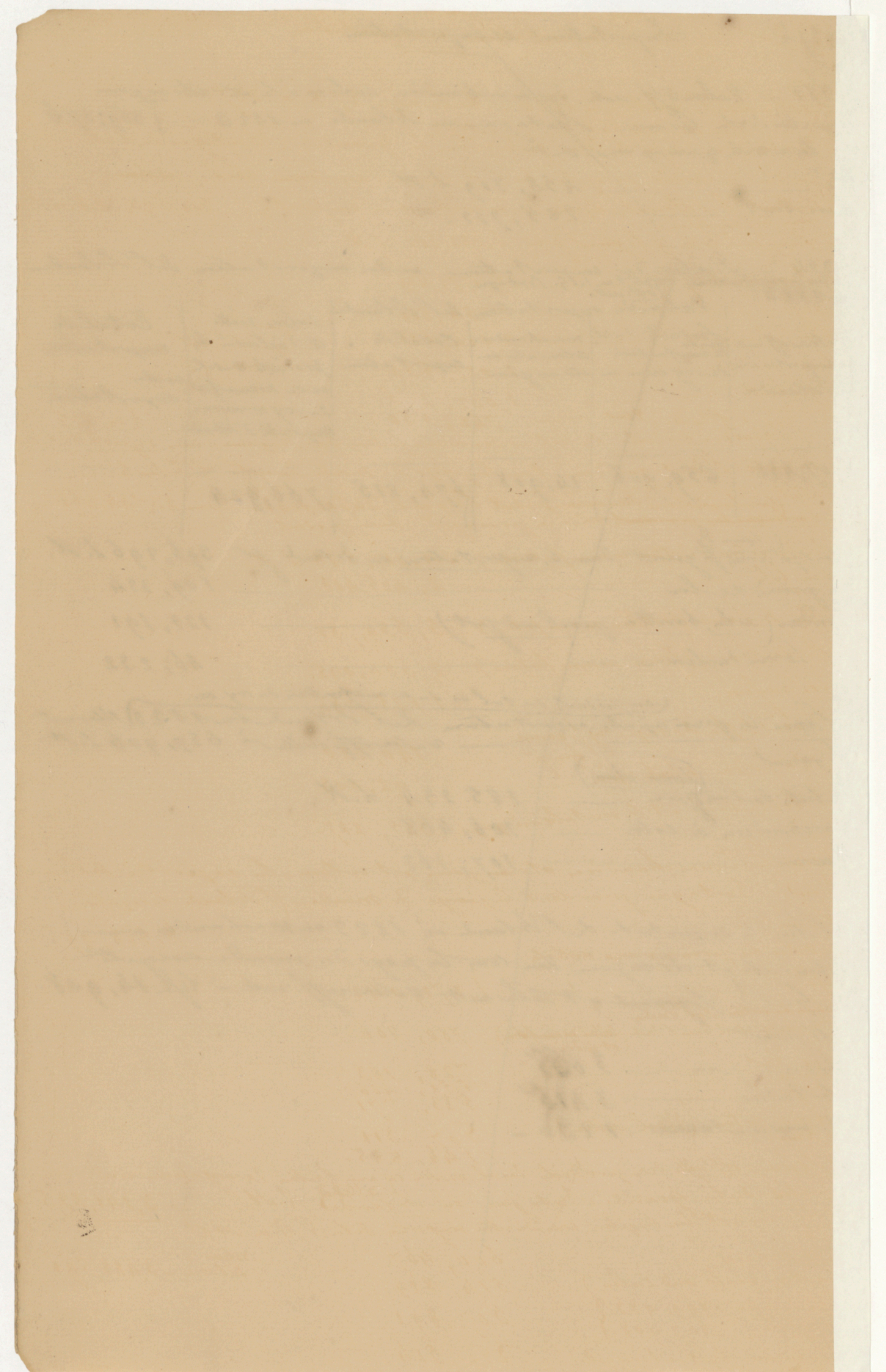
Parmi les exportat. de l'Irlande en 1823 en marchandises coloniales et étrangères dans tous les pays du monde excepté la G. B. ~~figurant~~ et s'élevant valeur officielle à L. st. 14,908.

figurent

les vins pour — 3 6[illegible]

le tabac — 3 4[illegible]

peaux non tannées — 1 23[illegible] —



1823) 5/ Importation et exportation

487

Parliamentary abstract 1826 P. 408 - 409 : pour la Grand. Bret.
418 - 419 pour l'Irlande

États à extraire en détail en faisant le rapport puisqu'ils présentent l'ensemble et le détail des importations et des exportations de la Grande Bretagne et de l'Irlande pays par pays.

	importation dans la G. B.	exportation de la G. B.	Total des imp. et des exp. de la G. Bret.
En 1822	29,432,375	52,770,416	82,202,791
1823	34,591,264	51,733,461	86,324,725
1824	36,146,448	58,218,633	94,365,081

	importation en Irlande	export. d'Irlande	Total des imp. et des exp.
1822	1,098,764	694,656	1,793,420
1823	1,207,169	675,476	1,882,645
1824	1,406,581	721,703	2,128,284

1823

Importations et exportations

588

Parliamentary abstract — 1825 — P. 395 Valeur des produits et marchandises exportées du royaume uni pour toutes les parties du Monde en 1823, et des marchandises importées

Idem — 1825 — P. 403 Quantités d'or et d'argent exportées du Royaume uni

Idem — 1825 — P. 450 — valeur officielle des marchandises exportées du port de Londres

Id — Id. P. 458. Nouvelle Galles du Sud & terre de Van Diemen.

Id — Id. P. 484 — suif importé

Id — Id — P. 486 — Bois de construction

Id — Id. P. 490 — Etain

Id — Id — 498 — laine

Id — Id. 502 — Valeur officielle des importations et des exportations

Id — 503 — Commerce de transit

Id — 1826 — 15 — grains et farines exportés d'Irlande

Id — 1826 — P. 18 & 19. Bestiaux &c. exportés d'Irlande dans la Grande Bretagne et à l'étranger

Id — 1826. P. 20 — Diverses exportations de l'Irlande

Id — 1826 — P. 32 &c Beurre exporté d'Irlande

Id — Id — 36. — Impons et Expons totales Id.

Id — Id — 374

— " 375 — importat. de tous les pays

— " 377 — exportat. — produits du sol et manuf.

— " 378 — id. marchand. Colon. et étrang.

— " 404 — Import. & export.

— " 422 — Imp. et exp. Irlande

— " 523 — Import. de laine, coton, Indigo &c

Id. — Id. — 1826-7 — P. 617 — Expons du R. Uni en Russie et en Prusse

Id — Id — Id — 618-619. Impons de grains de Russie et de Prusse

Id — Id — Id 621-736 Impons & expons

1823
5

Commerce

Irlande

5 Juin 1824 Lettre du Consul à Dublin – mémoire joint à la lettre

Depuis quelque temps le commerce de l'Irlande n'avait pas présenté des résultats aussi satisfaisants qu'en 1823. On attribue cet état prospère 1° à la levée de certaines restrictions qui depuis l'acte d'union entre l'Irlande & l'angleterre (23 ans) entravaient les relations commerciales des deux pays 2° à l'accroissement dans les exportations de plusieurs articles importants tels que toiles, salaisons, farines, Bestiaux, eaux de vie de grains (Whiskey)

La balance en faveur de l'Irlande qui n'avait été en 1822 que de — 218,421 Livres sterl.
a été en — — 1823 – de — 2,131,774 – plus de 53 millions de francs

1823

490

Commerce

Commerce du Royaume uni avec l'Inde & la Chine

1/8e. 525 10e 377
1/10 419 9
9 ~~3771~~

fait

(823)

Commerce ~~de la Comp.~~ ~~de~~ des Indes orient. & Chine

[9]

~~Document officiel~~ joint à une lettre de M. Séguier du 22 juin 1829
a state of the British wool. &
Il été ~~exporté~~ exporté du R. uni ~~pour~~ pour les territoires de la Cie des Indes orient. L. St.

en 1823 – ~~en~~ (livres Sterl. val. déclarée) en tissus de coton filé & — 841,060

id – ~~([illegible])~~ id – en laine brute ~~et tissus de laine~~ — 1,044,806

L. St.

et en 1822 ~~en~~ en laine brute et tissus de laine p. 1,080,479.

Lettre de M. Séguier du 11 mars 1824
Projets du gouvernement
Soyeries étrangères
primes à l'exportation des toiles

Les clameurs des manufacturiers anglais forcent le gouvernement à modifier sa première idée relativement aux soyeries étrangères dans la séance de la chambre des communes du 9 mars.

L'admission des soyeries étrangères moyennant un droit de 30 p% indistinctement est maintenue en principe, mais l'époque en est rejetée au 5 juillet 1826. Quant à la réduction des droits sur la soye brute et sur l'organsin, elle est étendue, et son époque rapprochée au 24 mars courant. Ce qui permettrait à la France d'importer son organsin à un ~~droit~~ modéré, si la sortie de cet article n'était pas prohibée chez nous.

Une autre modification au premier projet a été que la suppression des primes [pour l'exportation des toiles] d'encouragement au lieu d'être instantanée se fera d'année en année par dixième jusqu'à son extinction.

Moniteur 1824 P. 321.

Lettre de M. Séguier du 18 mars 1824.
amélioration du sort des esclaves dans les colonies anglaises

Proclamation du Roi d'Angleterre du 10 mars 1824, qui déclare que la population esclave des colonies anglaises qui se sont livrées à des actes d'insubordination, se rendra indigne de la protection du souverain si elle ne se soumet aux lois et ne montre à ses maîtres l'obéissance qu'elle leur doit &a.

Cette proclamation est en opposition avec les mesures efficaces et décisives résolues et sanctionnées en 1823.

Lettre de M. Séguier des 18 [et 29 juin] mars 1824
Moniteur 1824 P. 893
325, 375, ~~381~~, 963.
Traite assimilée à la piraterie

Traité entre l'Angleterre et les Etats unis de l'Amérique septentrionale à l'effet de déclarer la traite des nègres un acte de piraterie, ainsi que cela a déjà lieu dans le 2e de ces Etats.

Moniteur 1824 P. 325, 363, 375 381
Lettre de M. Séguier du 18 mars 1824 – Lesur. 508
Traite assimilée à la piraterie

Ce traité a été approuvé par le congrès américain le mai 1824 avec un léger amendement et à une petite majorité; voir le Moniteur de 1825 P. 66. sur le droit de visite réciproque refusé par le Sénat des Etats unis.

Projet de bill proposé par M. Canning pour assimiler le crime de la traite au crime de piraterie; passé d'emblée à la chambre des Lords le 30 mars et est ~~sanctionné~~ le lendemain par le roi

Lettre de M. Séguier du 18 mars 1824.
esclaves

Projet d'améliorer le sort des esclaves d'abord dans les nouvelles colonies anglaises dites conquises

Traité entre l'Angleterre et les Etats unis pour la répression de la traite signé par les plénipotentiaires des deux puissances; le Congrès refuse de le ratifier

[Le]ttre de M. Séguier du 23 [m]ars 1824

Projet de Bill sur la soye (*Silk-bill*)

moniteur 1824. p. 391 405 – 679

Les amendemens pour faire renvoyer l'époque de l'admission des soyes étrangères au delà du 5 juillet 1826 ont été rejetés dans la séance de la Chambre des communes du 22 mars 1824

Le Bill d'abolition des droits sur la soye lu le 2 avril à la chambre des Pairs où il a passé le 5 sans amendement, malgré différentes pétitions de plusieurs fabricans

Le bill pour revoquer les restrictions qui pesaient sur les manufactures de soyeries à Londres lu pour la 3e fois et adopté à la chambre des pairs le 20 mai 1824.

Lettre de M. Séguier ~~du 2~~ [du 5] avril 1824

importation et exportation des Laines

Projet de Bill

D'après la nouvelle proposition faite formellement à la Chambre des Lords le 30 mars, le droit d'entrée des Laines qui est aujourd'hui de 6 pence par livre sera réduit à 3 pence le 10 septembre 1824 et à un penny le 10 décembre suivant; Quant à l'exportation, la prohibition de sortie de toute espèce de laine longue ou autre cessera à dater du 10 décembre prochain, et un droit de 2 pence sera prélevé par livre. Le droit sur la laine filée, dont la sortie était auparavant prohibée, sera de 16 p% *ad valorem*

Projet de Bill à ce sujet

Lettre de M. Séguier ~~du 9~~ [du 20] avril 1824

Principe de réciprocité

Droit de tonnage imposé sur les batimens français

Un ordre en conseil du 10 mars 1824 prescrit aux douanes anglaises de percevoir un droit [proportionnel] de 3 shillings 6 deniers par tonneau sur les batimens français. Et ce droit a été même perçu sur des batimens français en simple relache, ce qui n'arrivait pas d'après les anciens réglemens.

Lettre de M. Séguier du 11 mai 1824

[Projet de] Bill [autoriser] pour l'établissement d'un Bureau [de registre] métropolitain (*a Metropolitan register office*) pour ~~ce~~ y réunir et y conserver les [divers] registres [particuliers] de Baptêmes, mariages et ~~enterremens~~ ~~[illegible]~~ en Angleterre. Le registre gal serait tenu à Londres

imprimé par l'ordre la Chambre des communes du 5 mai 1824

493

Lettre de M. Seguier du 27 mai 1824 et 25 juin 1824

moniteur 1824 P. 324, 371

Martens - supplém. tome X P. 415 - Lesur - annuaire ~~hist~~ 1824 - P. 637

Traité de commerce et d'échange entre la Grande Bretagne et les Pays Bas signé à Londres le 17 mars 1824

d'après ce

Traité ~~de commerce et d'échange~~

1 - Les sujets ~~respectifs~~ des deux puissances contractantes sont admis réciproquement (sur le pied de la nation la plus favorisée) au commerce avec leurs possessions respectives dans l'archipel oriental et sur le continent de l'Inde et dans l'Ile de Ceylan.

2 - Les sujets et batimens des deux nations ne paieront pas à l'entrée ou à la sortie des ports l'une de l'autre dans les mers orientales plus du double des droits imposés aux sujets et aux batimens de la nation à laquelle appartiendront les ports. Dans les ports britanniques sur le continent de l'Inde et à Ceylan les droits d'entrée et de sortie dûs par les navires des Pays bas ne pourront être dans aucun cas de plus du double des droits payés par les ~~Anglais~~ navires britanniques quant aux articles qui ne sont soumis à aucun droit quand ils seront importés ~~ou~~ exportés par les sujets ou à bord des navires des sujets de l'une de ces nations, ils ne pourront être soumis à plus de 6 p% de droits pour les sujets de l'autre.

3 - Aucune des parties contractantes ne fera entrer dans les traités à conclure à l'avenir avec des états situés dans les mers orientales d'article pour ~~exclure~~ ~~tous~~ qu'il soit imposé des droits differens aux sujets de l'autre partie ou pour qu'ils soient exclus du commerce; et si de tels articles existaient dans des traités déjà conclus, ils cesseraient d'être valables. Les deux parties se communiqueront réciproquement tous les traités ou engagemens existants, ~~comme~~ ~~(illegible)~~ ou à conclure &c.

4 et 5 Des ordres seront donnés (aux autorités civiles et militaires et ~~(illegible)~~ command^ts des vaiss^x de guerre) pour que ~~respecter~~ la liberté du commerce soit respectée &^a et ~~pour~~ la répression de la piraterie dans les mers &c.

6 - aucun nouvel établissement dans les Iles des mers orientales ne sera formé sans l'autorisation préalable des gouvernemens respectifs d'Europe

7 - Les Iles Moluques et spécialement Amboine, Banda et Ternate avec leurs dépendances ~~immédiates~~ (où le gouv. hollandais fait le monopole des épiceries) sont exceptées de l'application des art. 1, 2, 3, et 4

Si ce gouvernement permettait à quelque époque antérieure à l'abolition de ce monopole que des sujets d'une puissance autre qu'un état indigène asiatique eussent des rapports avec les Iles; les anglais

seraient admis sur le même pied

8 – Cession au Royaume uni par les pays bas de tous ses établissemens sur le continent de l'Inde, et renonciation à toutes prérogatives, exemptions &c

9 – Cession aux Pays bas par le R. uni du fort de Marlborough et de toutes les possessions anglaises dans l'Ile de Sumatra – aucun établissement ne sera formé dans cette Ile et aucun traité ne sera conclu par les anglais sous l'autorité britannique.

10 Cession au Royaume uni par les Pays bas de la ville et du fort de Malacca et autres dépendances &c comme dessus.

11. Le R. uni se désiste de toute objection contre l'occupation par les Pays bas de l'Ile de Billeton et de ses dépendances

12 – Le Roi des Pays Bas se désiste de toute objection contre l'occupation de l'Ile de Sincapore par les anglais, qui ne pourront former d'établissement dans les Iles de Carimon, Battam, Bintang, Lingin ou autres au sud du détroit de Sincapore &c

15 – Aucun des territoires ou établissemens mentionnés aux art 8, 9, 10, 11 et 12 ne pourra jamais être transféré à aucune autre puissance. Si l'une des deux parties contractantes venait à les abandonner le droit de les occuper immédiatement passerait à l'autre

16 – Le Gt des Pays bas payera une fois pour toutes ~~pou~~ et pour solde de tout compte 100,000 L. st au Roy. uni avant la fin de 1825.

M. Seguin fait observer au sujet de ce traité que l'opposition attaque le Gouvernement anglais comme ayant été trop généreux – que cependant les anglais qui avaient profité de leur suprématie exclusive dans ces parages pour créer au milieu des possessions hollandaises dans ~~l'Inde~~ l'archipel d'asie deux établissemens aussi dangereux que menaçants, (Bencoolen et Sincapore) n'ont fait que demi justice en restituant seulement le premier.

[…]ant ses
du 17 mai

Décrêt du Gouvernement de Mexico interdisant l'entrée des ports de cet Etat aux navires qui ont chargé dans les ports d'Espagne.

D'après un décrêt récent du gouvernement de M[…] « aucune marchandise sous quelque pavillon que ce soit ne pourra être débarquée sur la cote mexicaine si leur chargement a eu lieu dans un port sous la domination d'Espagne ; il est accordé 40 jours aux batimens venant du Continent d'Amérique, et quatre mois à ceux venant d'Europe, durant lesquels ces batimens, lorsqu'ils seront porteurs des dites marchandises, auront la liberté de retourner sur leurs pas, mais après ce tems ils seront considérés comme de bonne prise. »

494 et 495

Lettre de M. Séguier du 9 février 1825
Martens - N. recueil de traités Supp. tome X S. 463

Déclaration de la Grande Bretagne et du Hanovre, établissant la réciprocité de droits de navigation et de commerce entre les sujets des deux Etats, signée à Londres le 12 juin 1824

Il résulte de la déclaration des Commissaires nommés par la Grande Bretagne et par le Hanovre que les sujets des deux Etats sont placés réciproquement, sous le rapport de la navigation et du commerce, ~~dans un~~ sur le pied d'une parfaite égalité de droits, ainsi que cela a été établi dans la convention signée à Londres le 2 avril 1824 entre S. M. B. et le Roi de Prusse;
Un ordre en conseil du 25 mai 1824 autorise l'assimilation quant aux droits de navigation &c des vaisseaux hanovriens.

Lettre de M. Séguier du 9 février 1825;
Martens - Nouv. recueil de traités - Supp. au tome X S. 461
Moniteur 1824 ~~S.~~ 1215
Traité de commerce et de navigation entre la Grande Bretagne et le Danemark, signé à Londres le 16 juin 1824

D'après ce traité les sujets danois sont assimilés sous le rapport des droits de navigation et de commerce dans les ports du royaume uni aux sujets de S. M. B. (les colonies exceptées) et vice versâ; les colonies exceptées du coté du Danemark sont le Groenland, l'Islande et les Iles de Ferroe. (outes droits seront payés comme par le passé)
Cette convention durera dix ans et plus si douze mois après ~~cette date~~ son expiration aucune partie n'a manifesté l'intention de la changer. Il est en outre spécifié que les mêmes primes et Drawbacks seront communs aux deux pavillons. Les termes de cette Convention pourront être étendus à d'autres stipulations, s'il convient aux deux parties contractantes et les sujets respectifs n'auront que les mêmes droits à payer lorsqu'ils seront dans le cas de retirer des états des dits souverains réciproquement des propriétés personnelles acquises soit par héritage ou autrement.

[…] les autres droits de [na]vigation en les comprenant [dans] leur réciprocité; ~~mais~~ [l]a lettre postérieure de M. Séguier ~~[illegible] à cette prétention~~; [du] 9 juillet 1824 annonce ~~[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], cependant il y a doute~~: que les anglais sentant l'injustice de la demande qu'ils avaient à ce sujet, y ont renoncé.

(1ª) Il n'est point question dans ce traité des droits de passage du Sund espèce de droits régalien. Il paraîtrait d'après une lettre de M. Séguier du 25 Juin 1824 que les Danois avaient longtems refusé de les confondre parmi

M. Séguier du ... 1824

nouvelle déviation au grand acte de navigation. ~~Commerce direct par~~ ~~un bill autorisant~~ la Cie des Indes orientales à ~~commercer directement~~ de la Chine aux Indes occidentales anglaises.

[illegible] d'un projet de bill imprimé par ordre de la Chambre des communes que la compagnie des Indes orientales pourra commercer directement et autoriser les particuliers à ~~le commerce direct~~ de la Chine dans les colonies anglaises ~~dans~~ de l'Amérique

Lettre de Mr Séguier du 4 juin 1824

Martens supp. au t. X p. 434

Traité de commerce et de navigation entre la Grande Bretagne et la Prusse signé à Londres le 2 avril 1824

Principe de réciprocité des droits

Par ce traité la ~~Bra~~ à dater du 1er mai 1824, tous les Batimens Prussiens sont assimilés définitivement aux batimens anglais et vice versâ quant aux droits, charges et facultés d'importation et d'exportation sauf les exceptions coloniales. Il est en outre spécifié que les primes et drawbacks (restitution des droits) seront communs aux deux pavillons. L'effet de ce traité est limité à dix ans; mais il continuera après cette époque si dans les douze mois qui suivront l'expiration il n'est point fait de déclaration contraire.

Un ordre en conseil du 25 mai 1824 autorise l'assimilation, quant aux droits de navigation &c. des navires prussiens aux navires anglais.

Lettre de M. Séguier du 4 juin 1824;

Martens. Nouv. recueil de traités supp. au t. X p. 439 & suiv.

Déclaration de la Suède des 24 et 29 avril 1824 et proclamation du Roi de Suède du 29 du même mois établissant la réciprocité de droits de navigation et autres entre la Suède et le Royaume-Uni ~~...~~

Principe de réciprocité

\+ Un ordre en conseil du ~~25 mai~~ ... 1824 autorise la mise à exécution des mesures de réciprocité à l'égard de la Suède; et un autre ordre en conseil du 23 juin de la même année donne la même autorisation quant aux navires norwégiens ...

Par deux déclarations du ministère ~~et deux~~ proclamations du Roi de Suède, une semblable réciprocité de droits a été établie entre les sujets anglais et suédois, d'une manière illimitée.

M. Séguier fait observer à ce sujet que ceci peut donner une juste idée de l'esprit qui dirige aujourd'hui l'administration anglaise sous le point de vue du commerce et de la navigation ~~puisque~~ l'avant agé ~~tout~~ évidemment en faveur de la Suède, ~~parce que~~ le commerce entre les deux pays est presqu'entièrement fait par des batimens suédois.

Le nom de la Norwège n'étant point mentionné dans le traité conclu avec le royaume uni et des difficultés s'étant présentées à ce sujet, la réciprocité absolue ~~...~~ a été également convenue et établie pour ce pays avec le Royaume uni.

\+ « Mais comme le gouvernement anglais ne permet pas « aux Suédois de commercer avec les colonies et possessions « au delà des mers, il est entendu (dit la proclamation du « Roi de Suède du 29 juin 1824) que les avantages spécifiés « ci dessus ne seront point accordés aux batimens « appartenant aux dites colonies ou possessions, ni aux « batimens anglais venant directement des dites « colonies ou possessions &

495

Parliamentary papers session de 1825 Principe de réciprocité Brême	Ordre en conseil du 14 avril 1824 per[met] l'importation et l'exportation d'effets, den[rées et] marchandises sur des navires de Brême, [avec] les mêmes droits qui sont imposés sur des [objets] semblables importés ou exportés par des navires anglais
Idem Principe de réciprocité Lubeck	Ordre en conseil du 14 avril 1824, semblable au précédent pour les navires de Lubeck
Idem Principe de réciprocité Oldenbourg	Ordre en conseil du 19 octobre 1824 semblable au précédent pour les navires d'Oldenbourg.
Idem navires de Brême exemptés de prendre des pilotes pour les conduire [dans] les ports du Royaume	Ordre en conseil du 19 octobre 1824 pour exempt[er] tous les navires appartenans aux habitans de Brême, au dessous de 60 tonneaux, de l'obligat[ion de] prendre à bord des pilotes pour les conduire d[ans] les ports du royaume uni. Cette exemption est celle dont jouissent les navi[res] anglais du même tonnage, auxquels les Brémois sont, sous ce point de vue assimilés.
[L]ettre de M. Séguier du 19 février et 25 j[anvi]er 1824. Pays Bas et Hanovre navires de ces pays exemptés de l'oblig.on de prendre [de]s pilotes pour se rendre [dans les] ports du Roy. uni.	Deux ordres en conseil l'un du 21 Juillet et l'autre du 18 novembre 1823 accordent la même faveur aux navires ~~anglais~~ du Royaume des Pays Bas et du Hanovre également au dessous de 60 tonneaux.
[L]ettre de M. Séguier du 27 février 1824. Système de réciprocité des droits. — Danemark	L'administration anglaise ayant eu avis que les batimen[s] anglais étaient aujourd'hui reçus dans les ports Danois sur le même pied que les nationaux, les collecteurs de Trinity House ont reçu ordre de mettre à dater du 1er mars prochain [les] batimens danois sur le même pied que ceux de l'Anglete[rre] sous le point de vue des droits de fanaux et autres droi[ts] qui se prélèvent dans les ports.

P. 288

… du 24 février 1824

l'administration …ant à la navigation —

… abolition des … la pêche — ~~taxe~~ réduction de la … laine étrangère, ~~…~~ … droits sur la soye, et … prohibition des soyeries … des souliers, gants, rubans et … dentelles étrangers.

Dans la séance ~~parlementaire~~ de la chambre des communes du 23 février 1824, M. Robinson, ~~minis~~ chancelier de l'échiquier ~~des finances~~ annonce que le gouvernement se propose de faire cesser les primes pour la pêche de la Baleine et pour celle du Hareng; d'abord ~~1°~~ à cause de la prospérité croissante de ces deux branches de commerce qui n'ont plus besoin d'appui; et ensuite ~~2°~~ parcequ'un commerce qui ne pourrait se soutenir que par des primes ne mériterait pas de l'être.

2°. de demander une réduction partielle des primes accordées pour l'exportation des toiles

Le retranchement de la prime pour la pêche de la baleine donnera au trésor 50000 L. St; celui pour la pêche du Hareng 70,000 L. St et la réduction pour les toiles 100,000 L. St

3°. de diminuer ou de rappeler quelques unes des taxes les plus onéreuses; en commençant par abolir les droits sur le rhum, ce qui donnera aux colons des Indes occidentales anglaises qui souffrent en ce moment un soulagement d'environ 150,000 L. St.

en ~~ab~~ diminuant de 100,000 L. St. les droits sur le charbon que la ville de Londres paye de plus que les autres comtés qui s'approvisionnent par mer.

en reduisant la taxe sur la laine étrangère de 6 deniers à 1 et en abolissant en même tems l'interdiction de sortie de la laine nationale, qui serait chargée d'un denier par livre à l'exportation.

en rappelant les droits sur la soye au moyen de la réduction du droit sur celle des grandes Indes de 4 shillings à 3 deniers St. par livre, sur celle de la Chine et de l'Italie de 5 shillings 6 à 6 deniers, et sur celle du Brésil de 14 shillings 10 deniers à 7 shillings 6 deniers

de lever en même tems les prohibitions 1° sur les soyeries étrangères ~~au moyen d'un~~ en mettant seulement un droit de 3 shillings par livre sur les étoffes unies, de 20 shillings sur celles brochées et de 30 p. o/o ad valorem sur toutes les autres.

2°. sur les souliers, gants, rubans et dentelles en établissant un droit de 30 p. o/o ad valorem.

des lettres
Séguier

17 février 1,824
27 id. id
~~Système de réciprocité~~
~~Droits de tonnage~~
Bill de réciprocité des droits

Droits de tonnage

Lettre de M. Séguier du 6 mars 1824.

« Le bill dit de réciprocité des droits a été renvoyé de la Chambre des Lords à celle des communes le … avait l'assentiment … chambre, ainsi la … royale ne tardera

Législation commerciale
en autre ; traités, tarifs &c

1824

1

Le 16 février les résolutions que M. Huskisson, ~~avait~~ président du Bureau de commerce avait soumises le … à la chambre des communes ont été représentées, rapportées et agréées dans la forme suivante :

« Que Sa Majesté, son conseil entendu est autorisée „à établir, lorsqu'elle le jugera nécessaire un droit de „tonnage additionnel autrement dit de Contrepoids, „(Countervailing) sur les vaisseaux qui entreront dans les „ports du royaume uni, lorsqu'ils appartiendront à des „puissances chez qui les droits de tonnage prélevés „sur les batimens anglais seront plus considérables „que ceux prélevés sur les batimens nationaux. »

En présentant le 13 février la proposition cidessus, M. Huskisson rappela à la chambre l'acte passé à la dernière session relatif au principe de la réciprocité de droits de navigation, et fit connaître que les Etats unis ayant continué de prélever su…
batimens anglais venant des Indes occidentales
anglaises le droit dont les étrangers sont passibles
dans les ~~ports~~ ports de l'Union, il avait été jugé nécessa…
d'établir un droit pareil sur les batimens amé…
faisant le même trafic ; droit qui se prélevai…
relativement au tonnage et s'élevait …
par tonneau ; mais que le Conseil d…
conçu des doutes ~~pour~~ sur la question…
pouvoir donné au roi s'étendait a…
quoique ce pouvoir fut évidemm…
l'acte, s'il ne se trouvait textu…
le but de sa proposition était …
de doute et de régulariser ce…
M. Séguier fait observer à ce…
tonnage anglais tant …
que sur les batimens …
l'année dernière (1823 …
en parlant du droit …
à le percevoir, il pourr…
aussi une surcharge
conclusion de ~~mus~~ …

2/

eussent une arrière pensée à notre égard. et ce
d'autant plus de raison qu'il fut dit dans le
par des personnes attachées à l'administration
anglaise que la mesure relative à l'abolition
générale des droits de tonnage ne devait être
considérée par nous que comme un bon exemple
qui nous était donné, et qu'on espérait que nous
suivrions.

Lettre de M. Séguier du 17 février 1824.

Sortie des machines et outils et ouvriers d'Angleterre

Dans la séance de la chambre des communes du
12 février 1824, un comité spécial avait été formé
pour examiner l'état des lois relativement à la
prohibition de sortie des ouvriers et des machi[nes]
outils. L'opinion personnelle de M. Hus[kisson]
a été, qu'après avoir pesé mûrement les deux
côtés de la question, il croyait qu'il y avait tout
à la fois justice et avantage pour l'Angleterre
à abolir la prohibition. [So]n principal point de
vue à cet égard est que la sortie des machines et
outils, et même celle des ouvriers, dans l'état de
supériorité où l'Angleterre est arrivée, ne saurait lui
être préjudiciable, mais au contraire serait pour
elle une nouvelle branche d'ind[ustrie]

Ordre en conseil du 30 Juin 182[4]
[im]portation et l'exportation d[es]
[marc]handises sur des navires de
[so]nt les mêmes droits impos[és]
[sem]blables importés ou exportés
[...]r.

[...]nseil du 30 Juin 18[24]
[...] les vaisseaux du Dane[mark]

Royaume uni de la Grande Bretagne et d'Irlande.

Législation commerciale et autre, Traités &a &a.

498

1,827

Lettre de M. Séguier du 10 Janvier 1827

~~Principe de réciprocité~~; question du commerce colonial dans les Indes occidentales; Discussion entre les anglais et les anglo-Américains ~~&c~~ sujet du principe de la réciprocité correspondance entre M. Canning et M. Gallatin.

Le principe de réciprocité a donné lieu dans son application à des démêlés assez vifs entre les Anglo-Américains et les anglais. Suivant les premiers, cette application doit être générale, et la faculté d'agir ainsi que le traitement, doivent être les mêmes pour les deux pavillons dans toutes les possessions anglaises soit européennes, soit coloniales où le commerce est ouvert entre les deux pays. Les anglais au contraire ~~ne~~ veulent ~~appliquer~~ que le principe ~~que~~ ne soit applicable qu'aux métropoles, et non pas à leurs dépendances

Représailles américaines des restrictions des lois coloniales anglaises

Les anglo-américains ont arrêté qu'il ne serait permis à un batiment anglais de partir avec un chargement des ports de l'Union pour les colonies des Indes occidentales anglaises, que lorsqu'il serait venu directement de ces colonies dans les ports de l'union, et jamais quand il proviendrait directement des trois royaumes, ou d'aucune autre possession anglaise. Cette mesure a pour but d'empêcher qu'à la longue le commerce anglo-américain de ce coté ne se fasse exclusivement par les anglais qui ont en ce moment le grand avantage de pouvoir faire faire à leurs navires trois voyages avec chargement: d'Angleterre en Amérique, de là aux Iles anglaises et de là enfin à la métropole, tandis que les Anglo-Américains qui ~~se réduit à n'en faire que deux~~ ne peuvent rien porter de la colonie anglaise à la métropole anglaise.

Mr. Séguier pense que les prétentions des américains ne sont pas fondées, puisque l'avantage dont jouissent les anglais tient à la situation intermédiaire de leurs possessions, ~~avantage qui leur procure un~~ cause d'un bénéfice purement géographique auquel ils ne peuvent renoncer.

Les anglais, d'après la réponse faite par M. Canning à Mr. Gallatin, ne veulent accorder aux

américains en ce qui touche aux possessions anglaises dans l'Inde orientale que ce qu'ils ont accordé jusques à présent aux étrangers non possessionés ;

Quant au Canada, l'administration anglaise consent, sous le point de vue du voisinage immédiat et des avantages réciproques, à ce que les droits de navigation payés par les américains qui arrivent chargés dans les ports de cette colonie, soient les mêmes que ceux imposés sur les batimens anglais dans les différens ports de l'Union d'où ils auraient exporté les mêmes marchandises.

Lettre de M. Séguier du 28 février 1827 et 2 mars
Projet de Bill américain relatif au commerce entre les colonies anglaises et l'Union.

Gazette d'Augsbourg du 12 mars 1827.

rapport au Congrès du 22 janvier 1827, contenant l'historique de la question ; il en résulte que les américains comptent sur la force des choses pour obliger les anglais à se désister de leurs restrictions coloniales.

Ce Bill qu'on est au moment de discuter dans un comité général avant la troisième lecture porte :

1° Que les ports des Etats unis seront fermés après le 30 septembre prochain (1827) à tout vaisseau venant avec une cargaison des colonies anglaises, en Amérique (Canada et nouveau Brunswick ~~[illegible]~~ compris), en Afrique et en Asie (l'Inde exceptée) quand bien même ils auraient touchés depuis à un port intermédiaire et y auraient pris de nouvelles expéditions

2° Que les batimens anglais quittant les ports de l'Union devront laisser caution de la valeur double de leur chargement, qu'ils ne débarqueront aucune portion dudit chargement dans aucune des colonies britanniques spécifiées, sous peine de la confiscation de la caution.

3° Que si avant le 13 septembre prochain le Président reçoit la preuve satisfaisante que les ports des colonies anglaises sont ouverts aux batimens de l'Union, et qu'ils y soient traités sur un pied d'égalité parfait avec les batimens anglais ; c'est à dire si des droits plus élevés ne pèsent pas sur les batimens et chargemens américains plus que sur les batimens et chargemens anglais, et si un batiment américain peut importer légalement dans les colonies anglaises tout ce que les batimens anglais peuvent apporter légalement dans les Etats unis, alors le Président aura la faculté de suspendre l'effet de la loi.

ce bill est évidemment la contrepartie des dernières déterminations du gouvernement anglais relativement à ses colonies des Indes occidentales.
Réflexions de la Gazette d'Augsbourg au sujet de ce bill, sous la rubrique de Londres 2 mars.

499

Lettres de M. Séguier des 25 et 26 avril

Système de réciprocité ; proclamation du Président des Etats unis du 17 mars 1827 établissant des mesures de représailles contre l'ordre en conseil anglais du 27 juillet 1826

Dans cette proclamation, le Président des Etats unis rappelle d'abord les dispositions de la section 6 de l'acte du congrès du 1er mai 1823 qui règle les relations commerciales entre les Etats unis et certains ports coloniaux anglais ; dispositions d'après lesquelles tous les avantages accordés aux anglais se trouvent révoqués ipso facto, si par quelque bill ou acte du parlement britannique les ports coloniaux anglais mentionnés dans l'acte du Parlement anglais du 24 juin 1822 sont fermés aux navires américains. Il ajoute qu'un acte du Parlement britannique du 5 juillet 1825 ayant rapporté l'acte du 24 juin 1822, et un autre acte de la même date et un ordre en conseil du 27 juillet 1826 ayant interdit le commerce entre les Etats unis et la plupart des ports coloniaux anglais à partir du 1er décembre de cette dernière année, tout commerce et relations entre les Etats unis et lesdits ports anglais sont prohibés ; et les choses reviennent telles qu'elles avaient été établies précédemment par l'acte de navigation (an act concerning navigation) du 18 avril 1818 et par l'acte supplémentaire (an act supplementary to an act, entitled "an act concerning navigation").
Il résulte de cette proclamation une rétroactivité qui fait que les ports américains se trouvent actuellement fermés à tout bâtiment anglais provenant des colonies anglaises, quand bien même ils auraient touché sur leur route à un point intermédiaire ouvert aux américains.

Lettre de M. Séguier du 31 8bre 1827.

~~[illegible]~~ Ordre en Conseil qui ouvre les ports des Iles Bahamas aux batimens des Etats unis.

Un ordre en Conseil inséré dans la Gazette de Londres du 30 octobre 1827 ouvre aux batimens des Etats unis ~~[illegible]~~ les différents ports des Iles Bahamas, lorsque ces batimens y arriveront sur leur lest pour y prendre, en payant les droits en vigueur, des chargemens de sel ou des fruits.

M. Séguier fait observer à cette occasion que cette exception aux réglemens qui ont rompu tout rapport direct entre les batimens des Etats unis et les Indes occidentales anglaises, prouve avec quelle mesure et quel ménagement les anglais opposent leurs lois prohibitives aux lois prohibitives américaines.

Lettres de M. Séguier des 28 mars et 9 mai 1827

Résultats du système de réciprocité.

~~[illegible]~~ Dès le principe le système de réciprocité ~~fut~~ vivement attaqué en Angleterre. ~~[illegible]~~ depuis son établissement ces attaques ont été aussi violentes que nombreuses. M. Huskisson a répondu dans la séance de la chambre des communes du 7 mai 1827 à toutes les objections faites contre ce système et a démontré par des faits qui n'ont point été contestés 1°. que loin d'avoir été paralysée par les facilités accordées au commerce étranger, la fabrication des soyeries avait fait ~~en Angleterre~~ des progrès immenses en angleterre où cette branche du commerce anglais est aujourd'hui ~~[illegible]~~ tellement florissante ~~que~~ les manufacturiers qui se plaignaient (dans l'origine) conviennent aujourd'hui que non seulement ils ne craignent plus la rivalité de la France, mais qu'ils y exportent même des soyeries anglaises; 2°. que si les navigateurs de la Baltique avaient quelques avantages pour la construction de leurs batimens dans le bon marché du bois et de la main d'œuvre, les chances étaient si différentes quant à la fréquence d'emploi et à leur conservation, que la balance se trouvait en effet en faveur des Anglais; car ceux ci à craindre comme dans le nord la rigueur extrême des hyvers et l'état d'inaction dans lequel cette rigueur maintient la navigation.

3°. que c'est à tort qu'on a supposé que la navigation étrangère avait reçu un accroissement extraordinaire, puisque cet accroissement a eu lieu non dans la grande navigation, mais dans la petite navigation étrangère qui n'entre point en compétition avec la navigation anglaise; 4°. que les arrangemens avec la Prusse qu'on a prétendus défavorables à l'Angleterre, ne le sont réellement point, car si la navigation prussienne est plus active, l'avantage des transactions commerciales est du coté de l'Angleterre qui trouve en Prusse un débouché pour une valeur de 7,000,000 L. st de marchandises (175 000 000 f.); 5°. que les facilités qui ont été accordées aux étrangers dans les colonies anglaises des Indes occidentales, ne l'ont été que pour procurer un débouché aux 60,000 barriques de sucre au dessus de la consommation de la métropole; 6° enfin que pendant le tems que la grande navigation anglaise avec l'étranger devient de plus en plus prospère, le petit cabotage est de son coté de plus en plus actif. ~~Celui de 1823 est monté à~~

Celui de 1823 est monté à	———	7,890,000 tonneaux
1824 — "	———	8,110,000 - id.
1825 — "	———	8,340,000 - id.
1826 — "	———	8,306,000 - id.

D'après les tableaux ~~comparatifs~~ (pour les années 1824, 1825 et 1826 comparé avec les années 1822 et 1823,) transmis par M. Séguier (lettre du 28 mars 1827) ~~les uns~~ et relatifs au nouveau système de réciprocité, ~~les~~ adopté en 1824 par les puissances du nord de l'Europe, la navigation anglaise n'a perdu de son activité ni avec la Russie, ni avec la Belgique, l'allemagne, et la Baltique, mais elle a diminué avec la Suède, la Norwège et le Danemark; et l'essai fait en 1826 avec la France a été avantageux des deux cotés; quant à la navigation anglaise avec les Etats unis, elle va toujours diminuant, mais pour des raisons qui tiennent à des considérations particulières.

Le nouveau système a donné surtout une plus grande activité aux navigations étrangères dont la masse a presque doublé depuis 1822; mais comme il n'y a pas eu diminution d'emploi du pavillon

britannique, il devient évident que les facilités données aux étrangers ont produit une augmentation de commerce. On doit ~~observer~~ en outre que le commerce de l'Angleterre a profité proportionnellem.t de l'augmentation de l'activité étrangère, que l'accroissement comparatif du tonnage général anglais depuis 1822 est fort remarquable. Le tonnage particulier avec l'amérique du Sud a aussi augmenté dans les années antérieures à 1826 époque pendant laquelle il a diminué par suite de la grande crise commerciale qui se fit sentir alors. Le nombre des batimens construits a également augmenté progressivement depuis 1822, quoique en 1,826 cependant il ~~en~~ ait été moins considérable qu'en 1,825; celui des batimens à vapeur a toujours été en augmentant depuis 1814 jusqu'en 1826; il en est de même des batimens de commerce enregistrés ~~de 182~~ appartenant aux différens ports de l'Empire britannique de 1822 à 1826.

Martens - Supplément au recueil des principaux traités. T. XI 1.re partie P. 114

Convention entre S. M. le Roi de la Grande Bretagne et S. A. R. l'Infante régente de Portugal, du 19 janvier 1827, pour pourvoir à la conservation d'un corps de troupes anglaises envoyé en Portugal en Décembre 1826.

Par cette convention conclue à Brighthelmston le 19 janvier 1827, il est arrêté que le gouvernement portugais pourvoira à ses frais à l'entretien des troupes anglaises envoyées au secours du Portugal, que les forts de Saint Julien et de Bugio seront occupés par les troupes anglaises tant que ces troupes resteront en Portugal; que les dispositions de la convention resteront en vigueur jusqu'à ce que les deux hautes parties contractantes conviennent mutuellement d'y apporter quelque modification &c.a

Lettre de M. Séguier du 15 Janvier 1827

Coton d'Egypte : la législation anglaise relative au transport de ces cotons à bord des vaisseaux anglais n'a éprouvé aucun changement.

Le bruit qui s'était répandu que le gouvernement ~~anglais~~ britannique avait interdit aux bâtimens de commerce anglais de se charger du transport des cotons d'Egypte toutes les fois que ces cotons ne seraient pas achetés directement par des maisons anglaises et pour leur propre compte, était dénué de fondement. ~~L'origine de ce bruit~~ ~~Leur~~ Ce qui a pu contribuer à le faire naître est, suivant ~~le~~ M. Lack secrétaire du Conseil privé, une circulaire adressée aux consuls anglais dans le levant dans laquelle on leur enjoint sévèrement de s'abstenir désormais de la pratique qu'on reprochait aux consuls d'Alexandrie, de Bayruth et de Salonique de jeter une couverture sur des marchandises de propriété turque en les faisant figurer, par des papiers simulés, comme propriété anglaise. En cas de saisie les anglais ne devaient s'attendre à être protégés que lorsque leur cargaison serait bona fide propriété anglaise.

Lettre de M. Séguier du 30 Janvier 1827.

Les agens consulaires en angleterre ; n'ont pas besoin de l'exequatur royal

L'exequatur royal n'est pas nécessaire pour l'établissement d'un agent consulaire dans un port anglais. Cet établissement a lieu par la seule communication à l'autorité locale du brevet délivré à l'agent par le consul ou le vice consul chef de l'arrondissement ; l'annonce en est ensuite faite dans la gazette locale. L'exequatur royal et l'insertion dans la gazette officielle de Londres sont réservés aux consuls et vice consuls commissionés du roi.

Lettre de M. Séguier du 2 mars 1827.

Agriculture ; question des grains.

Résolutions proposées par M. Canning pour l'admission des grains étrangers.

La question de prohibition ou d'admission des grains étrangers est l'une des questions les plus difficiles à traiter en Angleterre et celle qui y met plus de fortes passions en mouvement, parceque dans ce pays, d'un côté, les propriétaires de terre ont une action dominante dans le gouvernement, et que de l'autre, se trouvent des masses énormes de consommateurs dangereuses à mécontenter surtout dans des époques de mal aise comme le moment actuel. aussi M. Canning a-t-il montré une grande habileté en trouvant un terme moyen qui paraît satisfaire tout le monde.

Pour bien éclairer la question il a cherché à déterminer le prix moyen réel des grains en angleterre, et il a considéré d'abord quel a été ce prix dans les douze années qui ont précédé la paix générale et dans les douze années qui l'ont suivie. Dans les premiers 6 ans de 1803 à 1808 le prix moyen du quarter de bled a été de 72 shell. 9 den.
Dans les 6 autres de 1809 à 1814 — de 98 id. 6 id.

aussi en 1815 le Parlement fixa-t-il le prix moyen à - - - - - 80 shellings
Depuis 1815 le prix moyen des 6 premières années de 1815 à 1820 a été — 74 shell. 2d.
et le prix des 6 autres de 1821 à 1826 — 55 id. 9d.

C'est en partant de ces données positives que M. Canning a établi le prix moyen à 60 shell. le quarter et a proposé une admission continuelle

Sous la condition que lorsque le terme moyen des prix hebdomadaires sera de 60 shellings et au dessous de 61 le quarter pour le bled, le droit d'admission sera de 20 shillings et que le droit 1°. diminuera de 2 shillings pour chaque shelling que le prix gagnera en angleterre (sur 60 shill. prix moyen) jusqu'à 70 shillings et au dessus que le droit d'admission ne sera plus que d'un shilling par quarter 2°. augmentera dans la même proportion lorsque le prix moyen du bled en angleterre sera au dessous de 60 shillings

Les mêmes principes régleront l'admission des autres grains en partant pour

l'orge du prix de	30 shillings par quarter
avoine —	21 id.
seigle, pois et fèves —	35 id.

Les blés importés des colonies anglaises au nord de l'amérique et ceux venant des pays hors de l'Europe sont réunis dans la même cathégorie et admis à un droit de 5 shillings par quarter tant que le prix anglais ne dépassera pas 65 shillings; au delà de ce prix le droit ne sera que de 1/2 shillings les autres grains seront admis à des conditions relatives proportionées.

Le prix moyen des grains sera dorenavant réglé sur celui de la semaine précédente, et non plus sur celui des six semaines; la nouvelle loi de même que l'ancienne, embrassera les trois royaumes.

Lettre de M. Séguier du 12 mai 1827.

agriculture. question des grains.

Un changement a été fait ~~cette ligne~~ dans l'échelle d'admission relative à l'orge et à l'avoine les droits montants et les droits descendants ont été portés savoir pour l'orge, à 32 shillings au lieu de 30, et le droit en sus, a été porté à 12 shillings au lieu de 10; et quant à l'avoine le prix moyen a été fixé à 24 shillings au lieu de 21, et le droit en sus à 9 shillings au lieu de 7. Par le fait l'introduction du grain étranger sera plus entravée, et l'importation quand elle aura lieu plus limitée.

Lettre de Mr. Séguier du 16 mai 1827.

Exposé des réglemens en vigueur dans les différens pays pour l'importation et l'exportation du grain.

Lettres de M. Séguier des 26 mai, 6, 13, 20 Juin 1827.

Agriculture – question des grains. Projet de loi relatif à leur régime, amendé par le Duc de Wellington et rejeté.

Le Nouveau bill qui devait modifier le régime des grains, avait obtenu une majorité assez forte à la chambre haute, lorsqu'un amendement du Duc de Wellington passé à une très faible majorité, sans que la Chambre en sentît au premier moment toute l'importance, embarrassa fort le ministère. L'objet de cet amendement était d'empêcher le bled étranger <u>entreposé</u> d'être admis à aucun droit lorsque le prix moyen atteindrait 62 shillings <u>par quarter</u> et de ne le recevoir que lorsque le prix aurait atteint 66 shillings, quoique tout autre bled étranger venant de l'étranger directement dût être admis au prix moyen de 62 sh. en payant le droit relatif de 20 sh. 8 den.

Le bill ainsi amendé a été retiré par le Ministère qui justement effrayé de se trouver privé entre deux sessions des moyens de pourvoir à une disette possible a fait adopter la résolution suivante

Lettres de M. Séguier des 20, 29 juin et 11 juillet

Bill relatif aux grains en entrepôt. (<u>Warehoused Corn bill</u>)

Que toute espèce de grain, produits des pays étrangers ~~qui se trouverait actuellement dans les entrepôts ou qui y entrerait~~ entreposé dans les trois royaumes au 1er juillet 1827 serait admis en consommation jusqu'au 1er mai 1828, ~~à~~ avec un droit variable suivant le prix moyen du grain dans l'intérieur ~~établi~~ pendant 6 dernières semaines, qui réglera le droit à payer pour l'admission.
Le droit sera, lorsque le prix moyen pour le blé est de 62 sh. par quarter (mesure impériale), et au dessous de 63, de 20 sh. 8 d. A chaque shilling au dessus de 62 le droit décroîtra de 2 shell. jusqu'à ce qu'il soit à 72 shillings; à ce dernier prix et au dessus le droit sera d'un shilling.

Si le prix est au dessous de 62 shillings et point au dessous de 60, le droit sera de 22 shillings 8 den., et par chaque shilling au dessous le droit croîtra de 2 shillings.
Une proportion du même genre, mais avec des bases différentes est établie pour les autres espèces de grains.

Avec des droits d'admission si élevés, il n'y a pas de grain qu'on puisse faire entrer en Angleterre avec

quelque profit.

Ce qui distingue le mode nouveau d'établir le prix moyen des grains, c'est la nouvelle série de marchés legaux établis dans les lieux les plus rapprochés de la mer où les facilités des communications et la concurrence établissent des prix plus réels que dans les marchés de l'intérieur où la valeur varie d'avantage &c.

Lettres de M. Séguier du 9 Juillet 1827 [les 2 août]

Loi des douanes modifiant les lois précédentes 2 Juillet 1827.

Changemens faits dans les articles énumérés du tarif anglais.

D'après Cette loi importante sanctionée le 2 Juillet 1827 et qui doit être en vigueur à dater du 6 du même mois; la marchandise est censée sortie et doit être traitée et considérée comme telle dès qu'une demande de sortie d'entrepot a été faite et que l'ordre a été délivré; L'importation du bœuf et du porc salé et du bétail de l'Ile de Man cesse d'être prohibée; Les contrebandiers (Smugglers) saisis et propres au service naval seront seuls employés dans la marine royale, les autres seront passibles d'une amende de 100 Livres Sterling; Les esprits et le tabac déplacés sans un permis légal seront censés ~~d'~~ avoir été débarqués sans avoir acquitté les droits et saisis comme tels jusqu'à preuve contraire; La valeur des marchandises en litige avec le fisc, sera déterminée par ~~cette~~ la valeur la plus haute des articles semblables qui auront été importés à Londres à la même époque, et sur lesquels les droits auront été payés, après avoir ~~indiqué les formalités~~ fait connaître les poursuites ~~à accomplir~~ ~~formalités~~ qui doivent être exercées en cas d'infraction aux Lois de douane ~~f~~

La loi parle de la faculté extraordinaire donnée à la trésorerie de relacher les saisies; et rayé, dans l'article 16 l'un des plus remarquables de cette loi, six articles la résine, la poix, le vinaigre, le sucre, les potasses et le sel produits d'Europe, du nombre des articles dits énumérés, qui ne pouvaient en conséquence être apportés de cette partie du monde en Angleterre que sur des batimens anglais, ou des batimens appartenants au pays producteurs, pour les rejeter dans la masse générale; Mais aux 6 articles, l'art. 16 en substitue 13 savoir: la laine, le sumac, la garance, la soude le souffre, l'écorce de chêne, le liège, les oranges, les limons, la graine de lin, la graine de navette

et celle de ~~trefle~~. C'est à dire que la loi remplace des articles dont le commerce entre l'Angleterre et l'Europe a presque entièrement cessé par un nombre plus considérable du double d'autres articles dont le commerce est très actif. C'est vainement que M. Huskisson cherche à excuser ce pas retrograde auquel les clameurs des armateurs ont forcé l'administration. Les Suédois qui paraissent être ceux que cette mesure affectera le plus ont élevé des plaintes sur ce changement du statu quo sur lequel leur traité de commerce a été établi (Exact. du

L'article 21 modifie les droits de douane pour l'importation à l'intérieur, et ceux de port à port

L'article 29 établit dans les possessions anglaises en Amérique des droits d'importations sur les articles étrangers; de 30 p% sur les soyeries
20 p% sur les cotonnades

~~de 12 Shillings~~ de 12 shillings par quintal sur le bœuf et porc salés &c d'un shilling par gallon sur les esprits.

L'article 30 est relatif aux esprits fabriqués dans les possessions anglaises en Amérique; et à la faveur accordée au vin en tonneau importé dans les dites possessions de Gibraltar et de Malte et à celle qui est accordé au vin mis en bouteille en Angleterre et destiné p l'Amérique qui ne payera pas de droit plus haut que s'il était importé en tonneaux.

L'article 38 prohibe l'importation de toute marchandise dans les colonies anglaises d'Amérique autrement que sur des batimens de 70 tonneaux au moins.

Enfin les articles 41, 42 et 43 portent qu'à l'avenir ce sera par un ordre en conseil que S.M. B. statuera que les tous les pays étrangers [possesseurs de colonies] qui ont rempli les conditions voulues pour avoir droit aux priviléges accordés dans les colonies anglaises à ceux de les pays qui accordent dans leurs colonies les mêmes priviléges aux batimens anglais.

504

Lettre de Mr. Séguier du 2 avril 1827.

Un agent consulaire anglais n'étant pas reçu à Bourbon, le Govt. anglais s'oppose à l'établissemt. d'un agent français à Maurice ; on notifie au consul général ~~de~~ de demander des renseignements à Maurice devenant très fréquents et ainsi à l'adresser à une maison de commerce

Lettre de M. Séguier du 19 juin 1827

~~[illegible]~~

Consuls de France en Angleterre – Leur traitement dans ce pays

Lettre de M. Seguier du 29 aout 1827.

Taux des assurances pour les batimens français dans la méditerranée

D'après les renseignemens pris à Lloyds le taux des assurances à Londres pour le transport des marchandises françaises par batimens français dans la méditerranée étaix

avant la guerre contre alger	1 p o/o
à la nouvelle des hostilités —	2 p o/o
en ce moment (aout 1827)	4 4/20 p o/o sans escorte
idem Idem	2 8/20 p o/o avec escorte

Si on apprenait quelque capture, le taux des assurances s'élèverait à 6, 8 et 10 p o/o.

Lettre de M. Seguier du 21 novembre 1827

Repression de la piraterie
Batimens grecs armés
Ordre en Conseil du 16 novembre 1827.

Un ordre en Conseil du 16 novembre 1827, prescrit aux commandants des forces navales anglaises dans la méditerranée d'arrêter tout batiment grec armé, à moins qu'il ne soit muni d'une commission en règle et commandé par des officiers commissionés et de l'envoyer dans un port ~~angl~~ sous la domination anglaise &c &c.

Lettre de M. Séguier du 19 Décembre 1827

Législation des Brevets d'invention et d'importation en Angleterre.

505

Le Ministre de l'intérieur ayant desiré avoir des informations exactes et positives sur les législations étrangères concernant les brevets d'invention et d'importation afin de pouvoir les comparer avec la législation française à ce sujet et y puiser au besoin les perfectionnemens dont celle-ci peut être susceptible, M. Séguier transmet un traité complet sur cette matière qui a paru en 1803 et qui a déjà eu trois éditions promptement épuisées. Il renferme le texte entier de la loi de Jacques 1er dite des Monopoles, la dernière sur cette matière, mais accompagnée d'une masse de précédens plus consultés que la loi elle même et devenus le corps même de la législation. Ce traité dont M. Séguier ne donne pas le titre et qui a été transmis au Mtre de l'Intérieur a couté 10 shell. 6p.

Suivant M. Séguier, la législation qui règle en Angleterre la délivrance des brevets d'invention et d'importation n'est point à proprement parler faite exprès et spéciale, ce n'est en réalité qu'une loi d'exception. Le Roi autrefois, par suite d'une ancienne prérogative attachée à la Couronne accordait des privilèges et monopoles pour certains arts et métiers, aux individus qu'il jugeait à propos de favoriser. Ces concessions exclusives s'étaient tellement multipliées vers le milieu du règne d'Elysabeth ( ) époque où le Commerce anglais commença à s'étendre que la masse des sujets anglais s'en plaignit au Parlement comme d'un abus qui était devenu insupportable. En conséquence Elysabeth révoqua celles des patentes existantes qui se trouvaient les plus nuisibles; mais comme les abus se renouvelèrent bientôt, le parlement passa subséquemment plusieurs actes pour régler la manière dont les patentes seraient par la suite accordées, et finalement elles furent déclarées toutes nulles par le Statut dit des monopoles sanctionné

par Jacques 1er dans la vingt unième année de son règne ( ) et dont il a déjà été parlé plus haut.

Cet acte qui abolit en principe tout monopole et annulle toutes les patentes existantes alors « établit une exception pour celles dont la durée n'excédera pas quatorze ans, spécifiant en même tems qu'elles ne seront accordées que pour la confection de choses qui n'auraient point encore été fabriquées dans le royaume, qu'elles le seront au premier et réel inventeur seulement et sous la condition qu'au moment où les lettres patentes seront délivrées l'objet désigné ne sera point en usage en Angleterre ; pourvu aussi que l'invention ne soit point contraire aux lois, ni nuisible à l'état, ni qu'il en résulte une plus grande cherté dans les articles de commerce nécessaires à la vie, ou gène pour le commerce ou aucun inconvénient d'une nature générale. »

L'assimilation de l'importation à l'invention n'a été qu'une conséquence de la loi citée plus haut.

Les droits des inventeurs ne sont en Angleterre comme on vient de le voir, que conditionnels puisque les termes de la loi semblent les soumettre a une enquête sur le caractère de l'invention et sur son innocuité relative. Mais comment cette enquête doit elle et peut elle avoir lieu ? les décisions des cours de justice ne présentent rien de satisfaisant à cet égard. L'opinion reçue est que l'Angleterre manque réellement d'une loi qui détermine d'une manière positive la mesure et la nature du droit qu'un inventeur ou un importateur, ont sur leurs productions. Quelques gens pensent que des patentes ne devraient jamais être accordées que dans des cas bien marqués de nouveauté, de mérite et surtout d'une utilité publique reconnue par des juges compétens, et après expérience faite. Ils voudraient de plus que

le patenté fut rigoureusement tenu de faire connaître ensuite au fur et à mesure, par de nouvelles spécifications explicatives, toutes les améliorations que la pratique de son invention lui aurait enseignées, afin que, le terme de sa patente expiré, le public obtint en résultat un juste dédommagement de l'interdiction temporaire qu'il se serait imposée au profit d'un seul individu.

Lettres de M. Séguier
des 7bre, 23 novembre,
1,827
Nos 206, 211, 214 et 215.
envoyées à la division politique

Esclaves

Ordre en conseil du 16 juillet 1827 qui rend expressément applicables aux possessions anglaises sur la côte occidentale d'Afrique, au Cap de bonne espérance, à la Nouvelle Hollande, à la Terre de Van Diémen et à Ceylan, les dispositions de l'ordre en conseil du 1er juin 1826 relatif aux possessions anglaises dans les Indes occidentales.

Lettres de M. Séguier des 12 et 13 mars 1828 à consulter.

Après avoir rappelé les dispositions et les principes établis par l'acte parlementaire du 5 juillet 1825 (6ème année du règne de George IV) intitulé : act to regulate the trade of the british possessions abroad qui réglait que les privilèges à accorder à la navigation étrangère seraient limités aux puissances qui ayant des colonies y admettraient les navires anglais, ou qui n'en ayant pas les traiteraient chez elles comme les nations les plus favorisées, l'ordre en conseil du 16 juillet 1827 analyse les ordres en conseil des 3 mai, 1er juin, 27 juillet et 16 Décembre 1826, & l'acte passé dans les 7e et 8e années du règne de George IV, intitulé : acte à l'effet d'amender les lois relatives aux douanes ; lesquels actes et ordres il confirme et et continue en pleine vigueur.

Par ledit ~~acte~~ ordre en conseil du 16 juillet 1827

1 - les navires français sont autorisés à importer des possessions de S. M. B. C. dans les possessions britanniques sur la côte occidentale d'Afrique, au cap de bonne espérance, dans l'île de Ceylan, dans la Nouvelle Hollande et dans l'île de Van Diémen et dans ~~les~~ dépendances des dits établissemens, les produits des dites possessions de S. M. B. C. mentionnés et énumérés dans le tableau annexé audit ordre en Conseil du 1er Juin 1826

2 - Il est déclaré que les conditions prescrites par l'acte passé dans la 6ème année du règne de S. M. George IV ayant été remplies par les ~~Rois~~

Gouvernements de Hanovre
Suède et Norwège
Oldenbourg (Duché d')
Brême, Lubeck et Hambourg (Républ. anséat.)
Colombie (Etat de)
Rio de la Plata (provinces unies d')
Mexique (Etats unis du)

Les navires des sujets des dits gouvernemens et admis aux privilèges accordés par l'acte de navigation, et pourront importer de leurs territoires respectifs dans les possessions britanniques d'outremer, des denrées et marchandises provenant de leurs mêmes

territoires, comme aussi d'exporter des possessions britanniques d'outre mer des marchandises pour les porter dans tout pays étranger quelconque.

3 – même facilité est accordée aux Navires Russes

4 – même facilité est accordée pour [commercer au] le Cap de Bonne Espérance, à l'Ile Maurice, à la Nouvelle Hollande, et à la Terre Van Diemen, aux puissances étrangères comprises dans ce qu'on appelle les limites de la compagnie des Indes ( )

5° ~~Toute~~ [Aucune] puissance étrangère non mentionnée au présent Ordre en Conseil ~~ne pourra~~ ou avec laquelle il n'aurait pas été fait de traité ou convention, ne pourra jouir des avantages [ou privilèges accordés par les actes de navigation et] commerciaux énumérés dans le dit Ordre: ( ).

6 – ~~Le~~ [on y maintiens] régime exceptionel de Malthe, et de Gibraltar tel qu'il a été réglé par les ordres spéciaux relatifs à ces deux établissemens.

Ordre en conseil du 30 avril 1827, portant remise en vigueur des lois, réglemens &c.a relatifs à l'Ile Maurice, Cap de bonne Espérance, Ceylan, N. galles du Sud et Van Diemen &c.

Lettre de M. Seguier des 12 et mars 1828

Ordre en conseil qui, après avoir rappelé les dispositions de l'acte du Parlement de la 6ème année du règne de George IV (182) intitulé acte à l'effet de régulariser le commerce des possessions britanniques au dehors, prescrit la remise en force ou la continuation en vigueur des lois, ordres et réglemens en vigueur au Cap de bonne espérance, à l'Ile Maurice, à l'Ile de Ceylan, à la Nouvelle Galles du Sud et à Van Diemen au 1er juillet 1825, et la confiscation des marchandises importées ou exportées contrairement à ces lois &c., sans modifier ou altérer toutefois les dispositions qui pourraient se trouver dans le dit acte du Parlement en faveur du commerce d'importation ou d'exportation de lad.te Ile Maurice; ou l'exportation des sucres ou des vins de toute possession britannique dans les limites de la Compagnie des Indes orient. &c.; ou deux autres actes du Parlement passés dans la 6ème année du regne de G. IV ( ) et intitulés: acte à l'effet d'encourager la marine marchande et la navigation britannique; et acte à l'effet de faire enregistrer tous les batimens britanniques &c.; ou certains ordres de S. M. en conseil relatifs au commerce de France et à celui des Etats unis d'Amérique respectivement des 1er juin, 27 juillet et 16 Décembre 1826; ou tous traités de commerce ou de navigation conclus avec toute puissance étrangère.

508

Bills d'utilité publique passés dans la session de 1827.

Lettre de M. Léquier du 2 septembre 1828 (310)